

Sainte-Thérèse, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 476, 477, 479 et 480, Rang II,  
Canton de Chatham

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 14 septembre dernier, concernant l'objet  
précité.

Les documents suivants sont accessibles :

**Dossier Himax inc. (7610-15-01-02301)**

1. Rapport d'inspection du 9 avril 2009, 3 pages
2. Note au dossier du 17 juillet 2009, 1 page
3. Rapport d'inspection du 22 juillet 2009, 6 pages
4. Rapport d'inspection du 28 octobre 2009, 3 pages
5. Rapport d'inspection du 30 juin 2010, 1 page
6. Rapport d'inspection du 16 août 2011, 4 pages
7. Lettre du 29 août 2011, 1 page

**Dossier 2863-9987 Québec inc.(7510-15-01-00475 et 7430-15-01-02804)**

1. Rapport d'inspection du 17 mars 2009, 6 pages
2. Rapport d'inspection du 30 mai 2012, 16 pages
3. Avis de non-conformité du 22 juin 2012, 3 pages

**Municipalité de Grenville (7430-15-01-01328)**

1. Rapport d'inspection du 5 mai 2006, 10 pages

### **Sintra Inc. (7610-15-01-01006)**

1. Certificat d'autorisation du 16 juin 1995, 2 pages
2. Certificat d'autorisation du 1<sup>er</sup> septembre 2010, 2 pages
3. Certificat d'autorisation du 3 mai 2013, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 20 février 1993, 4 pages
5. Rapport d'inspection du 22 juin 1994, 5 pages
6. Avis d'infraction du 5 juillet 1994, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 27 juin 1994, 4 pages
8. Rapport d'inspection du 19 août 1994, 3 pages
9. Rapport d'inspection du 2 mai 1995, 5 pages
10. Rapport d'inspection du 13 novembre 1995, 4 pages
11. Rapport d'inspection du 7 février 1997, 3 pages
12. Rapport d'inspection du 22 avril 1998, 3 pages
13. Rapport d'inspection du 25 septembre 2002, 3 pages
14. Lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2002, 1 page
15. Rapport d'inspection du 8 mai 2012, 7 pages
16. Avis de non-conformité du 24 mai 2012, 2 pages
17. Rapport d'inspection du 28 novembre 2012, 4 pages

### **Les Bétons D'Argenteuil- 2863-9987 Québec inc (7610-15-01-02131)**

- Certificat d'autorisation du 3 mars 1982, 2 pages
- Certificat d'autorisation du 13 octobre 2010, 2 pages
- Avis d'infraction du 2 juin 1982, 1 page
- Rapport d'inspection du 25 mai 1995, 1 page
- Rapport d'inspection du 11 février 1997, 3 pages
- Rapport d'inspection du 16 avril 1998, 2 pages
- Rapport d'inspection du 17 novembre 1998 et 15 mars 1999, 6 pages
- Avis d'infraction du 24 mars 1999, 2 pages
- Rapport d'inspection du 14 mai 1999, 3 pages
- Rapport d'inspection du 13 mai 2009, 6 pages
- Avis d'infraction du 15 mai 2009, 2 pages
- Rapport d'inspection du 21 avril 2010, 9 pages
- Avis d'infraction du 11 mai 2010, 2 pages
- Rapport d'inspection du 14 octobre 2010, 5 pages
- Avis d'infraction du 21 octobre 2010, 2 pages
- Rapport d'inspection du 13 décembre 2010, 6 pages
- Plainte du 22 septembre 2011, 1 page
- Rapport d'inspection du 2 novembre 2011, 6 pages
- Plainte du 7 mars 2012, 1 page
- Rapport d'inspection du 20 mars 2012, 7 pages

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 68.02 \$ sont applicables, soit 179 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 60.57 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de **60.57\$**, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

P.J. (179 pages)

Sainte-Thérèse, le 13 octobre 2010

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c.Q-2, article 22)**

2863-9987 Québec inc.  
616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1P8

N/Réf. : 7610-15-01-02131-11  
400613150

**Objet : Exploitation d'une carrière**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 juin 2009, reçue le 23 juin 2009 et complétée le 31 août 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière sur une superficie de 9,8 hectares jusqu'au 31 janvier 2019. L'exploitation se fera au taux de 50 000 tonnes par année à un taux de camionnage hors-site de 4 camions à l'heure. L'exploitation comprend le forage, le dynamitage, le concassage et le tamisage. Elle comprend également une aire d'entreposage et de concassage de résidus de béton d'environ 7 000 m<sup>2</sup> ainsi qu'une aire d'entreposage et de concassage de résidus d'asphalte d'environ 2 310 m<sup>2</sup>. L'exploitation sera entièrement réalisée au-dessus de la nappe phréatique et au-dessus de l'élévation de référence de 85,75 mètres, sur une partie des lots 477, 478 et 478-8 du rang 2, canton de Chatham, municipalité de Brownsburg-Chatham, MRC Argenteuil.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, datée du 9 juin 2009 et modifiée le 12 mai 2010, signée par **23-24** 10 pages et 9 annexes.
- Lettre concernant des renseignements complémentaires, datée du 15 janvier 2010, signée par **23-24** 2 pages et annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c.Q-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02131-11  
400613150

Le 13 octobre 2010

- Lettre concernant des renseignements complémentaires, datée du 23 avril 2010, signée par 23-24 2 pages et annexes.
- Lettre concernant un engagement de l'exploitant à respecter les recommandations de l'étude de bruit de mai 2010, datée du 28 mai 2010, signée par Émile Foucault, 1 page.
- Lettre concernant des renseignements complémentaires, datée du 6 juillet 2010, signée par 23-24 1 page et annexes.
- Télécopie concernant un engagement de l'exploitant, datée du 8 juillet 2010, signée par Émile Foucault, 2 pages.
- Lettre concernant des renseignements complémentaires, datée du 29 juillet 2010, signée par 23-24 1 page et 1 plan.
- Rapport intitulé « *Étude sonore et recommandations pour l'agrandissement d'une carrière localisée à Brownsburg-Chatham (route 148)* », daté de mars 2005, signé par 23-24 8 pages.
- Rapport intitulé « *Étude sonore et recommandations d'une carrière localisée à Brownsburg-Chatham* », daté de mai 2010, signé par 23-24 14 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

53-54

PR/EM

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : année : 2009    mois : 05    jour : 13	Heure d'arrivée : 14 h 15	Heure de départ : 15 h 35
Date de rédaction : année : 2009    mois : 05    jour : 25	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02131-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis	Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300493084	No document (SAGO) (facultatif) : 400589423	

**Motif de l'inspection**

Secteur :  industriel     municipal     agricole     pesticides     hydrique     naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)     suivi d'avis d'infraction     suivi autorisation  
 programme de contrôle     suivi d'urgence     interne     autre (préciser)

But : Vérifier s'il y a exploitation de la carrière car le certificat d'autorisation est échu depuis 2002. Une demande de certificat d'autorisation avait été déposée mais la DRAE a fermée cette dernière le 15 avril 2008.

**Plainte**

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

**Coordonnées du lieu**

Adresse du lieu inspecté : 2863-9987 Québec inc. (Carrière Foucault) Lots ptie 478 et 479 Route 148, Brownsburg-Chatham	Adresse postale (si différente) : 2863-9987 Québec inc. Monsieur Émile Foucault 616, route du Canton Brownsburg-Chatham J8G 1P8 Tél : 819-242-3924
No du lieu (SAGO) : X2062712	Type de lieu : industriel (carrière)
Responsable du lieu : Monsieur Émile Foucault	No intervenant (SAGO) : 28639987

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Émile Foucault	Propriétaire	819-242-3924
Monsieur	Employé	819-242-3924

**Pièces annexées**

**Échantillons**

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	9	Nos. 056 ; 001 ; 005 ; 002 ; 035 ; 021 ; 013 ; fusion 016, 017 et 018, fusion 030, 031 et 032	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	orthophoto	<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 2009-05-13

No dossier : 7610-15-01-02131-03

## 2. Description de l'inspection

**Mise en contexte :** À la suite d'une plainte pour entreposage de déchets à la carrière, une inspection a été réalisée le 17 mars 2009. En vérifiant le dossier, plusieurs aspects au niveau de l'exploitation de la carrière semblaient non-conforme ; selon le C.A initial, exploitation de la carrière sur les lots 476 et 477 rang II Cadastre du Canton de Chatham ne correspondant pas aux cartes et photographies consultées, demande de renouvellement de CA envoyé à nos bureau en 2004 mais étant incomplète celle-ci a été fermée le 15 avril 2008, présence sur le site d'environ 1 000m<sup>3</sup> de béton et un concasseur pour le dit béton et finalement présence sur le site de 1 000m<sup>3</sup> de gravier concassé qui attend être vendu.

**2009-05-13 :** À mon arrivée sur les lieux, j'observe la présence d'activité qui confirme que la carrière est présentement en exploitation ; un camion à Benne de la municipalité de Brownsburg-Chatham, chargé de gravier concassé quitte le lieu et un chargeur sur roue procède au chargement d'un second camion.

Monsieur Émile Foucault, propriétaire de la carrière vient à ma rencontre. Présentation faite, j'informe celui-ci du but de mon inspection. J'inspecte les lieux en compagnie du propriétaire. Il mentionne qu'il possède un certificat d'autorisation pour l'exploitation de celle-ci. J'informe celui-ci que selon nos dossiers, le certificat d'autorisation n'a jamais été émis puisque la demande était incomplète. Je constate et confirme :

- La présence d'environ 1 000m<sup>3</sup> de béton
- La présence d'un concasseur non opérationnel lors de l'inspection
- La présence sur le site d'environ 800m<sup>3</sup> de gravier concassé vendu à la municipalité de Brownsburg-Chatham et à des secondes entreprises.
- Sur la portion Sud de la carrière, je constate la présence d'huile à la surface du sol au pourtour de trois (3) chaudières d'une capacité d'environ 20 litres chacune, contenant des huiles usées. J'informe Monsieur Foucault de la réglementation en vigueur concernant l'entreposage des matières résiduelles dangereuses. Monsieur Foucault communique avec un de ses employés (journalier) et fait récupérer immédiatement les sols imbibés d'huiles usées (environ 0.25m<sup>2</sup>) ainsi que les trois (3) chaudières. Monsieur Foucault affirme ne pas comprendre pour quelle raison ces chaudières ont été disposées à cet endroit puisque la maintenance des véhicules s'effectue au garage de l'entreprise où il y a un réservoir pour la récupération des huiles usées. Lorsque j'ai quitté les lieux, les sols contaminés avaient tous été récupérés dans une seconde chaudière.
- La présence d'un étendu d'eau remplissant une surface d'extraction. Selon le propriétaire, il s'agirait d'eau provenant des eaux de surfaces et non la hauteur de la nappe phréatique. Il pomperait celle-ci en totalité à chaque printemps.
- Présence de tiges de métal sur la portion Sud-Ouest. Celles-ci proviennent de l'amas d'environ 1 000m<sup>3</sup> de béton et sera vendu à une entreprise de recyclage de métal lorsque le marché sera un peu plus favorable.

Pendant l'inspection, plusieurs coordonnées GPS (voir carte joint au rapport) et photographies ont été prises.

Je termine mon intervention au bureau de l'entreprise où je rencontre Monsieur **53-54** comptable. Après vérification, Monsieur **53-54** constate qu'en effet, l'entreprise ne possède pas de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la carrière mais seulement l'autorisation de la municipalité et celle de la CPTAQ. Il me remet également le plan d'arpentage de la carrière. Il mentionne qu'il communiquera rapidement avec Monsieur Massicotte à nos bureaux pour corriger la situation, bien involontaire de leurs parts.

À mon retour au bureau, j'effectue quelques recherches (orthophotos et Logiciel Arcgis) et confirme à l'aide des coordonnées GPS prélevés qu'il y a exploitation de la carrière sur une partie des lots 478 et 479 Rang 2, Cadastre du Canton de Chatham. Quant au plan d'arpentage et selon le CA initial, l'exploitation de la carrière devrait avoir lieu, sur les lots 476 et 477 Rang 2, Cadastre du Canton de Chatham.

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière à l'exception de la photo 021 qui a été retournée et des photos nos. 016, 017 et 018 et des photos 030, 031 et 032 qui ont été assemblées pour les panoramiques no. 8 et 9 pour en faciliter la lecture à l'aide des logiciels Canon photostitch 3.1 et Microsoft Photo Editor.

## 3. Conclusion

L'entreprise exploite une carrière sans certificat d'autorisation ce qui contrevient à l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières et l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

## 4. Recommandations

Envoyer un avis d'infraction et assurer que l'entreprise présente une nouvelle demande de certificat d'autorisation. Lors du traitement de la nouvelle demande, l'analyste devrait porter une attention particulière au lots inscrit sur la demande.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : Industriel / agricole

Signature : **53-54**

Date : 2009-05-25

## 5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE Le DUC

Secteur :

Signature : **53-54**

Date : 2009/05/26

Commentaires du vérificateur : **DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS ET FAIRE LE SUIVI DE L'AVIS D'INFRACTION.**

6. Photos et croquis

Lieu : Lots 478 et 479, rang 2, Cadastre du Canton de Chatham, Brownsburg-Chatham

Photo #1 : Inspection, 2009-05-13, 056. JPG.

Description: Affiche en bordure de la route 148.



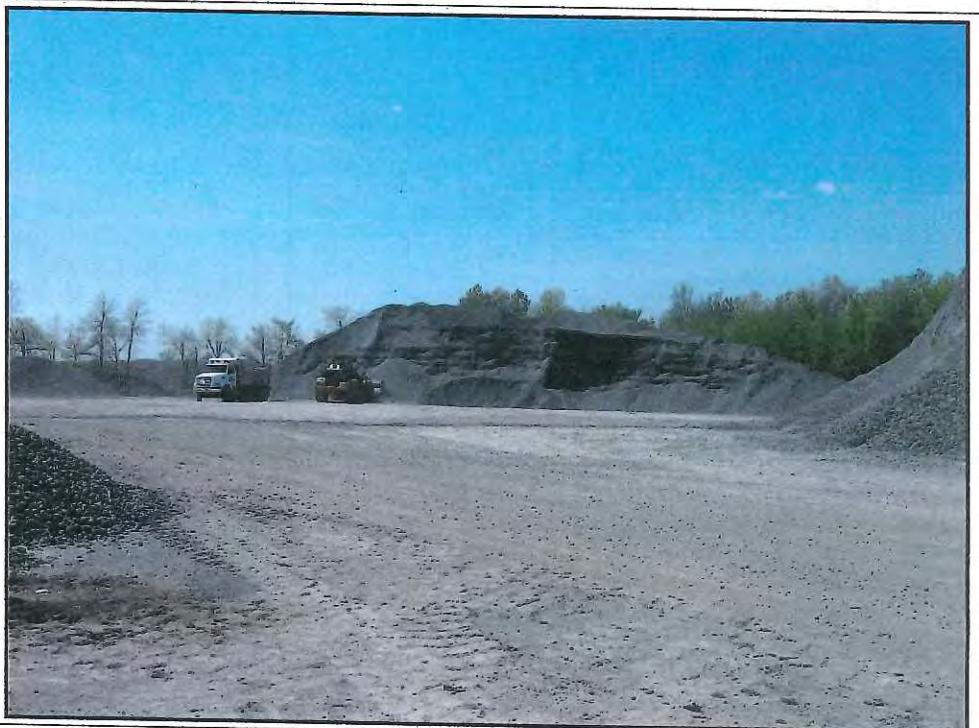
photo #2: Inspection, 2009-05-13, 001. JPG.

Description: Camion de la municipalité de Brownsburg-Chatham quittant le site avec un chargement de gravier concassé.



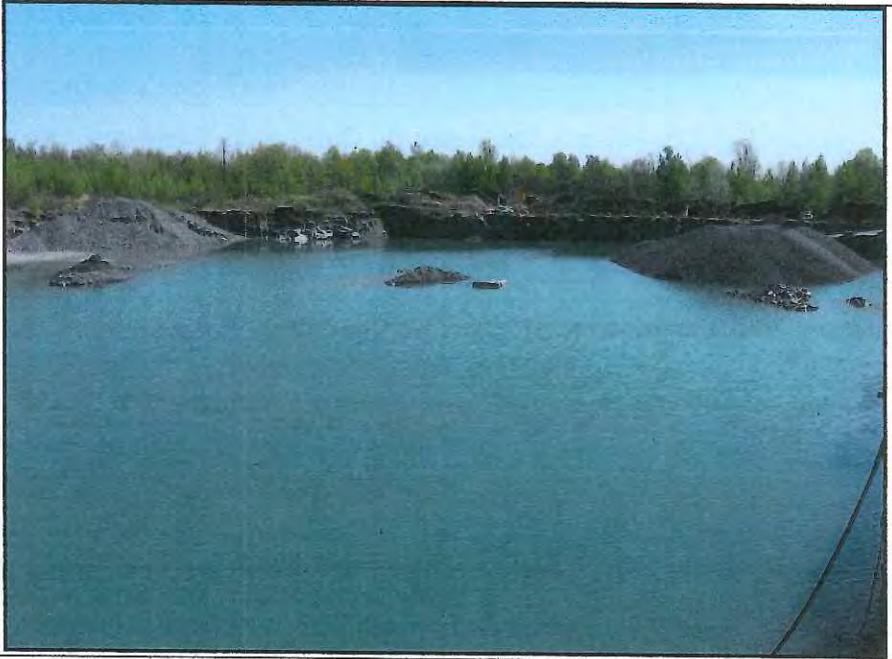
Photo #3 : Inspection, 2009-05-13, 005. JPG.

Description: Chargement de gravier concassé dans un second camion.



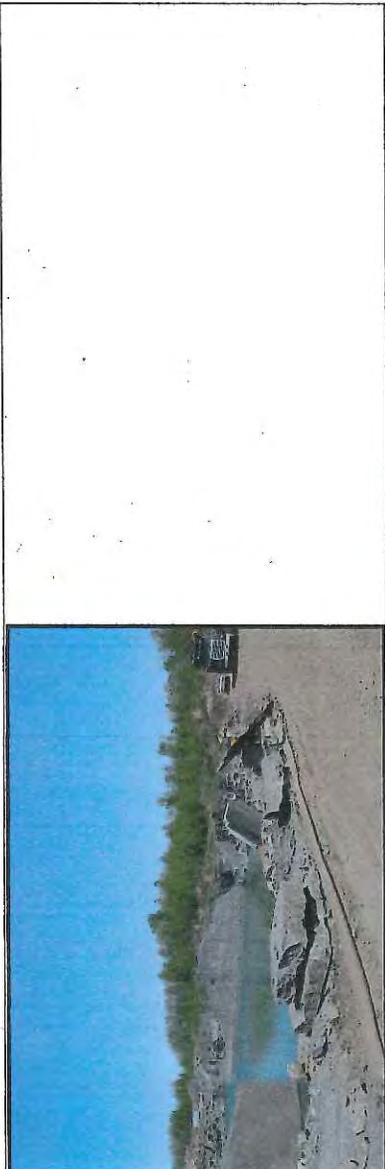
**Photo #4 :** Inspection, 2009-05-13, 002. JPG.

**Description:** Étendu d'eau remplissant une surface d'extraction.



**Photo #5 :** Inspection, 2009-05-13, 035. JPG.

**Description:** Tiges de métal provenant du béton armé pour la vente dans un centre de recyclage de métal



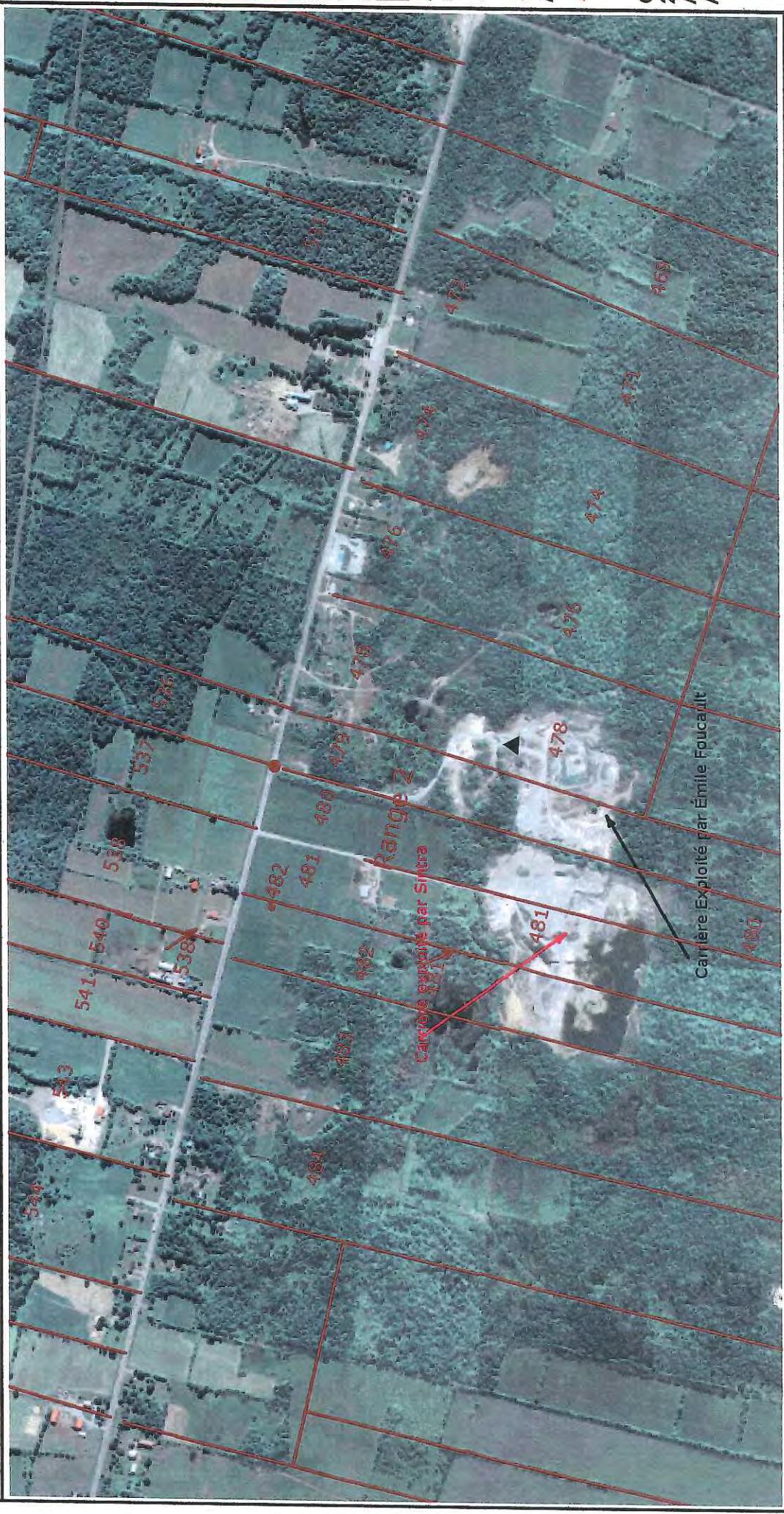


Sources des données:  
 Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : Gouvernement du Québec  
 Orthophotographies : Gouvernement du Québec ou Communauté urbaine de Montréal  
 Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008.



Réalisé par :

# Carrière Émile Foucault



100 m

**Lieux sélectionnés**

- Milieu hydrique
- Lieu d'élevage
- Exploitation des ressources
- Immeuble
- Industrie
- Lieu de traitement
- Lieu d'entreposage
- Matières résiduelles
- Autres lieux
- Lieu inactif

**Composantes - Lieux sélectionnés**

- Composante

**Anciens cadastres et rangs**

- Cadastre
- Rang

**Anciens lots**

- Lot
- Lots non actualisés

**Orthos actuelles 1996-2007**

- Annotation noire
- Annotation rouge

Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs  
**Québec**

Préparé par :  
Mélanie Dupuis  
2009-05-25



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 15 mai 2009

AVIS D'INFRACTION

2863-9987 Québec inc.  
Monsieur Émile Foucault  
616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec  
J8G 1P8

N/Réf. : 7610-15-01-02131 03  
400589423

Objet : Exploitation d'une carrière à Brownsburg-Chatham (lots 478-479)

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 mai 2009 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Exploitation d'une carrière sans avoir obtenue au préalable un certificat d'autorisation à cet effet.

Loi sur la qualité de l'environnement

Article 22

Règlement sur les carrières et sablières

Article 2

Nous vous demandons donc de cesser **IMMÉDIATEMENT** l'exploitation de la carrière dont le certificat d'autorisation est échu depuis mars 2002. Nous vous rappelons qu'au cours du mois de novembre 2004, vous nous avez fait parvenir une nouvelle demande de certificat d'autorisation qui, étant incomplète, n'a pu être complétée. Nous vous demandons de nous soumettre par écrit, **d'ici le 4 juin 2009**, vos intentions dans le présent

...2

## AVIS D'INFRACTION

---

N/Réf. : 7610-15-01-02131 03  
400589423

-2-

Le 15 mai 2009

dossier, accompagné d'un échéancier précis soit pour déposer une nouvelle demande de certificat d'autorisation ou pour compléter les travaux de restauration de la carrière.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mélanie Dupuis au (450) 433-2220 poste 323.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

53-54

Jean-Marie Jr. Dion  
Coordonnateur  
Secteur agricole et industriel

MDUMD

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Région des Laurentides

## 1. Identification

Date de l'inspection :	2010 année	04 mois	21 jour	Heure d'arrivée :	13 h 44	Heure de départ :	15 h 12
Date de rédaction :	2010 année	05 mois	11 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02131-03			
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis				Accompagné, accompagnée de :			
No intervention (SAGO) : 300574369 / 300 505049				No document (SAGO) (facultatif) : 400			

### Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant les travaux de forage en vu d'un dynamitage qui fera en sorte que l'aire d'exploitation sera à moins de 10 mètres de la limite de propriété.

### Plainte

No de demande (SAGO) : 200269976	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 2863-9987 Québec inc. (carrière Émile Foucault) lot pties 478 et 479 Route 148, Brownsburg-Chatham	Adresse postale (si différente) : 616, route du Canton Brownsburg-Chatham J8G 1P8 Tél : 819-242-3924 Cell: :
No du lieu (SAGO): X2062712	Type de lieu : Carrière
Responsable du lieu : Monsieur Émile Foucault	No intervenant (SAGO) : 28639987

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Madame		
Monsieur Émile Foucault		819-242-8181
Monsieur I	Employé opérateur de chargeur sur roue	

### Pièces annexées

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	15	Nos. 5660 ; 5664 ; 5679 ; 5684 ; 5685 ; 5689 ; 5691 ; 5692 ; 5693 ; 5700 ; 5695 ; 5704 ; 5709 ; 017 ; 5685	<input type="checkbox"/> eau		
<input checked="" type="checkbox"/> croquis	2		<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	orthophoto	<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

## 2. Description de l'inspection

### Mise en contexte :

Suite à l'inspection réalisée le 13 mai 2009, un avis d'infraction a été envoyé à l'entreprise pour exploitation d'une carrière sans certificat d'autorisation valide (Infraction à l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières et article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Le 21 mai 2009 (reçu le 26 mai 2009), l'entreprise répond par écrit à l'avis d'infraction. Elle nous transmet certains documents pour la demande de certificat d'autorisation.

Le 28 mai 2009, l'entreprise est informé que la nouvelle demande de certificat d'autorisation pour la carrière est non recevable étant donné l'absence de nombreux documents techniques.

Le 23 juin 2009, une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la carrière est transmise au ministère.

Le 30 juillet 2009, une lettre est transmise à l'entreprise l'informant de certains documents manquants dont entre autre l'autorisation de la CPTAQ pour l'exploitation d'une **carrière**. Le jugement de la CPTAQ a été rendu pour l'exploitation d'une sablière.

Le 6 novembre 2009, une lettre de rappel est envoyé à l'entreprise l'informant de donner suite à la demande de renseignements nécessaires pour traiter le dossier de la demande.

Le 18 novembre 2009, l'entreprise nous informe que la CPTAQ fera les rectifications nécessaires afin que le mot carrière soit inscrit dans le jugement rendu (Décision 358065).

Le 2 février 2010, une lettre est transmise à l'entreprise puisqu'il manque certaines informations complémentaires pour le traitement de la demande.

À ce jour, l'information manquante nous a été transmise à l'exception de l'étude de bruit, toujours manquante au dossier.

Le 6 avril 2010, réception d'une plainte concernant des activités de forage à moins de 10 mètres de la ligne de lot en vu d'un dynamitage.

### Inspection, 2010-04-21 :

- À mon arrivée sur les lieux, je constate l'agrandissement de l'air d'entreposage localisé à l'entrée de la carrière, en bordure de la route du Canton (photographie 2) J'observe une borne d'arpentage en bordure du fossé longeant la route du Canton, délimitant le coin Nord-Est de la propriété (voir plan en annexe).
- L'affiche à l'entrée de la carrière indique que celle-ci est ouverte.
- Un nouveau chemin longeant la limite de propriété Nord-Est a été construit (photographie 1). Ce chemin ne donne pas accès au lieu d'exploitation.

J'emprunte le chemin d'accès à la carrière. Sur le lieu d'exploitation, je rencontre Monsieur I **53-54** employé et opérateur de chargeur sur roue. Présentation faite, j'informe celui-ci du but de l'inspection. À ma demande, Monsieur **53-54** m'indiquent que Monsieur Foucault est actuellement à son bureau et communique avec lui afin de l'informer de ma présence. Il m'indique que Monsieur Foucault sera sur le site dans quelques minutes. Je débute l'inspection du lieu seule. J'observe :

- Un camion à benne (12 roues) avec remorques, non identifié, se présente sur les lieux. Celui-ci procède à un déchargement de pierres sur le site (photographie 4).
- Deux (2) tamiseurs sont présents sur le site. L'un deux est en opération (photographies 3 et 7).
- Des employés travail à la réparation et maintenance d'un concasseur, localisé dans l'air d'extraction de la carrière (photographie 5). Le concasseur n'est donc pas en opération.
- Une pelle hydraulique (marque *Liebherr*, 942) est présente sur le site. Elle n'est pas en opération.
- Visuellement, il est possible de constater que la superficie de l'aire d'extraction est supérieure à celle observée lors de l'inspection précédente (photographies 14 et 15) ; La paroi Est de l'excavation a été dynamitée. Le roc extrait n'a pas été concassé (photographies 8 et 9).
- Un second camion à benne, identifié **23-24**, se présente sur le site. Avec le chargeur sur roue, Monsieur **53-54** charge le camion de pierres et celui-ci quitte ensuite le site.

Monsieur Émile Foucault, propriétaire, ainsi que sa fille Mélanie Foucault viennent à ma rencontre. Présentations faites, j'informe ceux-ci du but de l'inspection. Monsieur Foucault m'indique avoir fait arpenter récemment et m'accompagne pour la suite de l'inspection ;

- La borne d'arpentage présente à la limite de propriété arrière (limite Sud) de la carrière est visible. Les arbres à proximité ont été coupés (voir plan en annexe et photographie 6).
- La seconde borne d'arpentage à la limite de propriété Est est localisée à une distance supérieure à 10 mètres de l'aire d'extraction (voir plan en annexe, borne #1). Cette mesure a été prise au ruban à mesurer.

Date de l'inspection : 2010-04-21

No dossier : 7610-15-01-02131-03

- La seconde borne d'arpentage est localisé quelques mètres plus loin au Nord, toujours à la limite Est de propriété. (voir plan en annexe, borne #2). À cet endroit, sur une distance de 22 mètres, l'aire d'extraction est à une distance de 8.5 m à 9.5 m de la limite de propriété Est (photographies 10 et 11). Cette distance a été prise au ruban à mesurer. La paroi étant en pente, la portion du bas de la paroi est, visuellement, localisée à une distance approximative de 10 mètres de la limite de propriété.

Monsieur Foucault m'indique que l'entreprise de dynamitage a effectué les forages à 10 mètres de la limite de propriété mais qu'en raison du «back blast», des morceaux se sont détachés du haut de la paroi faisant en sorte que la distance est inférieure à 10 mètres. À ma demande, Monsieur Foucault refuse de m'informer de la date exacte à laquelle le dynamitage a été réalisé. Je l'informe de la réglementation en vigueur et j'insiste sur le fait qu'aucune activité n'aurait dû être réalisé avant l'émission du certificat d'autorisation. Monsieur Foucault mentionne qu'il ne veut pas perdre ses clients et qu'ainsi, il se voit dans la nécessité d'exploiter. Également, il ne désire pas que ses employés se retrouvent sans emploi.

Monsieur Foucault m'indique que des matières résiduelles ont été déposées sur sa propriété à la limite Nord-Est et désire en informer le ministère. Celui-ci mentionne que c'est 53-54, qui aurait déposés des matières résiduelles (conteneur de déchets) à cet endroit, puisque, toujours selon Monsieur Foucault, celui-ci voulait faire un lieu d'enfouissement ou de transbordement des matières résiduelles. Monsieur Foucault affirme avoir demandé à 53-54 de déplacer ces déchets puisqu'ils étaient sur sa propriété. Les matières résiduelles n'auraient pas été récupérées et auraient plutôt été brûlées sur place. J'observe :

- que plusieurs petits morceaux de matières résiduelles recouvrent la surface du sol et quelques unes sont présentent dans le petit plan d'eau présent sur le site (photographies 12 et 13). J'informe Monsieur Foucault de la réglementation en vigueur.

Je quitte le lieu.

Le 11 mai 2010, je communique avec Monsieur 53-54 et 23-24. Celui-ci mentionne que le dernier dynamitage réalisé à la carrière a eu lieu le 7 avril 2010.

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

### 3. Conclusion

L'inspection a permis de constater que l'entreprise continue d'exploiter la carrière malgré que son certificat d'autorisation soit échu (article 20 de la Loi sur la qualité de l'Environnement et l'article 2 du règlement sur les carrières et sablières) :

- Une nouvelle demande de certificat d'autorisation incomplète nous a été transmise (absence de l'étude de bruit).
- Également, le dernier dynamitage a été réalisé le jour suivant la réception de la plainte, préalablement la présente inspection. Suite à ce dynamitage, la paroi Est de l'aire d'extraction est à moins de 10 mètres de la limite de propriété (infraction à l'article 19 du règlement sur les carrières et sablières).
- Quelques matières résiduelles sont présentent sur le site de la carrière, à la limite Nord-Est (article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement). Ces matières proviendraient d'un déversement sauvage.

### 4. Recommandations

Envoyer un avis d'infraction aux articles 22 et 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement et aux articles 2 et 19 du Règlement sur les carrières et sablières.

Transférer le dossier aux enquêtes.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : industriel / agricole

Signature : 53-54

Date : 2010-05-11

### 5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION

Secteur :

Signature : 53-54

Date : 2010/05/11

Commentaires du vérificateur : DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS EN S'ASSURANT QUE LES CORRECTIFS SONT APPORTÉS, ET QUE L'EXPLOITANT CESSE SES ACTIVITÉS JUSQU'À L'OBTENTION DE SON C.I.A.

6. Photos et croquis

Lieu : Lots 478 et 479, route du Canton, Brownsburg-Chatham

Photo #1 : 5660

Limite de propriété

**Description:** Nouveau chemin longeant la limite de propriété Nord-Est



Photo #2 : 5664

**Description:** Agrandissement de l'air d'entreposage localisé à l'entrée de la carrière, en bordure de la route du Canton



Photo #3 : 5679

**Description:** Tamiseur présent sur le site. ce tamiseur n'est pas en opération lors de l'inspection.



Photo #4 : 5684

**Description:** Un camion à benne (12 roues) avec remorques, non identifié procédant à un déchargement de pierres sur le site.



Photo #5 : 5685

**Description:** Concasseur, localisé dans l'air d'extraction de la carrière. La ligne rouge indique grossièrement l'aire d'extraction.



Photo #6 : 5689

**Description:** Photographie prise de la borne arrière de propriété.



Photo #7 : 5691

Description: Tamiseur en opération lors de l'inspection.



Photo #8 : 5692

Description: La paroi Est de l'excavation a été dynamitée. Le roc extrait n'a pas été concassé.



Paroi Est



Photo #9 : 5693

Description: idem photographie précédente



Photo #10 : 5700

Description: Borne repert #2.



Photo #11 : 5695

Description: La borne est à une distance de 8.5 mètres de l'air d'extraction.



Photo #12 : 5704

Description: Matières résiduelles situées à la limite de propriété Nord-Est.



Photo #13 : 5709

Description: idem photographie précédente



Photo #14 : 017

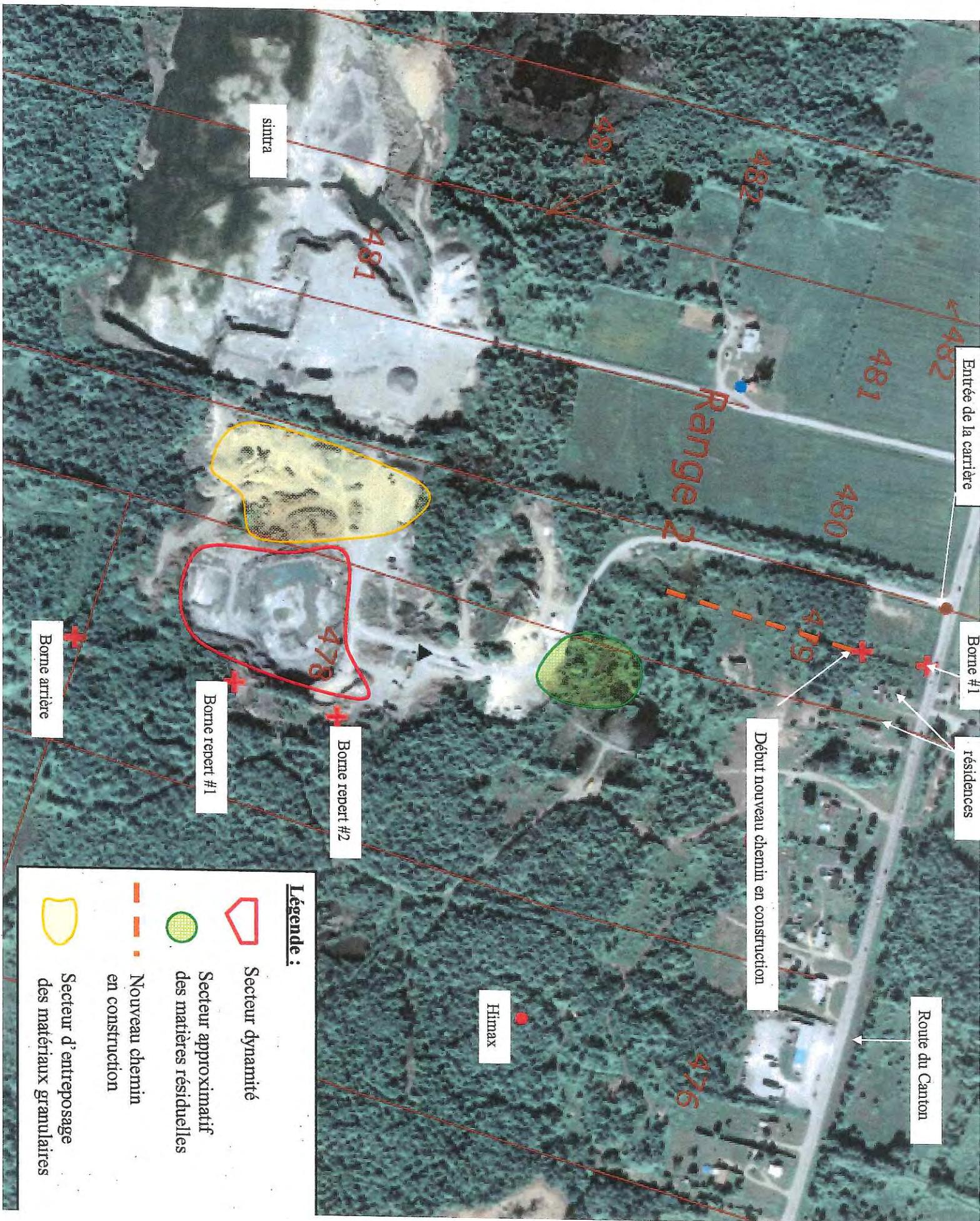
Description: photographie prise lors de l'inspection du 13 mai 2009 de l'aire d'extraction



Photo #15 : 5685

Description: Superficie de l'aire d'extraction supérieure à celle observée lors de l'inspection précédente (voir photographie précédente).





**Légende :**

-  Secteur dynamité
-  Secteur approximatif des matières résiduelles
-  Nouveau chemin en construction
-  Secteur d'entreposage des matériaux granulaires

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 11 mai 2010

AVIS D'INFRACTION

---

2863-9987 Québec inc.  
616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec  
J8G 1P8

N/Réf. : 7610-15-01-02131-03  
400706976

Objet : Exploitation d'une carrière sur une partie des lots 478 et 479 à  
Brownsburg-Chatham

---

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 21 avril 2010 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Exploitation d'une carrière sans avoir obtenue au préalable un certificat d'autorisation à cet effet.

Loi sur la qualité de l'environnement

Article 22

Règlement sur les carrières et sablières

Article 2

2. Aire d'exploitation de la carrière à moins de 10 mètres de la limite de propriété Est, d'un terrain appartenant à un autre propriétaire.

Règlement sur les carrières et sablières

Article 19

...2

## AVIS D'INFRACTION

N/Réf. : 7610-15-01-02131-03  
400706976

-2-

Le 11 mai 2010

3. Avoir permis le dépôt de matières résiduelles (briques, gypses, divers objets hétéroclites) dans un lieu non autorisé à recevoir de telles matières.

### Loi sur la qualité de l'environnement

#### Article 66

Nous vous demandons donc de cesser **IMMÉDIATEMENT** l'exploitation de la carrière dont le certificat d'autorisation est échu depuis mars 2002. Nous vous rappelons, qu'au cours du mois de janvier 2010, vous nous avez fait parvenir un complément d'information à votre nouvelle demande de certificat d'autorisation, qui étant toujours incomplète, n'a pu être complété (étude de bruit manquante). Nous vous demandons de nous soumettre par écrit, **d'ici le 28 mai 2010**, vos intentions dans le présent dossier ainsi qu'un échéancier précis pour déposer les documents manquants (étude de bruit) à votre demande de certificat d'autorisation ou pour compléter les travaux de restauration de la carrière.

De plus, vous devrez procéder à l'élimination des matières résiduelles (briques, gypses, divers objets hétéroclites) présentés sur la portion Nord-Est de la carrière, dans un lieu autorisé à recevoir de telle matière.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Mélanie Dupuis au (450) 433-2220 poste 323.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

53-54

Jean-Marie Dion  
Coordonnateur  
Secteur agricole et industriel

MDJMD

## 1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2010 10 14	Heure d'arrivée : 13 h 44	Heure de départ : 15 h 12
Date de rédaction : année mois jour	2010 10 21	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02131-03 7510-15-01-00475-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300614602 et 300621855		No document (SAGO) (facultatif): 400761747	

### Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Faire le suivi de l'avis d'infraction daté du 11 mai 2010 en assurant que les matières résiduelles ont été disposées dans un lieu autorisé à recevoir de telles matières. (300621855)

Vérifier le bien fondé de la plainte concernant l'élimination de matières résiduelles provenant de la démolition d'un bâtiment dans la carrière. (300614602)

### Plainte

No de demande (SAGO) : 200286737

No de dossier :

Plaignant rencontré :  oui  non

Rétroinformation :  oui  non

### Coordonnées du lieu

#### Adresse du lieu inspecté :

2863-9987 Québec inc.  
(carrière Émile Foucault)  
lot pties 478 et 479  
Route 148, Brownsburg-Chatham

#### Adresse postale (si différente) :

616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham  
J8G 1P8  
Tél : 819-242-3924  
Cell: |

No du lieu (SAGO): X2062712

Type de lieu : Carrière

Responsable du lieu : Monsieur Émile Foucault

No intervenant (SAGO) : 28639987

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Aucune		
Monsieur 53-54 (conversation téléphonique seulement)		819-242-8181

### Pièces annexées

### Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	5	Nos. 5704 ; 5709 ; 7025 ; 7024 ; fusion 7011, 7012 et 7013	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	orthophoto	<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 2010-10-14

No dossier : 7610-15-01-02131-03

## 2. Description de l'inspection

### Mise en contexte :

Suite à l'inspection réalisée le 13 mai 2009, un avis d'infraction a été envoyé à l'entreprise pour exploitation d'une carrière sans certificat d'autorisation valide (Infraction à l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières et article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Également, le 6 avril 2010, réception d'une plainte concernant des activités de forage à moins de 10 mètres de la ligne de lot en vu d'un dynamitage. Suite à cette inspection, un avis d'infraction a été transmis à l'entreprise pour de nouveau, l'exploitation d'une carrière sans certificat d'autorisation et à moins de 10 mètres de la limite de propriété et pour avoir permis le dépôt de matières résiduelles sur le site de la carrière.

Le 12 octobre 2010, je communique avec Monsieur \_\_\_\_\_ employé de l'entreprise afin de savoir si les matières résiduelles ont été disposées dans un lieu autorisé. Monsieur \_\_\_\_\_ mentionne que celles-ci ont été ramassées et déposées dans un conteneur pour leurs dispositions.

Le 13 octobre 2010, un certificat d'autorisation est émis à l'entreprise pour exploitation d'une carrière. L'entreprise s'est engagée à ne pas concasser le roc dynamité à moins de 10 mètres de la limite de propriété.

Le 13 septembre 2010, réception d'une plainte mentionnant que la matériaux de démolition d'un hôtel incendié de la région sont transportées et éliminées sur le site de la carrière et seraient sur le point d'être enfouis.

### Inspection, 2010-10-14 :

À mon arrivée sur les lieux, il n'y a pas d'activité sur le site de la carrière. En empruntant le chemin d'accès, je constate la présence de 10 amas représentant approximativement un total de 90m<sup>3</sup> de sol contenant des matières résiduelles (blocs de maçonnerie, briques, morceaux de bois calciné et de céramique, morceaux de métal...). Ces amas reposent directement à la surface du sol.

Je me dirige à l'endroit où des matières résiduelles avaient été observées lors de l'inspection précédente. En effet, celles-ci ont tous été récupérées et mis dans un conteneur métallique pour leurs dispositions. Quelques morceaux sont encore visibles ici et là dans ce secteur de la carrière mais étant donné leurs très petits diamètres, ceux-ci n'ont pu être récupérées.

Je prends plusieurs photographies et je quitte le lieu.

De retour au bureau je communique avec Monsieur 53-54 \_\_\_\_\_ employé de l'entreprise. Présentation faite, j'informe celui-ci du but de l'inspection réalisé. Monsieur \_\_\_\_\_ m'indique qu'en effet les matières résiduelles ont été déposées sur le site temporairement. Celles-ci seront acheminées dans un lieu autorisé (RCI) au cours de la semaine prochaine. J'informe Monsieur 53-54 \_\_\_\_\_ d'un avis d'infraction sera transmis à cet effet et qu'il devra me transmettre les factures de dispositions.

*Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière à l'exception des photographies 7011, 7012 et 7013 qui ont été assemblées en panoramiques pour en faciliter la lecture à l'aide du logiciel photostich.*

## 3. Conclusion

L'inspection a permis de constater que l'entreprise s'est conformée à l'avis d'infraction envoyé précédemment ; un certificat d'autorisation a été émis pour l'exploitation de la carrière et les matières résiduelles jonchant la surface du sol ont été récupérées.

Toutefois, l'inspection a également permis de constater que la plainte concernant l'entreposage de matières résiduelles (débris suite à un incendie) est fondée. L'entreprise est donc en infraction de nouveau à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé à recevoir de telles matières.

## 4. Recommandations

Envoyer un avis d'infraction à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : industriel / agricole

Signature : \_\_\_\_\_ 53-54

Date : 2010-10-21

## 5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE J2 DAN

Secteur :

Signature : \_\_\_\_\_ 53-54

Date : 2010/10/22

Commentaires du vérificateur : DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS ET FAIRE LE SUIVI NÉCESSAIRE.

6. Photos et croquis

Lieu : Lots 478 et 479, route du Canton, Brownsburg-Chatham

Photo #1 : 5704

Description: matières résiduelles observées lors de la dernière inspection réalisée le **21 avril 2010**



Photo #2 : 5709

Description: idem photographie précédente



Photo #3 : 7025

Description: Les matières résiduelles ont été récupérées et déposées dans le conteneur. Inspection du **14 octobre 2010**



**Date de l'inspection : 2010-10-14**

**No dossier : 7610-15-01-02131-03**

**photo 5:** fusion 7011, 7012 et 7013

**Description:** Amas de matières résiduelles importées sur le site suite à l'incendie de l'hôtel.



**Photos prises par : Mélanie Dupuis**

**Date : 2010-10-14**

2863-9987 Québec inc. *Matières Résiduelles*



Lieux sélectionnés

-  Commerce
-  Exploitation des ressources
-  Immeuble et infrastructure
-  Industrie
-  Lieu d'élevage
-  Lieu d'entreposage
-  Lieu de traitement
-  Matières résiduelles
-  Milieu hydrique
-  Autres lieux
-  Lieu inactif
-  Composantes - Lieux sélectionnés
-  Composante

Orthos actuelles 1996-2008



100 m

Développement durable,  
 Environnement  
 et Forêts  
**Québec**  
 Bureau de Ste-Thérèse (C)

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2010

Préparé par :  
 Mélanie Dupuis  
 2010-10-21

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 21 octobre 2010

AVIS D'INFRACTION

2863-9987 Québec inc.  
616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec  
J8G 1P8

N/Réf. : 7510-15-01-00475-00  
400761747

Objet : Entreposage de matières résiduelles sur le lot 478-8 à Brownsburg-  
Chatham

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 14 octobre 2010 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir permis le dépôt de matières résiduelles (briques, morceaux de bois calcinés, morceaux de métal, morceaux de céramiques...) dans un lieu non autorisé à recevoir de telles matières.

Loi sur la qualité de l'environnement:

Article 66

Nous vous demandons donc d'apporter **IMMÉDIATEMENT** les correctifs nécessaires afin que les matières résiduelles soient disposées dans un lieu autorisé à recevoir de telles matières et de nous soumettre par écrit, et ce d'ici le **1<sup>er</sup> novembre 2010**, une description des correctifs réalisés.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mélanie Dupuis au 450- 433-2220 poste 323.

...2

AVIS D'INFRACTION

N/Réf. : 7510-15-01-00475-00  
400761747

-2-

Le 21 octobre 2010

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

53-54

Jean-Marie Dion  
Coordonnateur  
Secteur agricole et industriel

MD/JMD

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Région des Laurentides

## Identification

Date de l'inspection :	2010	12	13	Heure d'arrivée :	14 h 54	Heure de départ :	15 h 47
	<i>année</i>	<i>mois</i>	<i>jour</i>				
Date de rédaction :	2010	12	14	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02131-03			
	<i>année</i>	<i>mois</i>	<i>jour</i>				
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis				Accompagné, accompagnée de :			
No intervention (SAGO) : 300622201 et 300623694				No document (SAGO) (facultatif) : 400			

## Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

## But :

Faire le suivi de l'avis d'infraction du 21 octobre 2010 afin d'assurer que les matières résiduelles déposées sur le site soient éliminées conformément au règlement (300623694).

Faire le suivi du certificat d'autorisation délivré le 13 octobre 2010, pour l'exploitation d'une carrière (300622201).

## Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

## Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 2863-9987 Québec inc. (carrière Émile Foucault) lot pties 478 et 479 Route 148, Brownsburg-Chatham	Adresse postale (si différente) : 616, route du Canton Brownsburg-Chatham J8G 1P8 Tél : 819-242-3924 Cell: 514-555-3333
No du lieu (SAGO): X2062712	Type de lieu : Carrière
Responsable du lieu : Monsieur Émile Foucault	No intervenant (SAGO) : 28639987

## Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Émile Foucault	Propriétaire de l'entreprise	819-242-8181
Monsieur 53-54	Employé de l'entreprise	819-242-8181

## Pièces annexées

## Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	6	Nos. 7550 ; 7557 ; 7549 ; 7555 ; 7554 et 7553	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	orthophoto	<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

**2 Description de l'inspection****Mise en contexte :**

Suite à l'inspection réalisée le 13 mai 2009, un avis d'infraction a été envoyé à l'entreprise pour exploitation d'une carrière sans certificat d'autorisation valide (Infraction à l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières et article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement). Le 13 octobre 2010, un certificat d'autorisation est délivré pour l'exploitation de la carrière.

Le 13 septembre 2010, réception d'une plainte mentionnant que la matériaux de démolition d'un hôtel incendié de la région sont transportées et éliminées sur le site de la carrière et seraient sur le point d'être enfouis. Une inspection a donc été réalisée sur le site permettant de constater la présence de matières résiduelles. Un avis d'infraction a été transmis à l'entreprise à cet effet.

**Réception d'un plan des correctifs :**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2010, un plan des correctifs est transmis au ministère.

**Inspection, 2010-12-13 :**

À mon arrivée sur les lieux, la barrière à l'entrée de la carrière est fermée et cadenassée. Je me dirige donc au bureau de l'entreprise localisé à quelques minutes de la carrière.

Au bureau de l'entreprise, je rencontre Monsieur 53-54 employé. J'informe celui-ci du but de l'inspection. À ma demande, Monsieur 53-54 me remet les factures de dispositions des matières résiduelles (blocs de maçonnerie, briques, morceaux de bois calciné et de céramique, morceaux de métal...) observées lors de la dernière inspections. Monsieur 53-54 mentionne que les morceaux de briques et d'asphaltes ont été séparés pour être concassés sur le site et la ferraille a été expédiée dans un endroit de recyclage du métal. Les matières résiduelles (bois calcinés, céramique...) ont été récupérées par 23-24 pour leurs dispositions.

Tel que convenu dans le certificat d'autorisation, je demande à consulter le registre d'entrée et de sortie des résidus d'asphaltes et de béton. Monsieur mentionne que depuis l'émission du certificat d'autorisation, aucun résidu n'a été admis sur le site.

Monsieur Foucault, propriétaire de l'entreprise, vient à ma rencontre. Il m'accompagne lors de l'inspection de la carrière. Je constate :

- Les matières résiduelles observées lors de l'inspection précédente ont tous été récupérées. Deux (2) petits monticules de terre sont entreposés à cet endroit.
- Deux (2) amas de bétons concassés sont entreposés dans l'aire d'entreposage du béton tel que prévu au certificat d'autorisation.
- Équipement de concassage 23-24 est localisé dans le secteur d'entreposage du béton. Celui-ci est conforme à l'équipement de concassage autorisé au certificat d'autorisation.
- Un amas d'asphalte concassé est entreposé dans l'aire d'entreposage prévue au certificat d'autorisation. Monsieur Foucault me présente l'endroit qui servira lors de la saison prochaine, à entreposer l'asphalte en attente d'être concassée ; espacement ceinturé de trois murs composés de bloc de béton empilés les uns sur les autres. Actuellement, il n'y a pas d'asphalte à cet endroit ce qui explique l'absence de donné dans le registre tel que discuté avec Monsieur 53-54 quelques minutes plus tôt.
- Quelques débris de métal sont observables dans l'aire d'entreposage d'asphalte. Monsieur Foucault mentionne que ce métal sera vendu au printemps prochain pour le recyclage.
- Le roc s'étant décroché de la paroi rocheuse qui était localisé dans la zone tampon de 10 mètres de la limite de propriété a été laissé en place. Selon Monsieur Foucault, ce roc sera empilé de manière à faire un mur à l'endroit où ce roc s'est détaché dans la zone tampon. Actuellement, ce roc est identifié par un petit drapeau rouge. L'exploitant s'est engagé dans le certificat d'autorisation à ne pas concasser ce roc.

Monsieur Foucault m'indique que le site est fermé pour la saison hivernale. Les activités reprendront au printemps à l'exception du mur composé de roc dynamité qui sera érigé au courant de la semaine prochaine.

Je prends quelques photographies et je quitte le lieu.

*Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.*

**3 Conclusion**

L'inspection a permis de constater que l'entreprise s'est conformée à l'avis d'infraction envoyé précédemment ; les matières résiduelles ont été récupérées.

Également, les points vérifiés sont conformes au certificat d'autorisation émis.

Date de l'inspection : 2010-12-13

No dossier : 7610-15-01-02131-03

#### 4. Recommandations

Classer le dossier

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : industriel / agricole

Signature :  53-54

Date : 2010-12-14

#### 5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION

Secteur :

Signature :  53-54

Date : 2010/12/17

Commentaires du vérificateur :  D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS.

6. Photos et croquis

Lieu : Lots 478 et 479, route du Canton, Brownsburg-Chatham

Photo #1 : 7550

Description: Équipement de concassage autorisé au certificat d'autorisation.



Photo #2 : 7557

Description: Emplacement des matières résiduelles observées précédemment. Celles-ci ont tous été récupérées.



Photo #3 : 7549

Description: La flèche indique les amas de béton concassés entreposés dans l'aire d'entreposage du béton.



Photo #4 : 7555

**Description:** Amas d'asphalte concassé entreposé dans l'aire d'entreposage autorisée au certificat d'autorisation.



Photo #5 : 7554

**Description:** Espacement ceinturé de trois murs composés de bloc de béton empilés les uns sur les autres. Cette aire d'entreposage servira à entreposer l'asphalte à concassée.



Photo #6 : 7553

**Description:** Vue d'ensemble du roc dynamité dans la zone tampon.



### PLAINTÉ À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Secteur d'activité :  agricole  pesticides  industriel  municipal  hydrique

Date : 22 septembre 2011

Heure : 10h20

Identification du plaignant :

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

53-54

### IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTÉ

Nom :	2863-9987 Québec inc.
Adresse :	Route du canton
Municipalité :	Brownsburg-Chatham
Lot :	
Coordonnées GPS	

Objet de la plainte : (description de l'activité, de la nuisance, etc.)	Le plaignant se plaint du fait que l'exploitant s'est encore approché à une distance de moins de 10 mètres de la limite de propriété, et ce malgré la dernière intervention du MDDEP à ce sujet et l'émission du CA pour poursuivre l'exploitation de la carrière, qui lui imposait cette distance. Il se demande pendant combien de temps le MDDEP tolérera cette situation et s'il prendra les moyens nécessaires pour s'assurer du respect de cette distance.
Est-ce en cours actuellement :	Oui : <input type="checkbox"/> si déversement, possibilité d'urgence environnementale Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Depuis quand la situation existe-t-elle :	
Est-ce une personne physique (privé) qui est visée par la plainte :	Oui : <input type="checkbox"/> , référer le plaignant à la municipalité à l'exception des urgences environnementales (ex. déversement d'hydrocarbures) Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce une résidence privée qui est visée par la plainte :	Oui : <input type="checkbox"/> , référer le plaignant à la municipalité à l'exception des urgences environnementales (ex. déversement d'hydrocarbures). Non : <input checked="" type="checkbox"/>
Plaignant a-t-il appelé à la municipalité à ce sujet :	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>
	Si oui, réponse obtenue :

## 1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2011 11 02	Heure d'arrivée : 11 h 24	Heure de départ : 12 h 44
Date de rédaction : année mois jour	2011 11 03	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02131-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300690870		No document (SAGO) (facultatif) : 400	

### Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant l'exploitation d'une carrière à moins de 10 mètres de la limite de propriété.

### Plainte

No de demande (SAGO) :

No de dossier :

Plaignant rencontré :  oui  non

Rétroinformation :  oui  non

### Coordonnées du lieu

#### Adresse du lieu inspecté :

2863-9987 Québec inc.  
(carrière Émile Foucault)  
lot pties 478 et 479  
Route 148, Brownsburg-Chatham

#### Adresse postale (si différente) :

616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham  
J8G 1P8  
Tél : 819-242-3924  
Cell: \_\_\_\_\_

No du lieu (SAGO): X2062712

Type de lieu : Carrière

Responsable du lieu : Monsieur Émile Foucault

No intervenant (SAGO) : 28639987

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur 53-54	Employé de l'entreprise	819-242-8181
Monsieur	Employé opérateur de chargeur sur roue	

### Pièces annexées

Type	Quantité	Numéro(s)
<input checked="" type="checkbox"/> photos	3	Nos. 9632, 9627 et 9618
<input type="checkbox"/> croquis		
<input type="checkbox"/> plan		
<input type="checkbox"/> carte		
	2	Photo grand format comparatif 2010-2011

### Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> flore		
<input type="checkbox"/> faune		
<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 2011-11-02

No dossier : 7610-15-01-02131-03

## 2 Description de l'inspection

### Mise en contexte :

Une inspection a été réalisée le 21 avril 2010 suite à une plainte concernant des travaux de dynamitage qui font en sorte que l'aire d'exploitation est à moins de 10 mètres de la limite de propriété. Conclusion : sur une distance de 22m, l'aire d'extraction est à une distance de 8.5m à 9.5m de la limite de propriété Est. La paroi étant en pente, la portion du bas de la paroi Est, est visuellement, localisée à une distance approximative de 10m de la limite de propriété. Également, une demande de CA incomplète avait été transmise au ministère étant donné que le CA de la carrière était échu. Un avis d'infraction a été envoyé à l'entreprise.

Le 13 octobre 2010, un certificat d'autorisation est émis à l'entreprise pour l'exploitation d'une carrière sur une superficie de 9.8ha jusqu'au 31 janvier 2019. Notez que l'exploitant s'est engagé à ne pas transformer ni exploiter le roc dynamité faisant partie de la zone tampon de 10 mètres.

Le 13 décembre 2010, une inspection est réalisée dans le but de faire le suivi de l'émission du certificat d'autorisation. les points vérifiés à cet effet sont conformes.

### Inspection 2011-11-02 :

Je me dirige au bureau de l'entreprise. je rencontre Monsieur 53-54 étant donné que Monsieur Émile Foucault est absent. J'informe celui-ci du but de l'inspection. Monsieur m'indique les morceaux de roc dynamités faisant partie de la zone tampon ont été laissés en place sur le sol tel que convenu.

À ma demande, Monsieur 53-54 me mentionne qu'il n'y a pas eu d'activité de dynamitage sur le site depuis le dynamitage ayant occasionné l'exploitation à moins de 10m de la propriété voisine (dynamitage du 7 avril 2010) tel que constaté lors de l'inspection réalisée le 21 avril 2010.

Je quitte les bureaux de l'entreprise et me dirige sur le site de la carrière. Personne ne m'accompagne lors de la présente inspection.

**11h35 :** Je procède à l'inspection de la carrière. Je constate :

Les morceaux de roc dynamité faisant partie de la zone tampon de 10 mètres ont été laissés en place telle qu'observée lors des inspections précédentes.

Il ne semble pas y avoir eu de nouveau dynamitage de réalisée sur le site. Par contre, tout le roc dynamité qui avait été observée à proximité de la paroi rocheuse de l'aire d'exploitation a été concassé et mis en pile sur le site.

Les bornes reperts 1 et 2 sont toujours bien visibles sur le site. Le site est similaire à ce qui avait été observé lors des inspections précédentes à l'exception que le roc dynamité a été concassé ce qui donne l'impression visuelle, que l'aire d'extraction a prit de l'ampleur.

Je prends quelques photographies et je quitte le lieu.

*Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.*

## 3 Conclusion

L'inspection n'a pas permis de constater que la carrière a été exploitée de nouveau à moins de 10 mètres de la limite de propriété.

L'engagement à ne pas transformer ni exploiter le roc dynamité faisant partie de la zone tampon de 10 mètres a été respecté.

Le roc dynamité ayant été concassé et mise en pile à l'extérieur de l'aire d'extraction donne l'impression visuelle, que l'aire d'extraction a prit de l'ampleur.

## 4 Recommandations

Classer le dossier

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : industriel / agricole

Signature : 53-54

Date : 2011-11-23

## 5 Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DIAN

Secteur :

Signature : 53-54

Date : 2011/11/24

Commentaires du vérificateur : D'ACCORD.

6. Photos et croquis

Lieu : Lots 478 et 479, route du Canton, Brownsburg-Chatham

Photo #1 : 9632

**Description:** Photo prise sur la portion arrière de l'aire d'extraction.



Photo #2 : 9627

**Description:** borne repert #2



Photo #3 : 9618

**Description:** Vue d'ensemble de l'aire d'extraction de la carrière. Photo prise sur la portion avant de l'aire d'extraction.



Secteur < 10m de la  
limite de propriété



secteur  
210m de la  
limite de  
propriété

2011



**PLAINTÉ À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL**

Secteur d'activité :  agricole  pesticides  industriel  municipal  hydrique

Date : 7 mars 2012

Identification du plaignant :

Heure : 10h40

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

53-54

**IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTÉ**

Nom :	2863-9987 Québec inc. (Carrière Foucault)
Adresse :	Route du Canton
Municipalité :	Brownsburg-Chatham
Lot :	
Coordonnées GPS	

Objet de la plainte : (description de l'activité, de nuisance, etc.)	de la	Plainte concernant des camions de RCI qui viennent déposer des matériaux, la plaignante suspecte que ce sont de matières résiduelles, dans la carrière depuis quelques jours et des bouteurs procède à l'épandage de ces matériaux rapidement. Une vérification est demandée.
Est-ce en cours actuellement :	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> si déversement, possibilité d'urgence environnementale Non : <input type="checkbox"/>	
Depuis quand la situation existe-t-elle :	Quelques jours	
Est-ce une personne physique (privé) qui est visée par la plainte :	Oui : <input type="checkbox"/> référer le plaignant à la municipalité à l'exception des urgences environnementales (ex. déversement d'hydrocarbures) Non : <input checked="" type="checkbox"/>	
Est-ce une résidence privée qui est visée par la plainte :	Oui : <input type="checkbox"/> référer le plaignant à la municipalité à l'exception des urgences environnementales (ex. déversement d'hydrocarbures). Non : <input checked="" type="checkbox"/>	
Plaignant a-t-il appelé à la municipalité à ce sujet :	Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, réponse obtenue :

**RAPPORT D'INSPECTION**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentide

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-03-20	Heure d'arrivée : 11 h 25	Heure de départ : 11 h 56
Inspecteur : Mélanie Dupuis	Accompagné de :	

N° intervention : 300722843	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02131-03	N° du rapport d'inspection : 400911816
N° demande : 200333675	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant le dépôt et l'enfouissement possible de matières résiduelles dans la carrière.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : 2863-9987 Québec inc. (Carrière Foucault)	
Nom usuel du lieu : Agrégats Argenteuil inc.	
N° du lieu : X2062712	Type de lieu : carrière
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : route du Canton Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1P8	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,629756414400;-74,495478507200	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
2863-9987 Québec inc.	Exploitant et propriétaire	616, route du Canton Brownsburg-Chatham, Québec J8G 1P8	28639987

Conditions météo

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
Monsieur 53-54	Employé de l'entreprise		

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Monsieur 53-54			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 28	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mélanie Dupuis avec un appareil photo de type Canon. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : répertoire M	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Orthophoto détaillée
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2012-03-20

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02131-03

### Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :  oui  non  s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport :  oui  non  s. o.

### 2. Mise en contexte (facultatif)

Le 7 mars 2012, réception d'une plainte concernant des camions de l'entreprise RCI qui viennent déposer des matériaux et le plaignant craint qu'il s'agisse de matières résiduelles qui sont enfouie avec le bouteur dans la carrière.

Le 13 octobre 2010, un certificat d'autorisation a été émis à la cie. pour l'exploitation d'une carrière. Le CA prévoit des activités de forage, dynamitage, concassage et tamisage incluant également une aire d'entreposage et de concassage des résidus de béton de 7 000m<sup>2</sup> ainsi qu'une aire d'entreposage et de concassage des résidus d'asphalte d' environ 2 310m<sup>2</sup>.

### 3. Description de l'inspection

À mon arrivée sur le site, la barrière est ouverte. Je constate :

- Un secteur a été complètement remblayé. Je n'observe aucune matière résiduelle dans ces sols de remblai hétérogène composé principalement de sable argileux, sable graveleux, silt (aucun rebut métallique ou autre type de rebus visible). Des traces au sol indiquent qu'un bélier mécanique a bouté les sols. Je relève quelques coordonnées GPS afin de bien localiser le secteur remblayé. Il y a accumulation d'eau à la limite Nord du secteur remblayé.
- Je me dirige dans une seconde partie de la carrière. Je rencontre Monsieur 53-54, opérateur de chargeur sur roue pour l'entreprise. Présentation faite j'informe celui-ci du but de l'inspection. Monsieur 53-54 m'indique que le matériel reçu des camions identifié correspondant à d'immenses morceaux de dalle de béton. Il m'accompagne pour m'indiquer l'endroit où ce béton est entreposé. Toutefois, il ne peut m'informe sur la provenance de ce béton. Je constate que l'amas de béton est entreposé avec d'autres résidus de béton destinés à être concassés. Le béton reçu de la 23-24 correspond à un volume approximatif de 1450m<sup>3</sup>.

Je prends quelques photographies, coordonnées GPS et quitte le lieu.

### 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau j'effectue quelques vérifications et je constate :

#### Secteur de remblai :

- Le secteur de remblai correspondant à environ 2 700m<sup>2</sup> (mesuré avec le système atlas Sago).
- Après vérification dans le système atlas sago, je constate que les activités de remblai ont été réalisées dans un milieu humide potentiel.

#### Secteur entreposage béton :

- L'entreprise est autorisée à recevoir du béton en provenance de l'Extérieur. Ce béton est destiné à être concassée sur place.
- Les dalles de béton reçu par camion de la 23-24 ont été mis en amas dans le secteur prévu à cet effet dans le certificat d'autorisation.

Date de l'inspection : 2012-03-20	No de gestion documentaire : 7610-15-01-02131-03
-----------------------------------	--

**5. Conclusion**

L'inspection a permis de constater que :

- L'entreprise a reçue des dalles de béton d'un site extérieur et que cette activité est autorisée dans le certificat d'autorisation émis le 13 octobre 2010. Également, l'entreposage s'effectue conformément au CA.
- Il y a eu des activités de remblai dans un milieu humide potentiel.

**6. Recommandations**

Transférer le dossier au CCEQ secteur hydrique afin qu'une inspection soit réalisée concernant les activités de remblai réalisées dans un potentiel milieu humide.

Signature :  53-54	Date de rédaction : 2012-04-04
---	--------------------------------

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean-Marie Jr. Dion	Fonction : coordonnateur secteurs industriel et agricoles
------------------------------------	---

Signature :  53-54	Date : 05 AVR. 2012
--	---------------------

Commentaires :

*D'ACCORD.*

**8. Photos et croquis**

**Lieu : 2863-9987 Québec inc., pties lots 477, 478 et 478-8, rang 2 Cadastre du Canton de Chatham**

**Photo 1 : 0349**

**Description:**



**Photos prises par : Mélanie Dupuis**

**Date : 2012-03-20**

Photo 2 : fusion 0334 et 0335

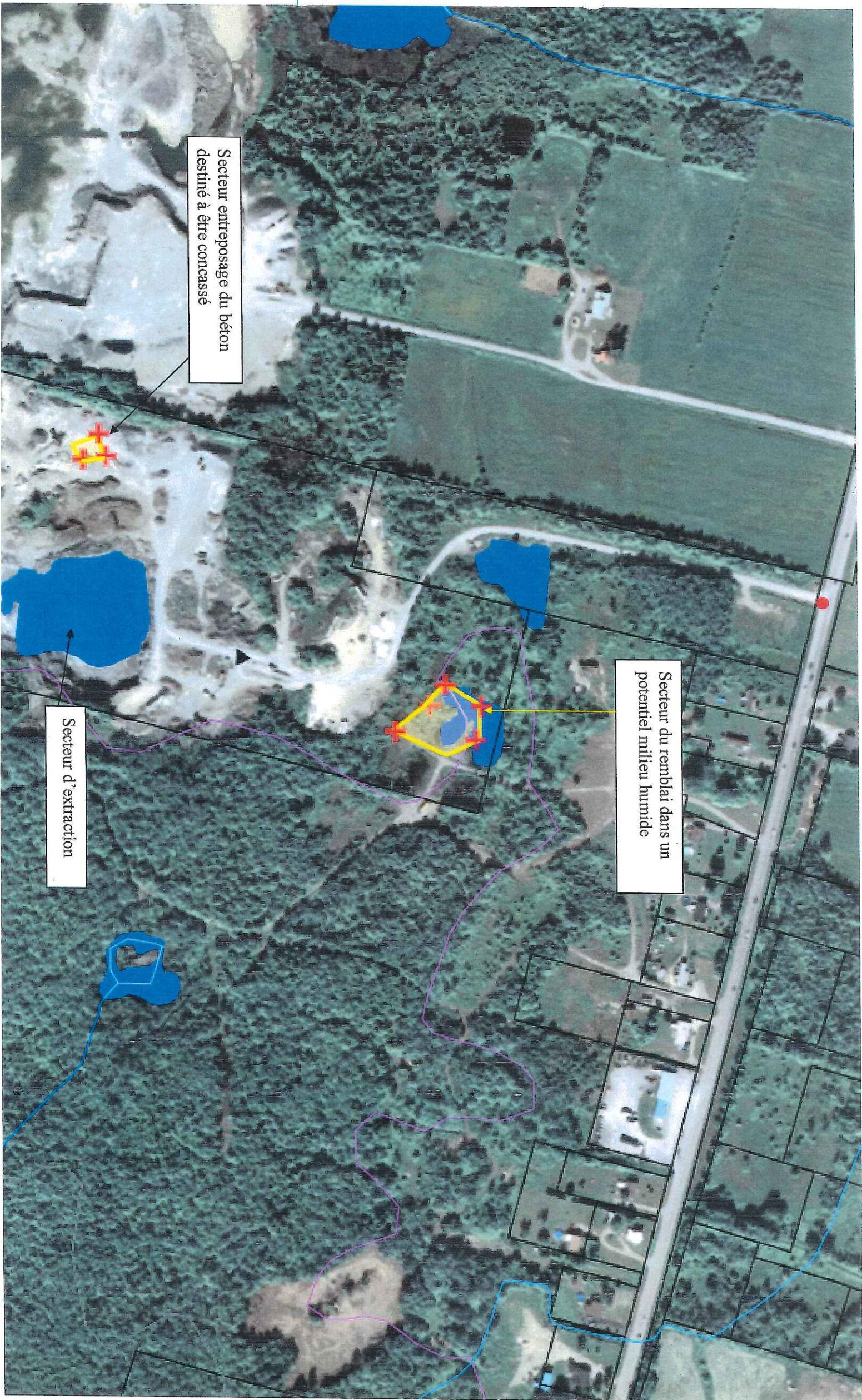
Description:



photo 3: fusion 0338, 0339 et 0340

Description:





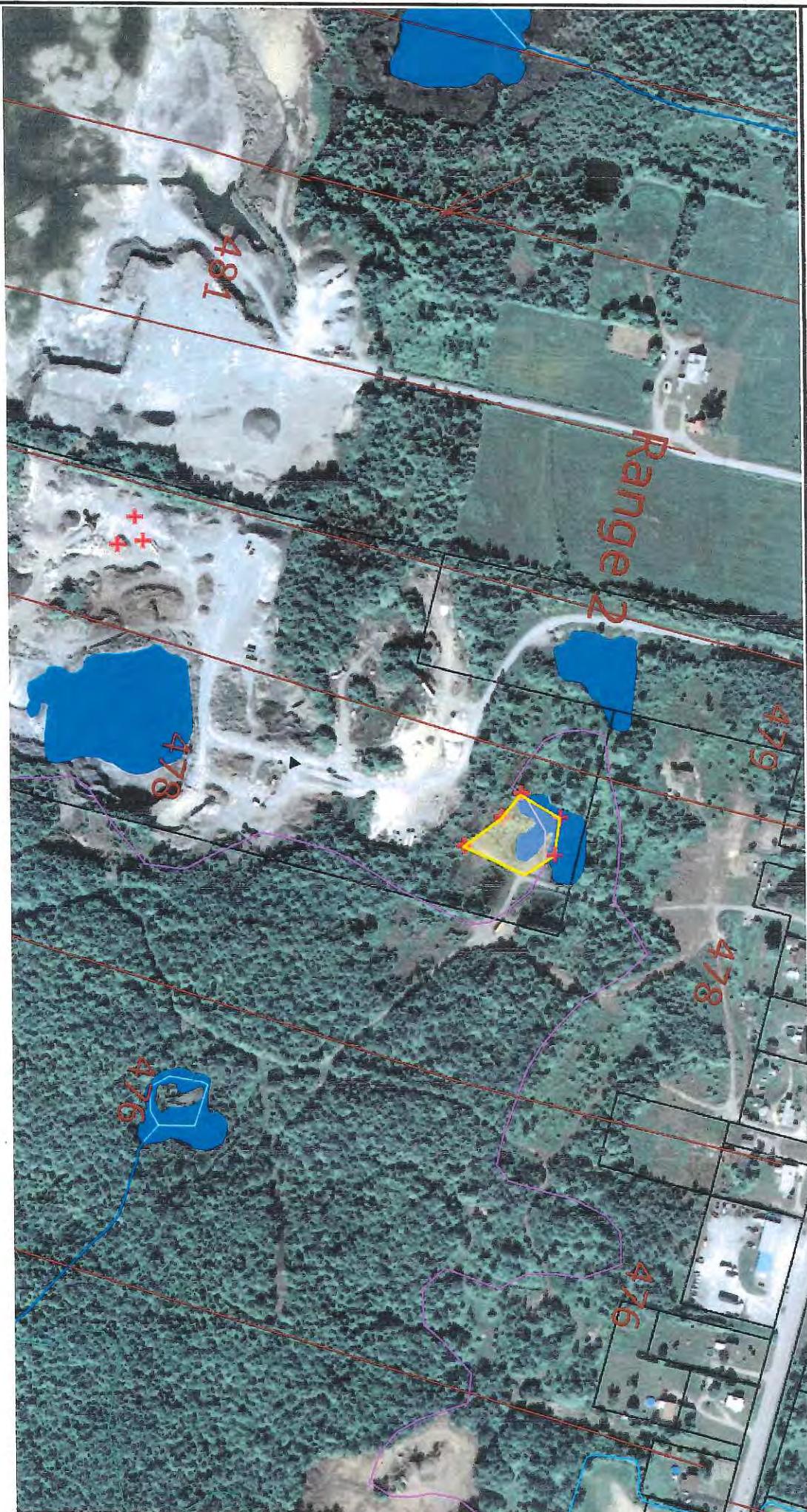
Secteur entreposage du béton  
destiné à être concassé

Secteur du remblai dans un  
potentiel milieu humide

Secteur d'extraction

Secteur d'extraction

### Carrière 2863-9987 Québec inc., Brownsburg-Chatham



- Lieux sélectionnés
- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés**
- Composante
- Cours d'eau
- Embouchure
- Lacs
- Centre de
- Cours d'eau (CRHQ)**
- Permanent
- Intermittent
- Non déterminé
- Plans d'eau (CRHQ)**
- Plans d'eau (CRHQ)
- MH potentiels**
- SIEF version 2010 (IMRNF)
- SIEF version 2009 (IMRNF)
- Milieux humides potentiels 2008 (MMDDEP)
- Plans écorégionaux (CIC)
- Lots cadastre Qc**
- Lot
- Anciens cadastres et rangs**
- Cadastre

Montréal, le 3 mars 1982

Les Bétons D'Argenteuil Inc.  
482, rue Principale  
St-Philippe d'Argenteuil, QC  
J0V 2A0

A l'attention de: Monsieur Robert Foucault  
Président

OBJET: Certificat d'autorisation  
pour l'exploitation d'une  
carrière.

---

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 19 janvier 1982, je vous annonce que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la Qualité de l'environnement (L.R.Q., 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur les lots P-476 et P-477, rang II dans la municipalité de Chatham et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- L'exploitation d'une carrière s'effectuant, au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie de 20,5 hectares et à une épaisseur moyenne de 8 mètres.

- L'aire d'exploitation se situe à une distance égale ou supérieure à 600 mètres de toute zone résidentielle, commerciale ou mixte, à 600 mètres de toute habitation autre que celle appartenant ou louée au propriétaire ou à l'exploitant de la carrière, à 75 mètres de tout ruisseau, rivière, marécage ou batture, à 75 mètres de tout lac, à 1 kilomètre de toute source d'eau servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal, à 630 mètres de toute voie publique, et la voie d'accès menant à la sablière se situe à 25 mètres de toute habitation.

- Le sol végétal de l'aire d'exploitation est entreposé en réserve pour la restauration. La pente de la surface exploitée sera d'au plus 30 degrés de l'horizontale. A la fin de l'exploitation, la restauration consiste à régaler la surface exploitée, à étendre sur celle-ci le sol végétal conservé et à prendre les mesures requises pour que la végétation nouvelle croisse deux (2) ans après la cessation de l'exploitation de la carrière.

Le tout tel que représenté dans le formulaire de demande d'autorisation signé le 14 janvier 1982 par monsieur Robert Foucault et suivant les documents accompagnant cette demande.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter du 3 mars 1982 et devront se terminer au plus tard en mars 2002. Ils devront être exécutés conformément aux dispositions susmentionnées et toute modification éventuelle à ce projet doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne comprend pas l'opération d'un procédé de concassage et tamisage et ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre  
de l'Environnement

par: art. 53-54  
Florent Poirier  
Directeur régional

/jlf

c.c.: Municipalité du canton de Chatham  
Monsieur Roland Cadieux, sec.-trés.

Etudié par: 53-54

Recommandé par:

Montréal, le 30 juillet 1982

Municipalité du canton de Chatham  
C.P. 51  
St-Philippe d'Argenteuil  
Comté d'Argenteuil, QC  
JOV 2A0

OBJET: Emissions de poussières occasionnées  
par la circulation sur le chemin Hay.

Messieurs,

Nous vous transmettons, par la présente, une plainte  
que monsieur nous adressait le 16 juillet 1982.

Les émissions de poussières occasionnées par la cir-  
culation routière portent atteinte au bien-être et au confort de  
l'être humain et de ce fait, contreviennent à l'article 20 de la  
Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., 1977, chapitre Q-2).

Nous vous demandons de prendre les mesures requises,  
afin d'éliminer les émissions de poussières provenant du chemin  
Hay.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs  
sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

\_\_\_\_\_  
Florent Poirier ✓  
Directeur régional

/jlf

P.J.: Lettre



Montréal, le 2 juin 1982

Jacques St-Jacques Inc.  
1020, rue Principale  
Pointe-aux-Chênes, QC

A l'attention de Monsieur Jacques St-Jacques, président

OBJET: Avis d'infraction  
Bétonnière  
Grenville (canton)

Messieurs,

Une nouvelle inspection, effectuée le 17 mai 1982 par un représentant de notre Ministère, révèle que vous opérez toujours une bétonnière sans l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par le sous-ministre de l'Environnement et requis en vertu de la Loi de la qualité de l'environnement.

Nous vous avisons donc à nouveau d'obtenir l'autorisation requise par la Loi, sans quoi des procédures judiciaires pertinentes seront recommandées contre vous.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Florent Poirier  
Directeur régional

/jlf

RAPPORT D'INSPECTION

IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 95 10 25 / A M J N/RÉFÉRENCE : 761015-01-0044/6103

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe

LIEU INSPECTÉ : Lots P476, P477 Long St Chatham -

ADRESSE POSTALE (si différente) : Les Bâtiments Argentaria Inc 482, R. St-Philippe Comté d'Argenteuil J0V 2A0

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION M. Emile Faucault (président) TÉLÉPHONE

BUTS : Inspection suite à la demande de la Co. Sintera concernant sa demande.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La cour est en opération. M. Faucault m'explique qu'il va pomper le sable. Cette eau provient de la fonte des neiges. Son plus haut niveau se situe à 3 mètres. M. Faucault va la pomper cet après-midi. Elle va faire une demande d'agrandissement sur les mêmes lots sous le long concession.

3. CONCLUSION

Exploitation conforme pour le moment.

4. RECOMMANDATIONS

à suivre lors de sa demande d'agrandissement

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe (nom)

53-54

VÉRIFIÉ PAR : J. H. H. (nom)

53-54

(signature)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446103 DATE DE RÉDACTION : 97/02/17  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 97/02/17  
A M J

HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_

- Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR / INSPECTRICE :

Roger Lapointe

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ

Lot P476-P477 rang  
II  
Chatham

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Rue Betons d'Argenteuil  
avenue  
452 R.R.1  
St-Philippe  
Comté d'Argenteuil  
500 / 200

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES

[ ] [ ] [ ] [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ

2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

. BUTS : Inspection de contrôle pour vérifier  
si exploitation conforme

RAPPORT D'INSPECTION

/RÉFÉRENCE : 7610-1571-00446 (A31)

DATE DE RÉDACTION : 27 / 02 / 17  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La surface d'exploitation et la profondeur  
semble être la même depuis ma  
dernière inspection de 25-05-2017

Le seul indice de travaux sur le site  
consiste à du chargement direct  
dans les usines.

Il n'y a eu aucune opération sur  
le site. Le seul équipement est un  
chargeur sur roues.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-004464031 DATE DE RÉDACTION : 97 / 02 / 17  
A M J

3. CONCLUSION

Il y a des indices de changement direct dans les réserves.

4. RECOMMANDATIONS

à inspecter au début de l'été 1997.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Roger Lapante (nom) [Signature] (signature) 97/02/17  
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : R. GAQUET (nom) [Signature] (signature) 97/02/19  
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00453-03  
*146-*

DATE DE RÉDACTION : 4 mai 1998

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 16 avril 1998

- ARRIVÉE : H00

- DÉPART : H00

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Jacques Hallé

. ACCOMPAGNÉ DE: \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

lot  
 Chatham

2863-9987 Québec Inc.  
 Emile Foucault Excavation Inc.  
 616 route du Canton  
 Chatham  
 J8G 1P8

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui  non

TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)  
 RENCONTRÉE(S):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

Nombre: 7

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S)   
 PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le M.E.F.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00453-03

DATE DE RÉDACTION : 4 mai 1998

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Des résidus d'asphaltes sont entreposés près de l'entrée. La carrière est pleine d'eau et aucune extraction ne semble avoir été faite dernièrement. Le long de la limite de terrain du côté de la carrière de Sintra du béton avec de l'armature de métal est entreposé. Un petit chemin forestier permet d'accéder à un dépôt de déchets divers dont plusieurs contenants d'huile vide. Il ne m'a pas été permis de déterminer si les déchets proviennent de la carrière ou d'une autre source. Un camion identifié à l'entreprise Foucault viens déposer de la pierre et repart avant que je puisse parler au conducteur.

### 3. CONCLUSION

- Présence de déchets dans un endroit non prévu à cette fin.

### 4. RECOMMANDATION(S)

- Aviser la municipalité de la présence de déchets sur un terrain.

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Hallé *nh* 53-54

4 mai 1998

- VÉRIFIÉ PAR: 53-54

*99/03/23*

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR: *8*

PAGE 2



## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446-00

DATE DE RÉDACTION : 1999-03-18

### 1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1998-11-17  
1999-03-15

HEURES :- ARRIVÉE : 10H00

- DÉPART : 11H00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Sonia Ouellet

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ  
Les Bétons d'Argenteuil inc.  
Lots : 476 et 477  
Canton de Chatham

ADRESSE POSTALE (si différente)  
Émile Foucault  
616, route du Canton  
Chatham (Québec)  
J8G 1P8

PLAIGNANT /PLAIGNANTE : RENCONTRE oui  non

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION :

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):PHOTO(S)  
Nombre

CROQUIS  PLAN(S)  CARTE(S)

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES  1.

PRÉCISEZ 2.

- **BUTS** : Contacter Daniel Germain et faire le point avec lui. A-t-il avisé Émile Foucault inc ? Vérifier auprès de la ville de Grenville et demander qu'elle m'informe du début de travaux de démolition. S'il y a lieu, préparer une lettre pour aviser Émile Foucault que les matériaux devront être dirigés vers un site autorisé. Pour la disposition ou lieu autorisé pour le concassage (voir R. Paquet).

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446-03

DATE DE RÉDACTION : 1999-03-18

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

#### **17 novembre 1998 :**

Suite à une conversation téléphonique avec Monsieur Daniel Germain, je me suis rendue en sa compagnie sur le terrain çï-haut mentionné afin de vérifier si des résidus du Pont Perley étaient entreposés illégalement.

Le terrain est situé à côté du terrain de Sintra, une autre carrière. D'ailleurs sur les photographies 1 et 2 on peut voir la proximité du terrain voisin.

J'ai constaté que des matériaux secs étaient entreposés sur le terrain (voir les photographies 1 à 9). Certains de ces matériaux semblent avoir été conditionnés. Parmi les matériaux secs la présence de «dormants créosotés» a été constatée (voir photo 9).

Je n'ai pas constaté la présence d'un concasseur sur le site.

Selon monsieur Germain, certaine pièces de béton semblent provenir d'une grosse structure tel un pont ( voir la photographie #8).

Nous nous sommes ensuite rendus au Pont Perley<sup>s.o.</sup>. Les travaux de démantèlement du pont ne sont pas encore commencés puisque le pont est encore ouvert à la circulation. Le nouveau pont n'est toujours pas ouvert à la circulation.

Monsieur Daniel Germain m'informe que le terrain de la «Carrière Foucault» pourrait servir pour l'entreposage des pièces de béton provenant du pont.

#### **15 Mars 1999 :**

Je me suis rendue à la barrière de la carrière Foucault. La barrière était cadenassée. Je n'ai pas constaté que des activités, de transports de déchets, avaient eu lieu. La neige qui recouvre les traces au sol me permet de constaté qu'aucune activité n'a été réalisé au site aujourd'hui (voir photographie #13).

Je me suis rendue au pont Perley<sup>Perley</sup>. Les travaux de démantèlement du pont sont en cours. Tel que discuté avec Daniel Germain, le tout s'effectue très tranquillement (voir photo 10 et 11) et tous les matériaux semblent restés du côté de l'Ontario.

Note : J'ai pris des photographies. Elles sont jointes au présent dossier.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446-03

DATE DE RÉDACTION : 1999-03-23

### 3. CONCLUSION

Le propriétaire du terrain contrevient toujours à l'article 134 du Règlement sur les déchets solides puisqu'il y a des déchets présents sur le terrain.

### 4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande qu'un avis d'infraction en vertu de l'article 134 du RDS soit transmis au propriétaire du terrain. De plus, des inspections «régulières» seraient à prévoir afin de vérifier si les résidus du pont sont acheminés à cet endroit.

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Sonia Ouellet, tech.

1999-03-23

53-54

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet T.E

1999-03-24

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

MUNICIPALITÉ: Canton de Chatham

No RÉFÉRENCE: 7610-15-01-00446-03

IDENTIFICATION: Les Bétons d'Argenteuil

Photographie(s) no: 1 et 2.

Date: 98-11-17

Remarque: Terrain adjacents à "Sintre". Le matériel identifié "A" (pointé par une flèche.) se trouve sur le terrain de Sintre.

Sur le terrain de Bétons d'Argenteuil on peut voir des "résidus" de béton.

Photographie(s) prise(s) par: Sonia Ouellet





**MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE**

MUNICIPALITÉ: Canton de Chatham

No RÉFÉRENCE: 7610-15-01-00446-03

IDENTIFICATION: Les Bétons d'Argenteuil

Photographie (s) no: 3 et 4

Date: 98-11-17

Remarque: *Idem à l'ét 2 en plus on peut voir également des "tiges" (cane de nitrate) au ruisseau*

Photographie(s) prise(s) par: Sonia Ouellet



MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE (photos 3½x5)

photo# 5
description: <i>Idem + Tas</i>
<i>de terre et de gravier</i>
remarque:



photo# 6
description: <i>Idem</i>
remarque:



photo# 7
description: <i>Idem</i>
remarque:



photographe: Sonia Ouellet



**CERTIFIE**

LC020705272

Saint-Eustache, le 24 mars 1999

**AVIS D'INFRACTION**

Émile Foucault  
616, route du Canton  
Chatham (Québec)  
J8G 1P8

N/Réf. : 7610-15-01-00446-03

Objet : Dépôt de déchets solides (résidus de béton et dormants créosotés)  
Lot P-477  
Cadastre du Canton de Chatham

---

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 novembre 1998 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au Règlement:

Ne pas avoir pris les mesures nécessaires afin que le terrain soit libre de déchets solides en tout temps.

- ◆ Règlement sur les déchets solides  
.Article 134



## AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-00446-03

Le 24 mars 1999

---

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec madame Sonia Ouellet au (450) 623-7811, poste 259.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

53-54

Richard Paquet  
Chef de la division contrôle  
Service de l'environnement

RP/so

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446-00

DATE DE RÉDACTION : 2000-02-11

SAGIR No D'INTERVENTION:

### 1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1999-05-14

HEURES :- ARRIVÉE : 10H00

- DÉPART : 11H00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Sonia Ouellet

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ  
Les Bétons d'Argenteuil inc.  
Lots : 476 et 477  
Canton de Chatham

ADRESSE POSTALE (si différente)  
Émile Foucault  
616, route du Canton  
Chatham (Québec)  
J8G 1P8

PLAIGNANT /PLAIGNANTE : RENCONTRE oui  non

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION :

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):PHOTO(S)  
Nombre

CROQUIS  PLAN(S)  CARTE(S)

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES  1.

PRÉCISEZ 2.

- **BUTS** : Suivi d'avis d'infraction relativement à la présence de déchets solides sur le terrain

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446-03

DATE DE RÉDACTION : 2000-02-18

### **2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

#### **Notes:**

La fin du délai de validité pour le C.A. d'exploitation est prévue pour le mois de mars 2002.

Une lettre datée du 16 février 1990 de monsieur Robert Foucault indique que suite à l'extraction de la pierre l'emplacement servirait pour la création d'un lac artificiel ou une pisciculture et ce dans un délai de 10 à 15 ans. (2000 ou 2005)

En 1995, un rapport d'inspection de Roger Lapointe précisait que monsieur Foucault devait déposer une demande d'agrandissement pour la carrière. À ce jour aucune demande n'a été reçue.

#### **14 Mai 1999 :**

Je me suis rendue sur le site afin d'y rencontrer Madame Colette Foucault. En effet, suite à la réception d'un avis d'infraction adressé à monsieur Émile Foucault (propriétaire du terrain) ces derniers ont communiqué avec moi afin d'effectuer une visite du terrain en leur présence.

Le terrain est situé à côté du terrain de Sintra, une autre carrière.

J'ai fait le tour du site en compagnie de madame Foucault. Selon cette dernière les pièces de béton en place devraient être concassés en place et les tiges de métal retirées et récupérées chez 23-24 (fonderie).

J'ai constaté que des matériaux secs étaient entreposés sur le terrain (voir les photographies 1 et 2). Certains de ces matériaux semblent avoir été conditionnés (voir photographie #3). Des résidus de pavage se trouvent sur le terrain (photo #4).

Les grosses pièces de béton provenant de la démolition du pont Pearly sont acheminées en Ontario où elles servent à l'aménagement d'un chemin dans une sablière (voir photographie #5). La photographie #6 démontre que la structure de métal n'est pas encore démantelée.

#### **Discussion avec monsieur Robert Livernoche:**

Une étude du dossier plus exhaustive en compagnie de monsieur Livernoche m'a permis d'avoir une meilleure compréhension de l'autorisation. Cette dernière mentionne en deuxième page que l'autorisation ne comprend pas le procédé de concassage et tamisage. Or une correspondance en date du 7 avril 1999 de monsieur Emile Foucault nous indique que les résidus de béton seront passés au concasseur pour le recyclage. L'activité de concassage n'est donc pas permise sur le site. Cependant lors de cette inspection madame Foucault m'a indiqué que le concasseur ne se déplaçait pas pour moins de 50 000 tonnes. Elle doit me téléphoner lors du concassage.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00446-03

DATE DE RÉDACTION : 2000-02-21

### 3. CONCLUSION

Les matériaux pourront sûrement être recyclés. Retourner sur le site au printemps 2000 voir l'état d'avancement du démantèlement du pont Pearley. Aussi retourner voir si les différents matériaux ont été concassés sur le site.

### 4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande qu'une autre inspection des lieux soit effectuée au printemps 2000 accompagnée de monsieur ou madame Foucault. Suite à cette inspection on pourrait transmettre un document à l'effet que l'activité de concassage n'est pas autorisée à cet endroit et joindre une copie de son certificat d'autorisation en annexe.

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Sonia Ouellet, tech.s

2000-02-21

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet T.D.

53-54

2000-02-22

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

*D'accord*

RAPPORT D'INSPECTION

Date du Rapport : 12 mai 2006

---

N/GESDOC: 7430-15-01-  
N/ SAGIR :

---

Date de l'inspection: 5 mai 2006

Heures arrivée :

Heure départ :

Inspecteur : Rhéal Boucher  
Accompagné de:

Emplacement :

Municipalité: Grenville

Description de la demande : Vérifier travaux de remblayage dans un marécage rue Cercle Grenier

Personne(s) rencontrée(s) :

Photos du site: oui

Nombre de photos présent:

Nombre utilisé pour le rapport :

But de l'inspection : Vérifier l'application de la loi sur la qualité de l'Environnement.

---

RÉDIGÉ PAR : 53-54  
Nom de l'inspecteur: Rhéal Boucher

---

CIDREQ : \_\_\_\_\_  
SAGIR

DEMANDE : 200133127

INTERVENANT : 13434808

INTERVENTION : 300203603

LIEU  
D'INTERVENTION : 2089500

## **DESCRIPTION DE L'INSPECTION FAITS CONSTATÉS SUR LE TERRAIN**

Lors de l'inspection j'ai constaté que des travaux étaient en cours pour le prolongement de la rue Raymond et Duvernay. La majorité du site a déjà fait l'objet de remblayage. Au début du projet près du point GPS no 1 il y reste une zone marécageuse non remblayée. La végétation à cet endroit est principalement composée de saule, d'érable Argenté et d'aulne rugueux.

Au point GPS no 1 il y a une borne fontaine. Il y a deux fondations en construction sur le site au point GPS no 3 et 4. On peut encore apercevoir des vestiges de végétation hydrophyte dans les secteurs où les fondations ont été coulées et aux limites des terrains remblayés.

Le prolongement de la rue Raymond rejoint une rue existante nouvellement aménagée. Le long de cette nouvelle rue nous pouvons apercevoir d'autres zones marécageuses.

Il n'y avait aucune activité sur le site au moment de l'inspection.

## **COMMENTAIRES RECEUILLIS LORS DE L'INSPECTION**

### **AUTRES COMMENTAIRES RECUILLIS**

### **POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL**

Il y a eu remblayage dans une zone marécageuse. L'inventaire sommaire de la végétation nous indique qu'il y avait une nette prédominance de végétation hydrophyte. Il s'agit donc d'un marécage couvert par le deuxième alinéa de l'article 22. Le marécage s'étend au-delà du projet vers un autre projet de rue récemment aménagé. À l'origine le marécage devait être adjacent à la rivière cependant les nombreuses interventions dont une voie ferrée ont contribué à isoler le marécage. Sur la photo aérienne, on peut apercevoir la présence d'un petit cours d'eau qui traverse le marécage. Ce cours d'eau n'est plus existant sur le terrain.

### **POINT DE VUE LÉGALE**

Nous avons retracé dans les archives un dossier concernant les services d'aqueduc et d'égout pour la rue Cercle Grenier. Un certificat d'autorisation a été émis au village de Grenville en 1989 pour les services. Nous avons consulté les services juridiques pour vérifier la validité de l'autorisation.

### **PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE**

La présence d'un **certificat d'autorisation** pour les services d'aqueduc et d'égout fait en sorte que nous ne pouvons pas demander une autre autorisation en vertu de l'article 22. Cependant il n'est fait aucune mention du marécage ni dans les documents présentés ni dans l'autorisation. Nous ne pouvons pas savoir si le demandeur avait omis d'informer le ministère de la présence du marécage.

Nous pourrions demander à la direction de l'analyse de vérifier du point de vue environnemental si un certificat d'autorisation aurait pu être émis pour la destruction de ce marécage. Compte tenu que le projet est avancé à plus de 75%, et de la faible superficie restante du marécage, il ne sera pas évident de déterminer la valeur environnementale du site.

Même si nous en arrivions à la conclusion que ce site aurait mérité d'être protégé, la présence du certificat d'autorisation ne nous permettrait de demander une remise en état et la démolition des résidences déjà construite.

### **RECOMMANDATIONS ET ACTIONS À PRENDRE**

Compte tenu que le certificat d'autorisation a été émis à la municipalité je recommande d'écrire à la municipalité pour lui demander d'être plus vigilante concernant les projets réalisés avec d'anciennes autorisations.

Je recommande de demander un avis à la direction de l'analyse afin que les plans soient révisés pour s'assurer que les conduites autorisées en 1989 respectent les normes actuellement en vigueur.

Photo#  
7.

Vu de la section construite de la  
rue Cercle Grenier. Les  
construction sont récente.



Photo#  
8.

La borne fontaine confirme la  
présence des services d'aqueduc



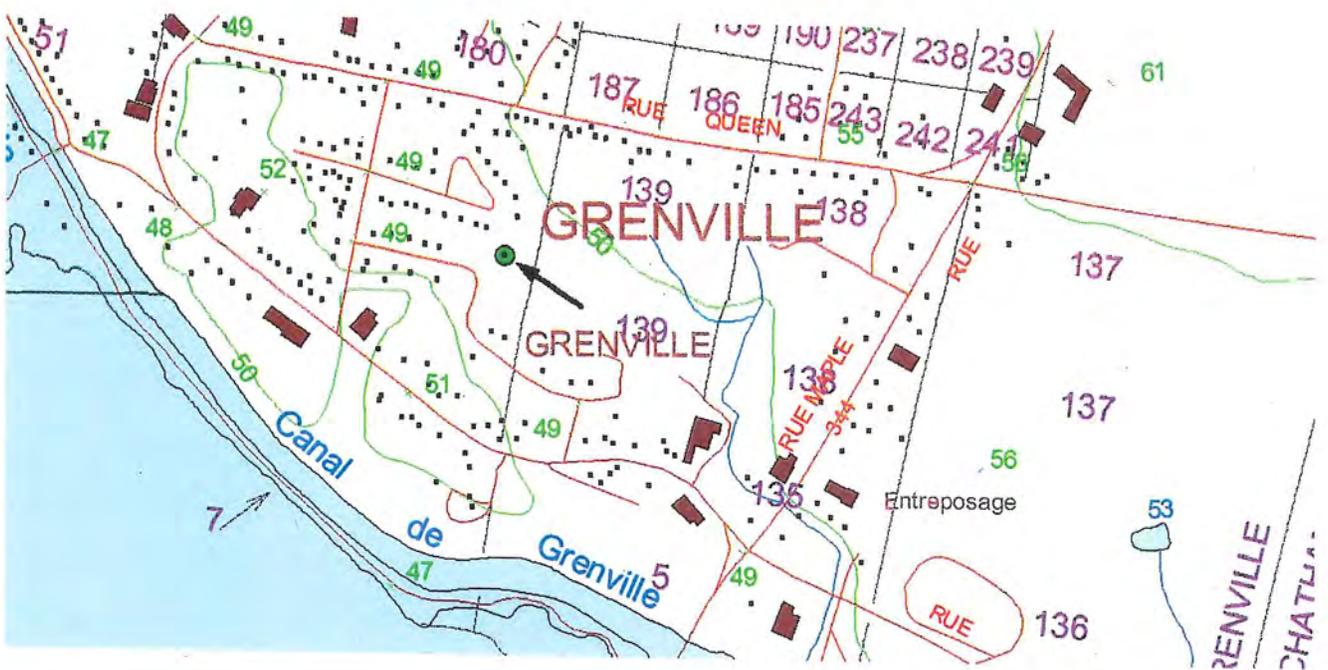
Photo#  
9.

Nouvelle résidence construite  
en remblai dans la zone  
amrécageuse.

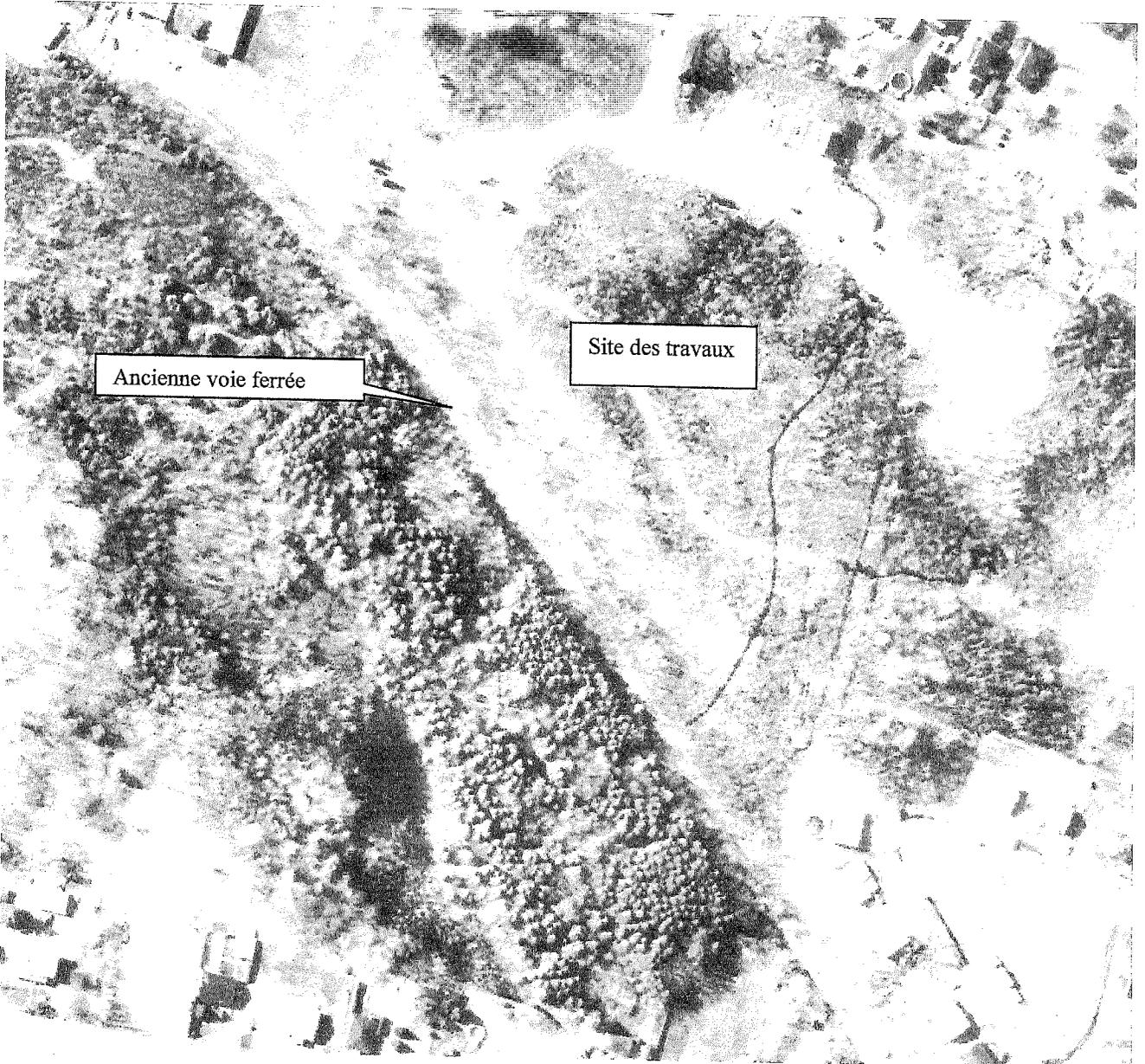




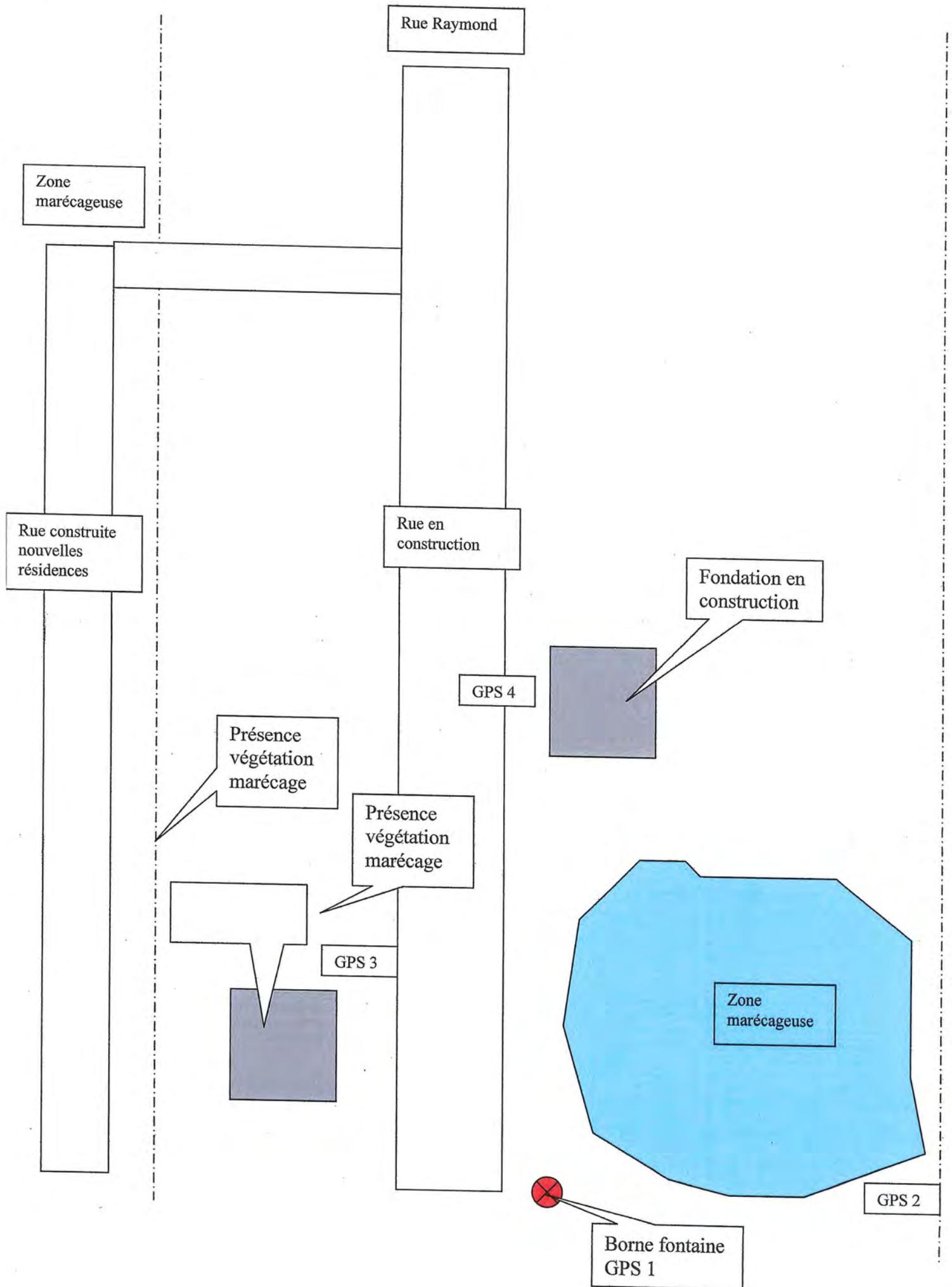
# CARTOGRAPHIE



# Photo aérienne



# CROQUIS



# PHOTOS

Photo#  
1.  
Vu de la zone marécageuse



Photo#  
2.



Photo#  
3.



Photo#  
4.  
Résidence en construction sur  
le site



Photo#  
5.  
Fondation dans la zone  
marécageuse



Photo#  
6.



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

### 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-05-30	Heure d'arrivée : 10 h 32	Heure de départ : 12 h 18
Inspecteur : Nathalie Tardif	Accompagné de : Sophie Janelle Morin et Bruno Roberge	

N° intervention : 300731993	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-15-01-02804-00	N° du rapport d'inspection : 400929183
N° demande : 200204360	Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : Suite à une inspection du secteur industriel pour la carrière il a été constaté des remblais dans un possible milieu humide. Vérifier s'il s'agit d'un milieu humide et travaux sans CA.	

### Lieu inspecté

Nom du lieu : 2863-9987 Québec inc. (Carrière Foucault)	
Nom usuel du lieu : Agrégats Argenteuil inc.	
N° du lieu : X2062712	Type de lieu : carrière
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : route du Canton Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1P8	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,629756414400;-74,495478507200	

### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
2863-9987 Québec inc.	Propriétaire	616, route du Canton Brownsburg-Chatham, Québec J8G 1P8	28639987

### Conditions météo

Ensoleillé, env. 20 degrés Celsius, la veille orage violent
---

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Émile Foucault	Propriétaire	613-577-0396
art. 53-54	Acheteuse,	

### Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Émile Foucault et art. 53-54			

### Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 44	Nombre de photos annexées au rapport : 20
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type PowerShot A495 de marque Canon.

Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\tarna02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.

### Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	2	Localisation des photos, Inspection du 30 mai 2012, Brownsburg-Chatham
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	5	Localisation de la carrière (Lots), Extrait des annexes de la lettre datée du 23 avril 2010, signé par art 23-24 2 pages et annexes (Présent au certificat d'autorisation)
	6	Localisation de l'aire d'exploitation, Extrait des annexes de la lettre datée du 15 janvier 2012, signé par artl. 23-24, 2 pages et annexes (Présent au certificat d'autorisation)
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	4	Cours d'eau cartographié, Extrait de la carte cadastrale, Lachute, 31G 09-200-0201
	3	Localisation d'un milieu humide potentiel et de 2 étendues d'eau, identifié dans l'Atlas Sago
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	7	Certificat d'autorisation du 13 octobre 2010

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Une inspection a été réalisée le 20 mars 2012 par le secteur industriel pour vérifier la conformité des activités au certificat d'autorisation délivré le 13 octobre 2010 pour l'exploitation d'une carrière sur les lots 477, 478 et 478-8. Lors de cette inspection, il a été constaté qu'il y avait du remblai dans ce qui pouvait être un milieu humide sur le lot 478. Le dossier a donc été transféré au secteur hydrique.

En réalisant des vérifications dans le logiciel Atlas Sago, il a été constaté qu'un milieu humide potentiel était situé à proximité de la carrière ainsi que 2 étendues d'eau (voir A-3).

La demande de certificat d'autorisation (13 octobre 2010) ne mentionne pas la présence d'un milieu humide et le cours d'eau le plus près se trouverait à 200 mètres de l'aire d'exploitation.

## 3. Description de l'inspection

À notre arrivée, nous constatons qu'une pelle mécanique est en action au niveau d'un entreposage de pierres naturelles. Nous nous présentons à l'opératrice de la pelle et je lui explique le but de la visite. La dame se prénomme **23-24** et travaille pour la compagnie de qui achète ces pierres à la carrière pour faire de l'aménagement paysager.

Je constate qu'il y a du remblai présent. Il présente plusieurs paliers. Le palier supérieur semble plus récent (pas de végétation), le remblai inférieur présente une végétation naissante. Nous nous dirigeons vers l'extrémité gauche (faisant dos à la carrière). Au pied du remblai, le sol est compact et rocailleux. La végétation est composée, entre autres, de l'Érable rouge (facultatif), Vinaigrier (colonisatrice), Ronce sp., Épervière sp..

Nous rencontrons Monsieur Émile Foucault et lui expliquons le but de notre visite. Il me mentionne qu'il n'y a pas de milieu humide que c'est sur le roc. Nous prenons congé.

Je constate la présence d'une étendue d'eau en partie remblayée (Photo 1). Il y a des algues et des plantes aquatiques. Un sondage a été tenté au niveau du remblai (palier inférieur) (Photo 2). La tarière ne s'enfonce que de quelques pouces avant de cogner sur du roc et ce en plusieurs endroits. Finalement, nous réussissons à effectuer un sondage (S1). Le sol est argileux avec beaucoup de roches.

Je constate la présence d'un lit d'écoulement où il y a présence d'eau. Le remblai s'étend jusqu'au lit, à la limite du remblai la rive est boisée et le lit semble naturel (Photo 3-4). De l'autre côté du lit, il y a du remblai qui semble daté de plusieurs années, la végétation est bien établie (Photo 4). En suivant le lit d'écoulement, à la limite du « vieux » remblai, nous constatons la présence de la Vigne vierge commune, de scirpe sp., d'Onoclée sensible (facultative) et de ronce sp.. Nous nous dirigeons vers l'arrière du « vieux » remblai (vers la route 148). La végétation est composée d'Onoclée sensible (fac.), de Salix sp., d'Osmonde cannelle (fac.), du Cornouiller stolonifère (fac.), Échinocystis lobé (concombre sauvage) et autres (Photo 5). Le sol est spongieux, il y a de la litière noire et des racines hors sol. Nous avons effectué 4 sondages à différents endroits. Au premier sondage (S2), il s'agit d'un sol argileux présentant des mouchetures à 20 cm de profondeur. Le trou du sondage se remplit d'eau (Photo 6). Au deuxième sondage (S3), il n'y a pas de moucheture, mais l'argile est gorgée d'eau. Le troisième sondage (S4) présente des mouchetures (Photo 7) à 11 cm de profondeur. Il y a un bruit de succion lors du retrait de la tarière. Le quatrième sondage (S5) présente des mouchetures à 28 cm de profondeur.

De retour au lit d'écoulement, je constate la présence d'un petit barrage de castor.

Nous grimpons au niveau du « vieux » remblai et constatons que le milieu se poursuit tout le long de celui-ci (Photo 8). À la limite droite (dos à la carrière) du « vieux » remblai, j'ai constaté la présence d'un chemin bloqué par des blocs de béton (Photo 9). Des deux côtés du chemin le milieu se continue. Nous avons effectué un sondage (S6) du côté droit du chemin (dos à la carrière). Le sol est argileux et présente des mouchetures à 17 cm de profondeur (Photo 10). Le même type de végétation est retrouvé (saule sp., Onoclée sensible, osmonde cannelle, carex sp.). Je constate un deuxième lit d'écoulement (Photo 11). De retour à proximité du remblai, au niveau de l'entreposage de pierres, je constate qu'il y a du remblai dans le premier lit d'écoulement (Photo 12). Une section du remblai semble plus récente et est composée de matières végétales et de terre. Derrière cette partie de remblai, le sol est sec, compacté (Photo 13). Du côté de la carrière, on retrouve un lit d'écoulement qui sort de sous le remblai (Photo 14). Le lit d'écoulement s'élargit pour former une petite étendue d'eau. Il y a du remblai constitué de grosses pierres dedans (Photo 15).

Au niveau du milieu humide, je constate qu'il y a un petit poteau qui pourrait être la limite de lot (Photo 16) Je constate que le lit d'écoulement présent dans le milieu se poursuit sur les terrains voisins (Photo 17).

### 3. Description de l'inspection

À la sortie de la carrière, sur le chemin d'accès, il y a un ponceau qui laisse passer le premier lit d'écoulement constaté. En aval du ponceau, je constate que les rives sont boisées, mais qu'il y a accumulation de sédiments sur le rebord du ponceau (Photo 18-19). En amont du ponceau, celui-ci est complètement obstrué par les sédiments et un tuyau carré a été ajouté dans le ponceau pour laisser passer l'eau (Photo 20).

### 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

#### **Conversation téléphonique avec Monsieur Foucault, 31 mai 2012, 14 :18**

Les travaux de remblai ont été réalisés pour mettre à niveau son terrain. La terre provient de la carrière (nettoyage autour de celle-ci). Les travaux ont été réalisés à la fin février, début mars 2012. Les pierres entreposées proviennent de la carrière. Lorsque les pierres ont une belle grosseur et qu'elles peuvent être utilisées pour faire des aménagements de muret, ils entreposent à cet endroit et les vendent.

#### **Autres vérifications**

Sur une carte cadastral numéro 31 G 09-200-0201 datée de 1977, un cours d'eau qui semble être intermittent est identifié à l'emplacement du premier écoulement constaté (A-4).

Les travaux de remblai se situent sur le lot 478 et le ponceau du chemin d'accès est sur le lot 478-8 (A-5).

Les travaux de remblai et l'entreposage de pierres provenant de la carrière sur le lot 478 sont à l'extérieur de l'aire d'exploitation de la carrière (A-6).

L'exclusion administrative 3.4 présente dans le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) permet l'installation d'un ponceau sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Cependant, celui présent sur le site, ne correspondant pas aux normes établies dans la fiche technique numéro 8.

### 5. Conclusion

L'apparence naturelle et la présence d'un cours d'eau sur la carte cadastrale de 1977, permettent de conclure que le lit d'écoulement est un cours d'eau.

Les indices (végétaux, sondages, litière noire, racines hors sol) permettent de confirmer la présence d'un milieu humide.

Les activités récentes n'ont pas touché le milieu humide, mais se trouvent à moins de 5 mètres de celui-ci. Les activités ont été réalisées dans la rive et dans le littoral du cours d'eau et dans les 2 étendues d'eau présentes sur la carte Atlas. Les activités sont réalisées en dehors de l'aire d'exploitation autorisée par le certificat d'autorisation émis le 13 octobre 2010.

Au moment de l'inspection, bien qu'il soit évident que le ponceau soit bouché par les sédiments, il n'a pas été constaté d'entraînement de sédiments, ni que le ponceau était la cause des sédiments présents. Aucun manquement à la LQE n'est donc relevé.

Lors de cette inspection, j'ai constaté deux manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Activités réalisées (remblai et entreposage avec du matériel provenant de la carrière) à l'extérieur de l'aire d'exploitation prévue au certificat d'autorisation du 13 octobre 2010.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
- Activités dans la rive et le littoral d'un cours d'eau (remblai/entreposage) sans avoir obtenu préalablement un certificat d'autorisation de notre ministère.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22, 2<sup>e</sup> alinéa

#### **Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement du manquement à l'article 22, 2<sup>e</sup> alinéa**

##### **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**

- Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte (mi)

##### **Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**

- Conséquences réversibles en tout ou en partie (Mo)

##### **Vulnérabilité du milieu affecté ou susceptible d'être affecté**

- Milieu récepteur sensible ayant une très faible superficie affectée (Mo)

J'évalue les conséquences du manquement comme étant **modérées**.

**6. Recommandations**

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour les manquements à l'article 22, 2<sup>e</sup> alinéa et 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans celui-ci, il serait judicieux de demander des correctifs pour le ponceau afin que celui-ci respecte la fiche technique numéro 8.
- Je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 22 de la LQE (article 115.25- 5 000 \$ pour une morale) afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives.
- Je recommande de planifier une vérification (autre qu'inspection) d'ici 7 juillet 2012 afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices. Une inspection de suivi devra être prévue.

Signature :

53-54

Date de rédaction : 11 juin 2012

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par :

Sophie Daigneault

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 21 juin 2012

Commentaires :

53-54

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse de éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement

Une demande d'avis professionnel sera demandé à la DRAE

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : Photo 005.jpg

Description :

Étendue d'eau



Photo no : 2

Fichier : Photo 007.jpg

Description :

Sondage - S1- dans le remblai inférieur - Sol argileux avec graviers



Photo no : 3

Fichier : Photo 008.jpg

Description :

Premier lit d'écoulement observé  
Remblai jusqu'au lit d'écoulement



<p><b>Photo no : 4</b></p>	
<p><b>Fichier : Photo 009.jpg</b></p>	
<p><b>Description :</b> Premier lit d'écoulement observé Vieux remblai de l'autre côté (Flèche)</p>	

<p><b>Photo no : 5</b></p>	
<p><b>Fichier : Photo 012.jpg</b></p>	
<p><b>Description :</b> Végétation : Onoclée sensible, Osmonde Cannelle, Salix sp., etc.</p>	

<p><b>Photo no : 6</b></p>	
<p><b>Fichier : Photo 011.jpg</b></p>	
<p><b>Description :</b> Trou du sondage – S2 - qui se remplit d'eau</p>	

<b>Photo no : 7</b>	
<b>Fichier : Photo 016.jpg</b>	
<b>Description :</b> Présence de mouchetures sondage S4	

<b>Photo no : 8</b>	
<b>Fichier : Photo 023.jpg</b>	
<b>Description :</b> Vieux remblai (végétation), milieu continue <sup>humide</sup> derrière	

<b>Photo no : 9</b>	
<b>Fichier : Photo 028.jpg</b>	
<b>Description :</b> Chemin barré qui divise le milieu humide en deux	

**Photo no : 10**

**Fichier : Photo 029.jpg**

**Description :**

Sondage S6, mouchetures à 17 cm



**Photo no : 11**

**Fichier : Photo 030.jpg**

**Description :**

Deuxième lit d'écoulement dans le milieu humide



**Photo no : 12**

**Fichier : Photo 032.jpg**

**Description :**

Remblai dans le premier lit d'écoulement (littoral)



**Photo no : 13**

**Fichier : Photo 037.jpg**

**Description :**

Remblai qui semble le plus récent – en arrière (voisin) le milieu présente un sol compact et sec



**Photo no : 14**

**Fichier : Photo 038.jpg**

**Description :**

Premier lit d'écoulement ressort du remblai



**Photo no : 15**

**Fichier : Photo 039.jpg**

**Description :**

Remblai dans le premier lit d'écoulement qui semble s'élargir pour former une étendue d'eau (littoral)



**Photo no : 16**

**Fichier : Photo 035.jpg**

**Description :**

Poteau qui pourrait être la limite du lot  
Se trouve dans le milieu humide



**Photo no : 17**

**Fichier : Photo 036.jpg**

**Description :**

Cours d'eau continue sur terrain voisin



**Photo no : 18**

**Fichier : Photo 040.jpg**

**Description :**

Ponceau en aval



**Photo no : 19**

**Fichier : Photo 041.jpg**

**Description :**

Sédiments accumulés dans le ponceau (en aval)



**Photo no : 20**

**Fichier : Photo 043.jpg**

**Description :**

Ponceau en amont, totalement bouché, tuyau métallique pour faire le passage de l'eau



**Photo no : 22**

**Fichier :**

**Description :**

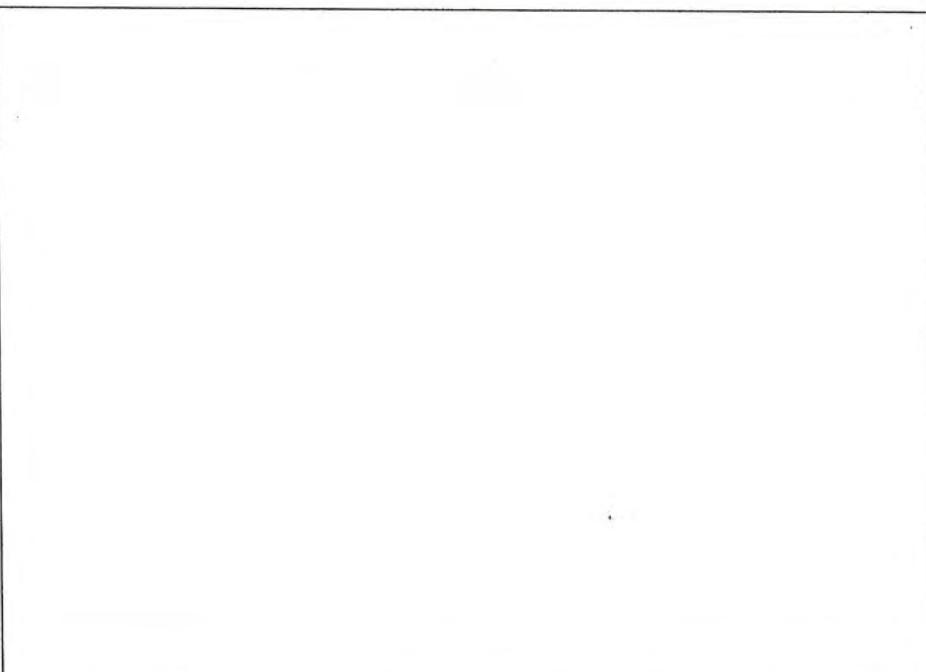


Planche contact



Photo 001.jpg



Photo 002.jpg



Photo 003.jpg



Photo 004.jpg



Photo 005.jpg



Photo 006.jpg



Photo 007.jpg



Photo 008.jpg



Photo 009.jpg



Photo 010.jpg



Photo 011.jpg



Photo 012.jpg



Photo 013.jpg



Photo 014.jpg



Photo 015.jpg



Photo 016.jpg



Photo 017.jpg



Photo 018.jpg



Photo 019.jpg



Photo 020.jpg



Photo 021.jpg



Photo 022.jpg



Photo 023.jpg



Photo 024.jpg



Photo 025.jpg



Photo 026.jpg



Photo 027.jpg



Photo 028.jpg



Photo 029.jpg



Photo 030.jpg



Photo 031.jpg



Photo 032.jpg



Photo 033.jpg



Photo 034.jpg



Photo 035.jpg



Photo 036.jpg



Photo 037.jpg



Photo 038.jpg



Photo 039.jpg



Photo 040.jpg



Photo 041.jpg



Photo 042.jpg

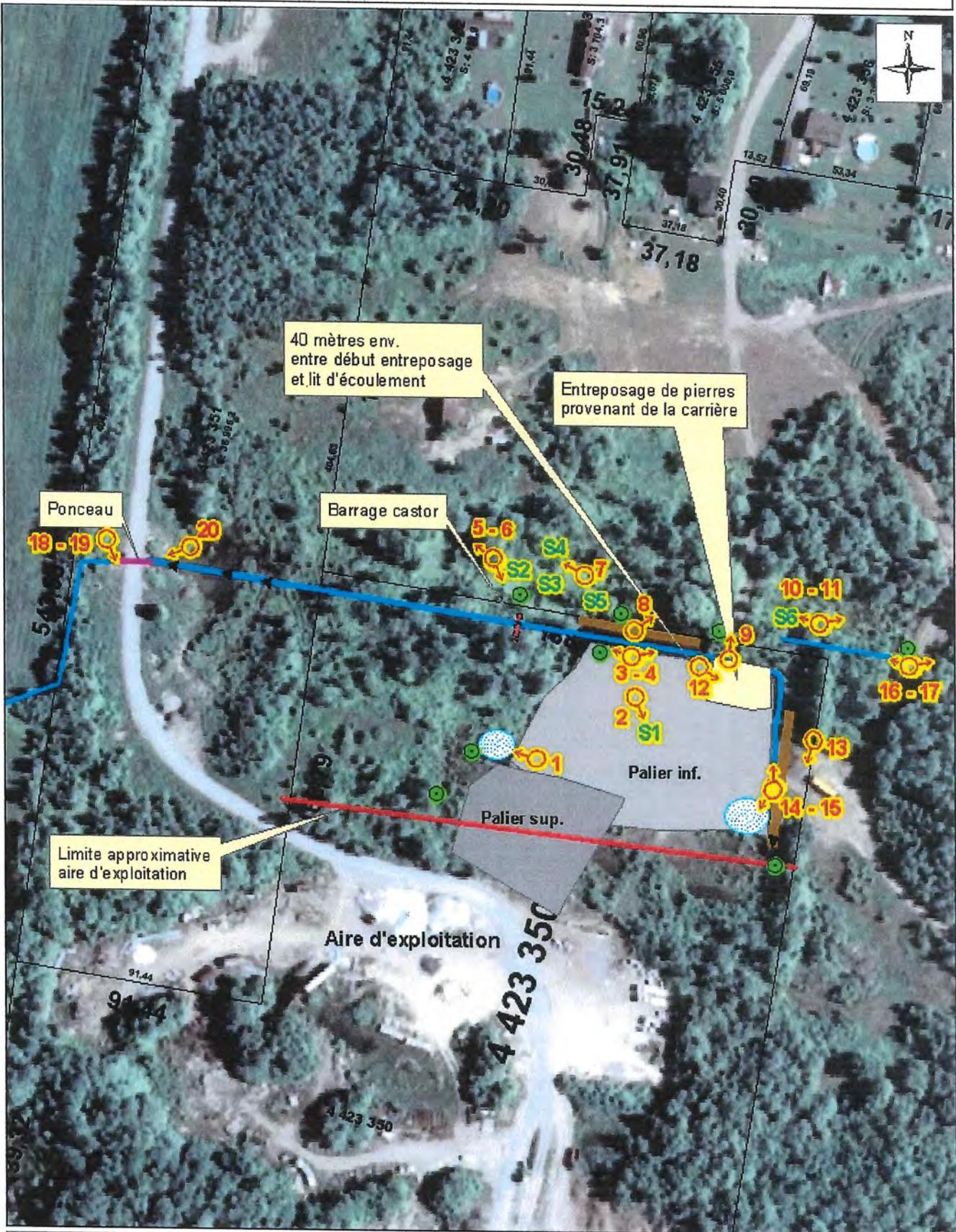


Photo 043.jpg



Photo 044.jpg

Localisation approximative des photos et des sondages,  
Inspection du 30 mai 2012, Brownsburg-Chatham



LÉGENDE :

-  : Point GPS
-  : # Photo et angle de vue
-  : Sondage
-  : étendue d'eau
-  : Remblai formant un muret

Échelle :



Source des données :

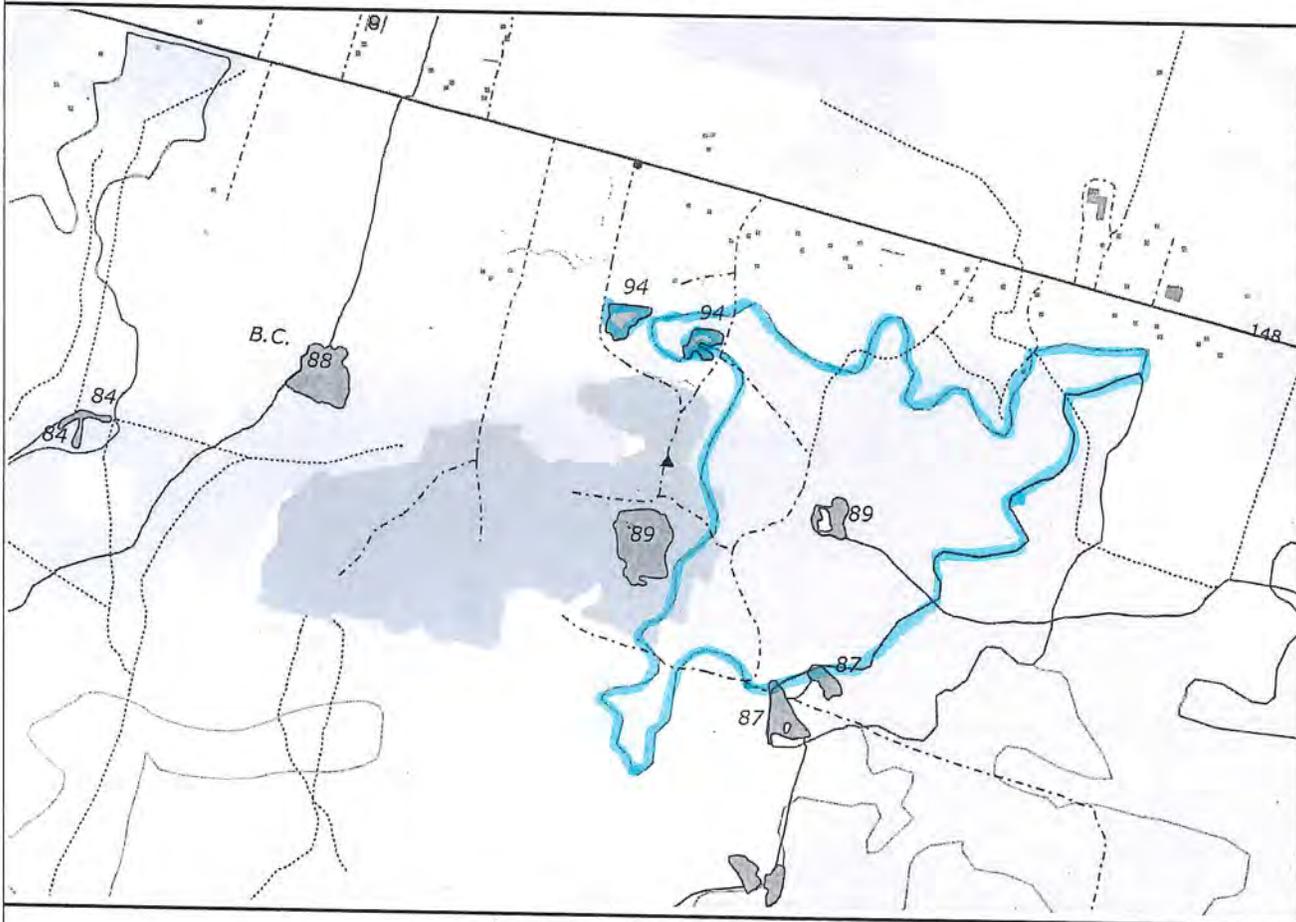
Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec  
 Orthophotographies : © Gouvernement du Québec  
 ou © Commission de topographie de Montréal  
 © Gouvernement du Québec, base de données, 2011.

Réalisé par :  
Nathalie Tardif

Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs

Québec 

### Milieu humide potentiel, (Carrière Foucault)



- Lieux sélectionnés**
- Commerce
  - Exploitation des ressources
  - Immeuble et infrastructure
  - Industrie
  - Lieu d'élevage
  - Lieu d'entreposage
  - Lieu de traitement
  - Matières résiduelles
  - Milieu hydrique
  - Autres lieux
  - Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés**
- Composante
- MH potentiels**
- SIEF version 2010 (MRNF)
  - SIEF version 2009 (MRNF)
  - Milieux humides potentiels 2008 (MDDEP)
  - Plans écorégionaux (CIC)

Échelle approximative : 1 / 10 014

200 m

Source(s) des données :

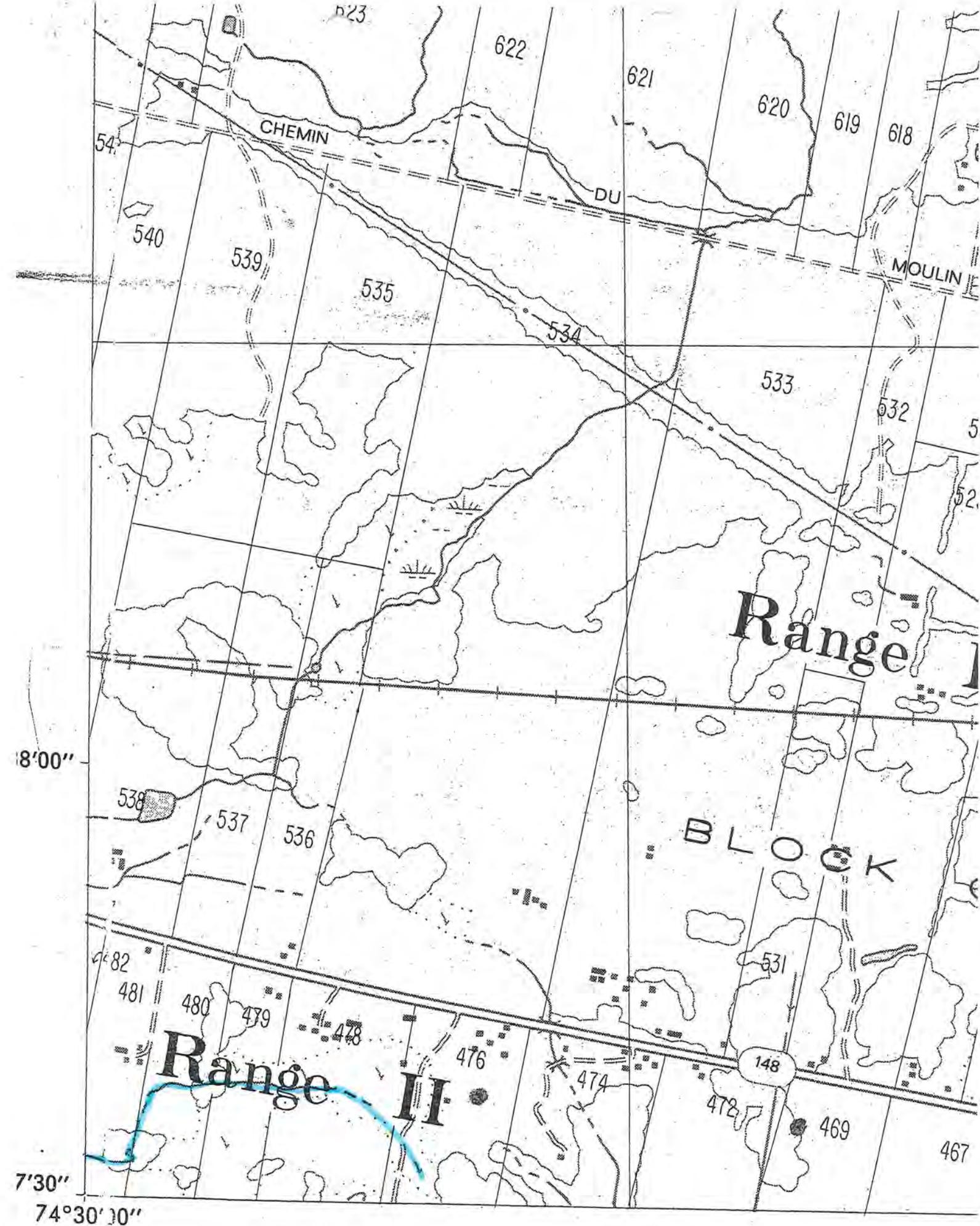
Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

**Québec**

Bureau de Ste-Thérèse (C)

Préparé par :  
Nathalie Tardif  
2012-06-11

© Gouvernement du Québec, 2012



Sainte-Thérèse, le 22 juin 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

2863-9987 Québec inc.  
616, route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec J8G 1P8

N/Réf. : 7430-15-01-02804-00  
N/Doc. : 400933522

**Objet : Entreposage d'agrégats provenant de la carrière et travaux dans un cours d'eau sur le lot 478.**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 mai 2012 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière délivrée le 13 octobre 2010, ne pas avoir respecté les conditions lors de la réalisation du projet, de la construction, de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir réalisé de l'entreposage d'agrégats provenant de la carrière à l'extérieur de l'aire d'exploitation.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

...2

- Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages dans le littoral et la rive d'un cours d'eau et de deux étangs (remblai et entreposage d'agrégats), sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le **17 juillet 2012** un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

De plus, nous avons constaté la présence d'un ponceau qui ne correspond pas aux normes prévues dans la fiche technique numéro 8 jointe en annexe. Veuillez nous faire parvenir un descriptif des correctifs que vous prendrez afin de corriger la situation d'ici le **17 juillet 2012**. Prenez note que la construction ou la réfection d'un ponceau ne demande pas de certificat d'autorisation puisque ces travaux sont exclus de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement par l'article 4.3 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cependant, le ponceau doit respecter les normes présentes à la fiche technique.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Nathalie Tardif au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 274.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

53-54

SD/nt

Sophie Daigneault  
Coordonnatrice,  
Secteurs municipal et hydrique

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006103  
nouveau dossier DATE DE RÉDACTION : 93 / 10 / 12  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93 / 10 / 12  
A M J

HEURE : - Arrivée : 11,30

- Départ : 12,30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ  
lots 479, 480, 481, 482  
Municipalité Chatham  
St-Philippe d'Argenteuil

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
Sainte-Anne  
Trang St-Régis  
St-Isidore (Québec)  
St-Roch 240  
act. militant Paveolis  
vice-président

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [V] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre 1 # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : inspection systématique

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : pas de numéro

DATE DE RÉDACTION : 1993 01 12 /  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La compagnie Whissel détient un certificat d'autorisation pour exploiter une carrière sur les lieux précités depuis le 11 octobre 1975.

P. En arrivant sur les lieux je constate à l'entrée du chemin d'accès l'enseigne indiquant "Sinter & Co Carrière Marlow" pierres brutes et concassé 562-1057" (photo 1).  
De la route 148 à l'entrée de la carrière la distance est de 300 mètres, le site est barré mais juste avant l'entrée il y a une maison qui est habitée par la famille Yvon Roch.  
555 Rt. 148 TEL. 562-1573

Celui-ci m'affirme : "qu'il habite la maison depuis 6 ans. Avant la carrière et la maison qu'il habite appartenait à la compagnie Whissel. Mais depuis 5 ans la compagnie Sinter a acheté le terrain. Je loue la maison de la compagnie"

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : nouveau dossier

DATE DE RÉDACTION : 93 / 01 / 21  
A M J

3. CONCLUSION

Il y a confirmation que la compagnie  
Whitell & Ltd a rendu la camionnette  
la compagnie Delta & son

4. RECOMMANDATIONS

avis d'infraction en vertu de l'article 52  
de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.O. 1982)  
et l'article 2 Règlement sur les nuisances et substances  
dangereuses

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR :

Roger Lapointe  
(nom)

53-54

[Signature]  
(signature)

93 / 01 / 21  
A M J

. VÉRIFIÉ PAR :

JL ROY  
(nom)

53-54

[Signature]  
(signature)

93 / 01 / 26  
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006(03) DATE DE RÉDACTION : 94/106/27  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94/106/22 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe  
ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

LIEU INSPECTÉ : Lots 14795 480, 481, 482. ADRESSE POSTALE (si différente) : Sentes Inc.  
Chatham Trang Saint-Regis  
Saint-Isidore (Québec)  
10K 2AV  
att. Celestin Paradis  
vice-président

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>m</u>	<u>53-54</u>	_____
<u>m</u>	<u>opérateur pour la co-station</u>	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ 4 ] CROQUIS [ 4 ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre 8 # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

BUTS : Inspection suite à l'achat de la  
carrière par la compagnie précitée.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0/006(03) DATE DE RÉDACTION : 94/06/27  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant par la route 158 à l'entrée du site il y a un enseigne indigène Sinto sluc (photo). Un camion identifié par l'org. subdu site rempli de pierres concassées. Par la suite j'ai rencontré M. Denis Allard, cel m'affirme i<sup>e</sup> cel subdu site. Environ 600 tonnes par jour, pour le Ministère des Transports Québec. Actuel 7% à l'heure actuel j'ai mesuré de 34" 1/4" de 3087 tonnes métriques, des 0 3/4" 1796 T. Métriques. 0" 2 1/2" 13.675 T. Métriques (photos: 1-2-3-4-5) "

Par la suite celui-ci se sert d'un chargeur identifié Sinto immatriculé FC 3472 pour charger un camion de M.T. Q. immatriculé LA39316 de pierres 0" 2 1/2" (photos 6-7-8).

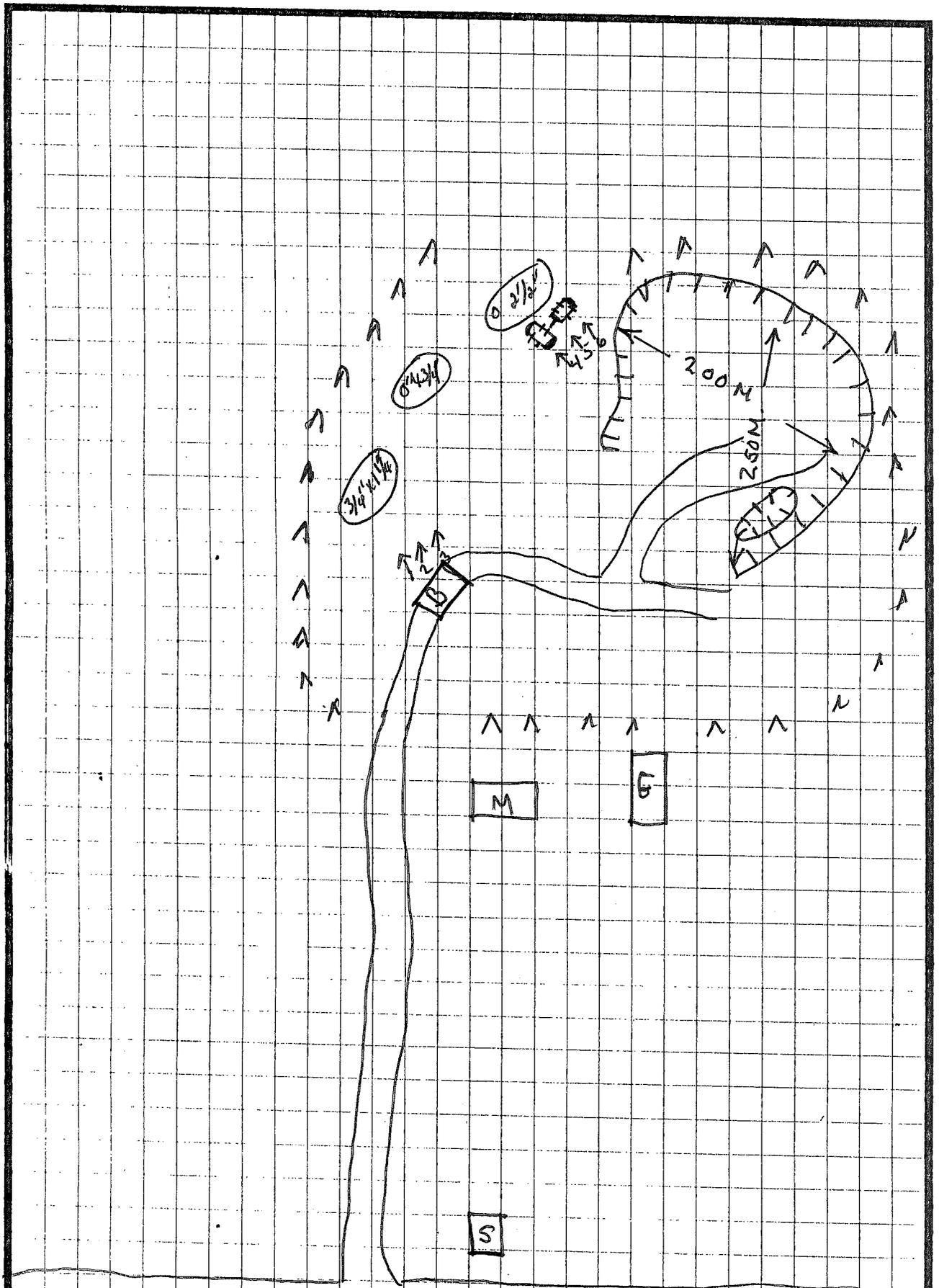
Le site d'extraction mesure environ 250M x 200M x 15M de profonds (photos 9-10-11).

Aucune présence d'eau sur le francher de la carrière ou équipement de concassage.

PS: il y a une maison avant le lieu d'extraction même. Celle-ci appartient à Sinto.



# CROQUIS



Ladite ← 158 → Greenville ↑

Croquis dessiné par : Roger Fopanto

NOM : Roger Fopanto

SIGNATURE : Roger Fopanto

DATE : 99-06-27

N/RÉF. : 7610-15-N-010061031

LIEU : Chatham

SECTEUR : Industriel

**\*NOTE :**

- [S] : enseigne Sinto
- M : maison
- G : Garage
- B : balance

Photo #: 1 Date: 94-06-22

Ident.: \_\_\_\_\_

Note: Entrée de la  
Carrière Sentes



Photo #: 2 Date: 94-06-22

Ident.: \_\_\_\_\_

Note: Chargeur  
remplissant un  
Camion M.T. P.



Photo #: 3 Date: 94-06-22

Ident.: \_\_\_\_\_

Note: Chemin dans la  
Carrière



07 09 00 00 00 00



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de  
Laval et des Laurentides

Copie au dossier

**CERTIFIÉ**

LC 007 518 604

Laval, le 5 juillet 1994

**AVIS D'INFRACTION**

SINTRA INC.  
7, rang Saint-Régis  
Saint-Isidore (Québec)  
JOK 2A0

N/Réf. : G-7610-15-01-01006 03

Objet : Carrière sur les lots 479, 480, 481, 482 de la  
Municipalité de Chatham

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 juin 1994, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement:

- Exploitation d'une carrière sans avoir obtenu, au préalable, un certificat d'autorisation à cette fin.

Loi sur la qualité de l'environnement.

- article 22

Règlement sur les carrières et sablières.

- article 2

AVIS D'INFRACTION

- 2-

N/Réf. : G-7610-15-01-01006 03

Le 5 juillet 1994

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

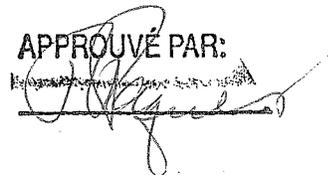
art. 53-54

---

Brigitte Bérubé, chimiste, M.Sc.  
Directrice régionale adjointe - Environnement

BB/RLA/av

APPROUVÉ PAR:



---

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006103/ DATE DE RÉDACTION : 94/106/27  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94/106/22 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe  
ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

LIEU INSPECTÉ : Lots 14793480, 481, 482  
Chatham  
ADRESSE POSTALE (si différente) : Smiths Inc.  
Trang Saint-Regis  
Saint-Esprit (Québec)  
105 200  
att. Celestin Paradis  
vice-président

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES : m art. 53-54  
m  
opérateur pour la Co-Start

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ 4 ] CROQUIS [ 4 ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre # #

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

BUTS : Inspection suite à l'achat de la  
carrière par la compagnie pré-cité.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant par la route 158 à l'entrée du site il y a un enseigne indiquant Sinta avec (photos). Un camion identifié par org. subdu site rempli de piles concassées. Par la suite j'ai rencontré M. Denis Allard, tel. m'affirme à tel. subdu site. Environ 600 tonnes par jour, pour le Ministère des Transports Québec. Actuel 70% à l'heure actuel j'ai mesuré de 34" 1 1/4" de 308 tonnes métriques, des 0 3/4 1196 tonnes métriques 0 2 1/2" 13.625 tonnes métriques. (photos 1-2-3-4-5)

Par la suite celui-ci se sert d'un charrier identifié Sinta immatriculé 23-24 pour charger un camion du M.T.D. immatriculé de plaque 0 2 1/2" (photos 6-7-8).

Le site d'extraction mesure environ 250M x 200M x 15M de profondeur. (photos 9-10-11).

Aucune présence d'eau sur le francher de la chaine ou équipement de concassage.

PS: il y a une maison au nord le lieu d'extraction même. Celle-ci appartient à Sinta

3. CONCLUSION

relatif à la extraction de matières consolidées et concessions de puies.

4. RECOMMANDATIONS

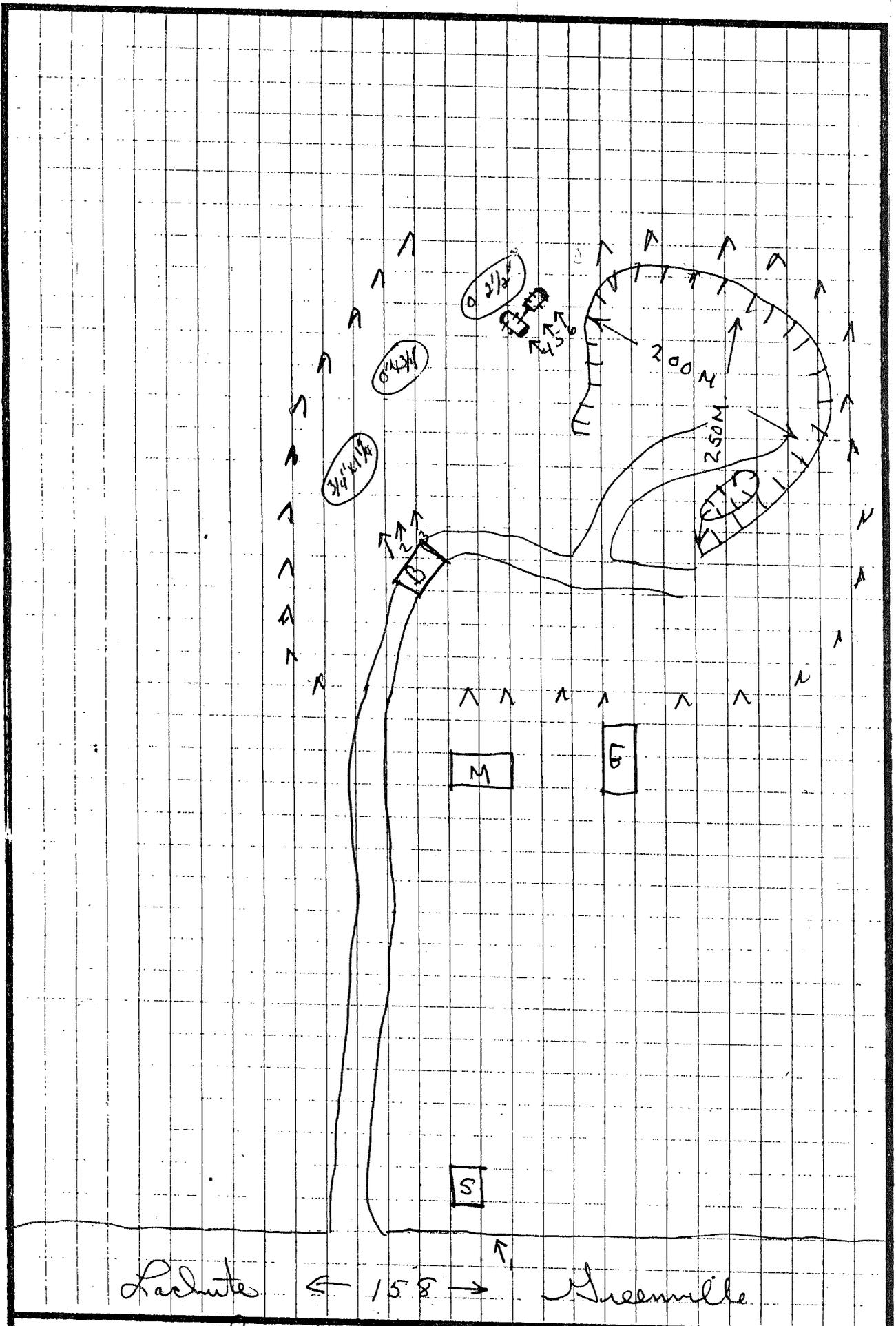
avis d'inspection en vertu de 22 de la Loi et article 2 du Règlement.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Poyer Spant (nom) 53-54 (signature) 94/06/27 (A M J)  
• VÉRIFIÉ PAR : R. K. Aoua (nom) 53-54 (signature) 94/06/27 (A M J)

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

# CROQUIS



Croquis dessiné par : Roger Lapante

NOM : Roger Lapante

SIGNATURE :

DATE : 99-06-207 V

N/RÉF. : 7610-15-01-010061031

LIEU : Chatham

SECTEUR : Industriel

**\*NOTE:**

- [S] : enseigne Sinta
- M : maison
- G : Garage
- B : balance

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-13-01-01004(03) DATE DE RÉDACTION : 94 10 8 / 19  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94 10 8 / 19 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe  
. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEN INSPECTÉ  
lots 479, 480, 481,  
487  
Comté Chatham

. ADRESSE POSTALE (si différente)  
Antony & Luce  
Trang Saint-Regis  
Saint-Basile  
JO K & A D  
abd: m. Celestin Paradis  
vice-president

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES : 53-54  
proposé de Labatons  
proposé

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

. BUTS : inspection suite à l'avis  
d'inspection émis le 5 juillet 1994.

RÉFÉRENCE : 76/0-15-010/0061031 DATE DE RÉDACTION : 94/108/19  
 A M J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Travaux sur les lieux, le chargement sur roues n'est pas en opération. Celui-ci est placé près de la balanc.

53-54

m'informe que le 16 et le 17 août du matériel à partir du site à pleine capacité. Ces activités servent pour la réparation de certaines machines dans Kotham. Ces travaux sont effectués par le Ministère des Transports Québec. M. Lalonde le préparé la balanc travail pour la compagnie. Similairement je constate que la balance de 3/4" a disparu et que celle de 0" x 2 1/2" est lentement de la main depuis ma dernière inspection.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0106103) DATE DE RÉDACTION : 94/108/19  
A M J

3. CONCLUSION

1<sup>o</sup> D'après les informations obtenues auprès du préparateur la balance électrostatique n'a pas cessé.  
2<sup>o</sup> La réserve d'opérateurs de 0" 3/4" a complètement disparue. Celle de 0" 2 1/2" a été chargée de la 1/2 de son volume depuis ma dernière inspection du 94-06-22.

4. RECOMMANDATIONS

Demander l'assistance des enquêteurs pour établir la preuve.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe 53-54 94/108/19  
(nom) (signature) A M J  
VÉRIFIÉ PAR : J. A. Lévesque 53-54 94/08/22  
(nom) (signature) A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-010061031 DATE DE RÉDACTION : 95 / 105 / 2  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 95 / 104 / 128  
A M J

HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_

- Départ : \_\_\_\_\_

INSPECTEUR / INSPECTRICE :

Roger Lapointe

ACCOMPAGNÉ DE :

Richard Paquet

LIEU INSPECTÉ

Lot 479-480-481, 482  
Municipalité Chatham

ADRESSE POSTALE (si différente)

Sainte-Elève  
Trois-Rivières  
Sainte-Élisabeth  
505 240

att: M. Celestin Paradis  
vice-président

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

PERSONNES RENCONTRÉES :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ

2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

BUTS : Reconnaissance de terrain avant  
l'émission du certificat d'autorisation

N/RÉF. LANCE : 7610-15-01-010061031 DATE DE RÉDACTION : 95 / 05 / 02  
A H J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur les lieux nous mesurons du chemin d'accès (Sintia) les résidences en direction est.

10 On note au 444 = 90 mètres

445 = 90 mètres

443 = 100 mètres

439 = 200 mètres

429 = 270 mètres

20 Par la suite on mesure les résidences en direction ouest. On note au :

460 = 100 mètres

464 banquette = 200 mètres

ou 468 = 210 mètres

ou 470 = 390 mètres

Il y a une maison sous bâte à malde elle est située à 520 mètres du chemin possiblement à l'intérieur du périmètre de 600 mètres.

30 : Par la suite on se rend à la carrière "Les bétons d'argentuil SNC" elle-ci est située sur le lot longeant la carrière Sintia. D'après le lot 480 d'après la photographie aérienne la profondeur est de  $\approx 15$  mètres et sa dimension  $\approx 150$  mètres. Les réserves d'agregats de cette carrière sont situées en bordure du lot de la carrière Sintia

N/REF. : 7610-15-01-01006103. DATE DE RÉDACTION : 25 / 05 / 2012.  
A M J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Pour la suite on mesure de la route 148 en direction sud sur le chemin d'accès la maison appartenant à la compagnie

On note la distance : 230 mètres à la clôture : 500 mètres de la clôture à la balise : 32,3 mètres de la balise direction est à la porte décapée 101,7 mètres et de la carrière à cette partie 121,3 mètres. (photos).

Il y a présence de deux réserves d'eau. leurs dimensions est de 40,8 mètres longueur x 8 mètres largeur et 6 mètres de hauteur. (photos).

Dans la carrière il y a présence de résidus de béton, d'asphalte. Il y a présence d'eau au sud environ 4". Sur le côté nord il y a une excavation plus basse que le plancher. Il y a de l'eau, une pompe en opération dans ce secteur (photos). La profondeur de la carrière est de  $\approx 10$  mètres.

Pour finir on prend une mesure d'une borne près de la maison située en bordure du chemin d'accès, en direction est soit "Carrière béton d'argentuil blanc" on note à leur ligne de lat 140 mètres.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006-03 DATE DE RÉDACTION : 95 / 05 / 02  
A M J

3. CONCLUSION

1° La réalité sur le terrain ne correspond pas aux numéros de lots, sur la carte ainsi que les photographies aériennes.

2° La carrière "Les bétons d'argentueil inc." autorisée le 3 mars 1982 ne serait pas située sur les bons numéros de lots.

3° Il y aurait des maisons à l'intérieur du périmètre de 600 mètres.

4. RECOMMANDATIONS

Demande d'arpentage légal avant d'émettre le certificat d'autorisation

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe (nom) 53-54 (signature) 95 / 05 / 02  
A M J

VÉRIFIÉ PAR : J. J. ROUET (nom) 53-54 (signature) 95 / 05 / 02  
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

- A transmettre à Robert Marcotta à titre d'information pour son dossier de demande de CA.

Robert Marcotta le 95-05-05

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 95/05/25 A M J N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006103

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapante

LIEU INSPECTÉ : Lots 479, 480, 481, 482  
St-Philippe d'Agout  
Chatham

ADRESSE POSTALE (si différente)  
Rue Saint-Régis  
Saint-Régis  
YOR 2 A0

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE  
abb: Celestin Parades

BUTS : inspection suite à une demande de certificat d'autorisation

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La pompe ne fonctionnait pas j'ai noté ~  
le dessus du plancher de la cuve ~ 10 mètres  
Le niveau de l'eau se situe à ~ 1 mètre du plancher  
La profondeur <sup>de la</sup> excavation est de ~ 5 mètres  
La distance entre les deux cuves par l'entre  
et Foucault est de ~ 200 mètres

3. CONCLUSION

J'ai vu que le plancher de la cuve ~ 1 mètre de la roffe.

4. RECOMMANDATIONS

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Roger Lapante (nom) 53-54  
VÉRIFIÉ PAR : J. Hémet (nom) 53-54 (signature)  
COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :  
95/05/25 A M J  
95/05/25 A M J

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P7610-15-01-010661031 DATE DE RÉDACTION : 95 / 11 / 13  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 95 / 11 / 08 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lafontaine  
ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

LIEU INSPECTÉ : Lots P479, 480, 481, 482 ADRESSE POSTALE (si différente) : Steinecme  
St Philippe d'Argenteuil Trans St Régis  
Chatham Saint-Isidore  
VAL 3 A0  
cd: Célestin Pasche

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	<u>M. 53-54</u>	_____
_____	<u>opérateur des charges sur</u>	_____
_____	<u>bois</u>	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [  ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre 1 # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

BUTS : inspection de contrôle pour vérifier la conformité  
des CA émis concernant l'exploitation d'une  
carrière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : PT610-15-01006 (031)

DATE DE RÉDACTION : 95 / 11 / 13  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur les lieux, <sup>je constate que</sup> la seule activité est le chargement  
d'huile. Il n'y a aucun équipement de concassage.  
Aucun pompage. Aucun entrefosse, de déchets dangereux  
et d'huile usés. Aucun réservoir d'hydrocarbures permanents.

Le plancher de la causerie esba = 79 mètres. La hauteur  
de parois est de 9 mètres.

Les bannes de localisation sont placées tel que  
démontres sur le plan.

La terre de décaissement de l'air, d'entrefosse  
des agrégats non utilisés est en place (photo 1).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 97610-15-01-01066 (031)

DATE DE RÉDACTION : 95 / 11 / 13  
A M J

3. CONCLUSION

Le reste a été vérifié les sol. rég. tal. s. d'esp. de la  
balances. Le certificat d'autorisation enus de l'équin  
1995 est respecté.

4. RECOMMANDATIONS

à suivre à l'été 1996.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Roger Lapante 53-54 95 / 11 / 13  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : W. ROUET 53-54 95 / 11 / 14  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

MUNICIPALITÉ: St-Julien-de-Sagouéville (Chatham)

NO DOSSIER: G-7610-15-01-01006 (03)

IDENTIFICATION: Sentra Inc.

Photo #: 1 Date: 95-11-08

Ident.: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Note: Sol végétal côté est  
de la balance.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Photo #: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Ident.: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Photo #: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Ident.: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Note: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale  
de Laval et des Laurentides**

## CERTIFIÉ

Laval, le 16 juin 1995

### CERTIFICAT D'AUTORISATION (article 22)

---

Sintra inc.  
4984, Place de la Savane  
Montréal (Québec)  
H4P 2M9

N/Réf. : P-7610-15-01-01006-10  
1106620

Objet : Exploitation d'une carrière à Chatham

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 23 janvier 1995 et reçue le 30 janvier 1995 et complétée le 14 juin 1995, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

l'exploitation d'une carrière sur une partie des lots 479, 480 et 481, rang 2 du canton de Chatham dans la municipalité de Chatham.

L'exploitation se fait sur une superficie de 10 hectares. La profondeur moyenne et maximale de l'exploitation est de 9 mètres. L'exploitation se fait au-dessus de la nappe phréatique et comprend des activités de concassage et de tamisage.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre et documents, Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, Chatham - Sintra inc., signés par Célestin Paradis, 23 janvier 1995, 2 pages, 16 annexes, 100 pages.



CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

-2-

N/Réf. : P-7610-15-01-01006-10  
1106620

Le 16 juin 1995

- Lettre et documents, Demande d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, Chatham - Sintra inc., signés par Célestin Paradis, 30 janvier 1995, 1 page, 1 annexe, 1 page.
- Plan, Zonage règlement no 318 canton de Chatham, Techni-Conseil H.C. inc., signé par Célestin Paradis, 24 janvier 1995.
- Lettre et documents, Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière à Chatham, signés par Célestin Paradis, 17 février 1995, 1 page, 2 annexes, 2 pages.
- Lettre et document, Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière à Chatham - Sintra inc., signés par Célestin Paradis, 26 mars 1995, 3 pages, 2 annexes, 2 pages.
- Lettre et documents, Demande de certificat d'autorisation du 23 janvier 1995, Sintra inc., signés par Célestin Paradis, 11 mai 1995, 4 pages, 6 annexes, 26 pages.
- Lettre et documents, Exploitation d'une carrière à Chatham, signés par Célestin Paradis, 9 juin 1995, 2 pages, 2 annexes, 22 pages.
- Lettre, Carrière Marelan-Chatham, signée par Célestin Paradis, 12 juin 1995, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement  
et de la Faune,

art. 53-54

Michelle Page-Melançon  
Directrice régionale - Environnement  
de Laval et des Laurentides

MPM/RM/gb



Ce papier contient 100 % de fibres recyclées,  
dont 80 % après consommation

Sainte-Thérèse, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(LRQ, c. Q-2, article 22)**

Sintra inc.  
4984, place de la Savane  
Montréal (Québec) H4P 2M9

N/Réf. : 7610-15-01-01006-11  
400727923

**Objet : Relocalisation d'une usine de béton bitumineux**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 juin 2010, reçue le 6 juillet 2010 et dûment complétée le 2 août 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Relocalisation dans une carrière de l'une des trois usines de béton bitumineux suivantes :

**art. 23-24**

Le projet est situé sur les lots 479, 480, rang 2, canton de Chatham, municipalité de Brownsburg-Chatham, MRC Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre datée du 28 juin 2010, signée par Robert Boudreau, directeur de division, Sintra inc., 2 pages et 12 annexes dont deux plans et un formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une usine de béton bitumineux;
- Lettre datée du 29 juillet 2010, signée par Fanny David, contrôleur régional, Sintra inc., 1 page et 1 plan annexé.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(LRQ c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7610-15-01-01006-11  
400727923

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

**art. 53-54**

BB/JP

Par : Brigitte Bérubé  
Directrice adjointe de l'analyse et de  
l'expertise de Montréal et de Laval

Pour : Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 3 mai 2013

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Sintra inc.  
475, Forest  
Saint-Paul-de-Joliette (Québec) J0K 3E0

N/Réf. : 7610-15-01-01006-12  
401030063

**Objet : Exploitation d'une carrière**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 6 février 2012, reçue le 22 février 2012 et complétée le 29 avril 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière d'une superficie totale de 9,9 ha au taux annuel d'exploitation maximal de 60 000 tonnes métriques. L'exploitation comprend l'utilisation d'un procédé de concassage et tamisage pouvant atteindre une capacité nominale de 900 t<sub>m</sub>/h.

L'élévation minimale du plancher d'exploitation est fixée à 80 mètres.

L'exploitation se terminera au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les travaux auront lieu sur les lots P.479, P.480, P.481 et P.482, rang 2, cadastre du canton de Chatham, municipalité de Brownsburg-Chatham, MRC Argenteuil.

Coordonnée UTM (nad 83), zone 8, X : 539 054,2 Y : 5 052 291,5

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 6 février 2012, signée par Fanny David, contrôleur régional, Sintra inc., 2 pages et 15 pièces jointes;

- Lettre datée du 28 janvier 2013, signée par Fanny David, 3 pages et les pièces jointes;
- Lettre datée du 27 février 2013, signée par Michaël Leblanc, directeur des opérations, Sintra inc., 1 page et 2 pièces jointes dont le plan général de la carrière daté du 22 février 2013;
- Lettre datée du 19 mars 2013, signée par Michaël Leblanc, 2 pages et 3 pièces jointes;
- Lettre datée du 27 mars 2013, signée par Michaël Leblanc, 1 page et 1 pièce jointe;
- Lettre datée du 29 avril 2013, signée par Michaël Leblanc, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

art. 53-54

HP/ST/cp

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:

art. 53-54

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 2610-15-01-000003 DATE DE RÉDACTION : 97102117  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 97102113 A M J  
HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
- Départ : \_\_\_\_\_

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapante  
ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ : Lots P479, 480, 481, 482  
Ile Philippe d'Argenteuil  
Chatham  
ADRESSE POSTALE (si différente) : Saint-Jacques  
Trang St-Rémi  
Saint-Rémi  
JDK 200  
c/b: Celestin Proulx

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

BUTS : inspection de contrôle pour vérifier si  
les opérations de la soudeuse sont conformes

N°/RÉFÉRENCE : 2610-15-01-01666 (03) | DATE DE RÉDACTION : 97 10 17  
A M J

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur le site le chemin d'entrée est débarrassé. Il me semble qu'il n'y a pas grand changement depuis ma dernière inspection.

Le seul équipement sur des rails est un chariot sur roues.

Dans deux des quatre réserves, il y a indices ~~d'absence~~ de chargement d'aiguilles.

Il y a présence de glace dans deux endroits sur le côté sud-est, et dans la fosse du côté nord-est.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-61-010 66 (63)

DATE DE RÉDACTION : 97 102 117  
A M J

3. CONCLUSION

La surface d'explantation de même que la profondeur ne semblent pas avoir subi de changements depuis la dernière inspection.

4. RECOMMANDATIONS

à inspecter à la mi-été 1997.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe (nom) 53-54 (signature) 97 102 117 A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. LAQUET (nom) 53-54 (signature) 97 102 117 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006-03

DATE DE RÉDACTION : 22 avril 1998

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 16 avril 1998

- ARRIVÉE : 14H00  
 - DÉPART : 15H00

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Jacques Hallé

. ACCOMPAGNÉ DE: \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Sintra Inc.  
 Lot 479, 480, 481 et 482  
 Saint-Phlipippe d'Argenteuil  
 Chatham

Sintra inc.  
 7, rang Saint-Régis  
 Saint-Isidore, (Québec)  
 J0L 2A0

. PLAIGNANT(E): Rencontré    oui [ ] non [X]

TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)  
 RENCONTRÉE(S):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)    CROQUIS    PLAN(S)    CARTE(S)  
    [X]                    [ ]                    [ ]                    [ ]  
 Nombre: 3

ÉCHANTILLONS

[ ]    [ ]    [ ]    [ ]    [ ]    [ ]  
 EAU   AIR   SOL   FLORE   FAUNE   DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]  
 PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le M.E.F.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006-03

DATE DE RÉDACTION : 22 avril 1998

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Il n'y a pas d'exploitation lors de mon inspection. Il n'y a personne dans l'aire d'exploitation et une barrière cadenassée ferme la route d'accès. Un résident me dit que l'entreprise va bientôt venir pour remettre en fonction la carrière, mais pas avant une ou deux semaines. Le fond de la carrière est rempli d'eau et le niveau est à environ 9 mètres sous le niveau du sol. Près de la balance, un réservoir de carburant d'une capacité de 4500 litres porte le seau du MRN et ne semble pas avoir de fuite. Un entreposage de terre végétal est constitué le long de la ligne de propriété formant d'une digue de quelques mètres de hauteur. Le déboisement dans le fond de la carrière est à la limite de la bande de protection de 10 mètres d'une zone de débordement du cours d'eau.

### 3. CONCLUSION

- Aucune infraction observée

### 4. RECOMMANDATION(S)

### 5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Hallé

22 avril 1998

- VÉRIFIÉ PAR:

53-54

98/04/22

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01006 03

DATE DE RÉDACTION : 2002-09-30

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 2002-09-25

HEURES : - ARRIVÉE : 11H30

- DÉPART : 12H00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : ROBERT LIVERNOCHE

. LIEU INSPECTÉ

Sintra Inc – Région Laval Laurentides  
453, route 148 (lots 479, 480, 481, rang 2,  
canton de Chatham), Brownsburg-Chatham  
H7H 2G7

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Sintra Inc.  
4984, Place de la Savane  
Montréal (Québec)  
H4P 2M9

NOM/FONCTION                      TÉLÉPHONE  
. PERSONNE(S)  
RENCONTRÉE(S): M.    53-54                      (balance)

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)    CROQUIS    PLAN(S)    CARTE(S)  
                                        
  Nombre:

- BUTS : Vérifier s'il y a des travaux de pompage de la nappe phréatique

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je rencontre M.53-54 à la balance, qui me dit qu'il y a actuellement pompage d'eau de la carrière, et ce, explique-t-il afin de simplement vider l'eau présente pour prévenir les accidents. Il explique qu'ils n'ont pas pompé ce printemps parce que les pompes n'étaient pas disponibles. Il ajoute qu'il y a très peu d'exploitation du site : 200 T cette semaine seulement, et 630 T la semaine dernière. Ainsi, les réserves présentes sur le site sont encore valables pour 2 ans sans concasser. Il explique qu'il n'y a pas eu de concassage à cet endroit depuis 3 ans, ni de dynamitage depuis 5 ans. L'activité de ce site ne sera pas plus importante tant qu'un gros contrat de route dans le secteur ne se présentera. J'arpente le site pour constater le pompage en cours et qu'il ne subsiste dans la fosse que des flaques d'eau peu profondes. Je remarque cependant la présence de résidus d'asphalte déversés du haut de la fosse dans cette dernière. Il n'y a aucune mention de possible entreposage ou concassage de résidus d'asphalte sur ce site dans le certificat d'autorisation du 16 juin 1995.

**3. CONCLUSION**

Entreposage de résidus d'asphalte dans l'aire d'exploitation

**4. RECOMMANDATION**

Lettre demandant la production d'une déclaration à l'entreprise

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Robert Livernoche, insp. \_\_\_\_\_

art. 53-54

2002-09-30

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P. \_\_\_\_\_

2002/10/01

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Nom : Sintra inc.

Municipalité : Brownsburg-Chatham

Date : 25 septembre 2002

N/D : 7610-15-01-01006 03

**Photo # 1:**

Référence Photo : Dcp\_156.JPG

Note : Vue d'une partie de la carrière asséchée



**Photo # 2:**

Référence Photo : Dcp\_157.JPG

Note : autre partie de la carrière asséchée

**Photo # 3:**  
Référence Photo : Dcp\_158.JPG  
Note : partie sud de la carrière asséchée



Nom : Sintra inc.

Municipalité : Brownsburg-Chatham

Date : 25 septembre 2002

N/D : 7610-15-01-01006 03

**Photo # 4:**

Référence Photo : Dcp\_160.JPG

Note : Pompage d'une fosse en cours



**Photo # 5:**

Référence Photo : Dcp\_159.JPG

Note : Résidus d'asphalte déversés dans la fosse

**Photo # 6:**

Référence Photo : Dcp\_161.JPG

Note : Autre vue des résidus d'asphalte présents





CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 1<sup>er</sup> octobre 2002

LC 037 373 726

Sintra Inc.  
4984, Place de la Savane  
Montréal (Québec)  
H4P 2M9

N/Réf. : P 7610-15-01-01006 03

Objet : Carrière sur les lots 479, 480, 481, rang 2, canton de Chatham, à  
Brownsburg-Chatham

Madame,  
Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 25 septembre 2002 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, il a été constaté la présence de résidus de béton bitumineux déversés dans la fosse principale.

En vertu de la Note d'Instruction 98-02, datée du 10 mars 1998, les entreprises entreposant des résidus de travaux de réfection de chaussées et d'ouvrages afférents dans une carrière ou une sablière doivent produire à la direction régionale du ministère de l'Environnement, une *déclaration* sur le lieu d'entreposage, la provenance des résidus, la durée prévue d'entreposage et les procédés de recyclage auxquels les résidus sont destinés.

Nous attendons donc de votre part une déclaration en ce sens concernant cet entreposage de résidus d'asphalte, et ce d'ici le **18 octobre 2002**. Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Robert Livernoche au (450) 623-7811, poste 239.

art. 53-54

Richard Paquet, coordonnateur  
Division contrôle  
Secteur industriel et agricole

RP/RLi

140, rue Saint-Eustache, 3<sup>e</sup> étage  
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811  
Télécopieur : (450) 623-7042

**RAPPORT D'INSPECTION**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentide

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-05-08    Heure d'arrivée : 9 h 09    Heure de départ : 10 h 12  
Inspecteur : Mélanie Dupuis    Accompagné de :

N° intervention : 300717195    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7610-15-01-01006-03    N° du rapport d'inspection : 400926156  
N° demande : 200265923    Type de demande : Programme de contrôle  
**But de l'inspection :** Réaliser une inspection des lieux afin de s'assurer du respect des la LQE et des CA qui ont été délivrés pour l'exploitation de la carrière et de l'usine de béton bitumineux.

**Lieu inspecté**  
Nom du lieu : Sintra inc.  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : 90337734    Type de lieu : carrière  
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4  
Coordonnées géographiques du lieu : 45,624769444400;-74,498227777800

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Sintra inc.	Propriétaire et exploitant	911, rue Matthieu Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0	90492620

**Conditions météo**

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monsieur	Employé de l'entreprise	

**Mode d'identification**  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à/identification faite auprès de : Monsieur

**Plainte**  
Plaignant rencontré :  oui     non     s. o.

**Photos numériques**  
Nombre de photos prises sur le terrain : 25    Nombre de photos annexées au rapport : 6  
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mélanie Dupuis avec un appareil photo de type canon. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : répertoire m  
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

**Autres pièces annexées au rapport**

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Orthophoto détaillé
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2012-05-08

No de gestion documentaire : 7610-15-01-01006-03

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.			
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.			

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le 16 juin 1995, un certificat d'autorisation est émis à l'entreprise Sintra inc. pour l'exploitation d'une carrière sur les lots 479, 480 et 481, rang 2 à Brownsburg-Chatham. Le CA est valide pour une durée de 10 ans. Il prévoit que l'exploitation s'effectuera sur une superficie de 10 hectares, pour une profondeur moyenne et maximale de 9 mètres, au dessus de la nappe phréatique incluant également des activités de concassage et de tamisage. **Puisque le CA pour l'exploitation de la carrière est actuellement échu, une nouvelle demande de CA a été transmise au ministère 10 février 2012.**

Également, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, un CA est émis pour la relocalisation d'une usine de béton bitumineux dans la carrière.

La dernière inspection a été réalisée le 25 septembre 2002. Suite à cette inspection, une lettre est transmise à l'entreprise afin de l'informer de la note d'instruction 98-02 informant l'entreprise de la déclaration sur le lieu d'entreposage, la provenance des résidus, la durée prévue d'entreposage... Le 4 octobre 2002, l'avocat de l'entreprise informe le ministère qu'il s'agit d'une note d'instruction, donc une directive interne du ministère qui mentionne que la production de la déclaration s'effectue sur une base volontaire.

## 3. Description de l'inspection

À mon arrivée sur les lieux, je me présente au bâtiment de la balance localisé à l'entrée du site. Je rencontre Monsieur 53-54 employé de l'entreprise. Présentation faite, j'informe celui-ci du but de l'inspection. Monsieur Venne m'indique qu'il n'y a pas d'usine de béton bitumineux sur le site. L'usine serait localisée sur un autre terrain sur le territoire de Lachute. À ma demande, Monsieur 53-54 m'indique qu'il n'y a pas d'activité sur le site à l'exception de la vente d'agrégats. Il n'y a pas de concasseur étant donné que les activités de concassage sont données à contrat. Finalement, il m'indique que les activités sur le site débute en général à 7h30 et se termine vers les 17h00. Le CA prévoit que les opérations auront lieu de 7h00 à 17h00 et de 19h00 à 6h du Lundi au vendredi. Je procède à l'inspection du lieu seule et je constate :

Carrière :

- Il y a très peu d'agrégats d'entreposés sur le site.
- Un chargeur sur roue de marque art. 23-24 est présent sur le site afin d'assurer le chargement en pierres des camions à benne se présentant sur le site. Ce chargeur sur roue ne correspond pas à l'équipement autorisé au CA.
- Étant donné le temps pluvieux, je n'observe aucune poussière en provenance des voies de circulation de la carrière.
- Je prends plusieurs coordonnées GPS afin de délimiter l'aire d'extraction et l'aire d'entreposage des agrégats.
- Il y a présence d'eau dans le fond de l'excavation du secteur dynamitée. L'eau semble provenir en partie de la surface du sol (eau de surface) et s'écoule en ruissellent sur les parois rocheuses. Étant donné la présence d'eau, il n'est pas possible de vérifier la hauteur exacte des parois de la carrière.
- J'observe également deux (2) amas de matière résiduelles localisé sur la paroi Nord de l'aire d'extraction; le premier amas est composé de béton et le second de morceaux d'asphaltes.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau j'effectue quelques vérifications. Je constate que :

- Selon le système atlas sago l'aire d'exploitation correspond à une superficie approximative de 109 000m<sup>2</sup> (air d'extraction 82 000m<sup>2</sup> et aire d'entreposage et autres 27 000m<sup>2</sup>) alors que la superficie totale de l'aire d'exploitation autorisée au CA est de 100 000m<sup>2</sup> soit 40 000 m<sup>2</sup> pour la superficie excavée.
- Également, aucune mention n'est fait dans le CA en ce qui concerne l'entreposage de matières

Date de l'inspection : 2012-05-08

No de gestion documentaire : 7610-15-01-01006-03

#### 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

résiduelles de bétons et d'asphaltes.

- Le propriétaire du terrain est la cie. Sintra inc. selon le rôle d'évaluation foncière de l'Atlas sago

#### 5. Conclusion

L'inspection a permis de constater que :

- le propriétaire et l'exploitant est la cie. *Sintra inc.*
- Aucune usine de béton bitumineux n'est présente sur le site.
- l'entreprise procède à l'entreposage de matières résiduelles (amas de béton et d'asphalte) dans un lieu non autorisé, soit la carrière ce qui contrevient à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- L'aire d'exploitation est supérieure à celle autorisée dans le CA émis le 16 juin 1995 et qui a ce jour, **n'est plus valide.**

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Entreposage de matières résiduelles (résidus de béton et d'asphaltes) dans un lieu non autorisé à recevoir de telle matière;

**Loi sur la qualité de l'environnement, article 66**

#### Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements au bien-être ou au confort de l'être humain

- Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité,**
  - Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte puisque l'entreposage s'effectue dans une carrière. (mi)
- Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**
  - Aucune atteinte (mi)
- Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptibles d'être affecté**
  - Milieu récepteur n'ayant pas un caractère sensible puisque l'entreposage s'effectue dans un milieu industriel (carrière et usine de béton bitumineux).
- Facteur(s) aggravant(s) :** Aucun
- Facteur(s) atténuant(s) :** Il s'agit de premier manquement de la sorte signalé à l'entreprise. Dans le passé le ministère n'avait que transmis une lettre à l'entreprise afin de l'informer de la note d'instruction 98-02 ; informer l'entreprise de la déclaration sur le lieu d'entreposage, la provenance des résidus, la durée prévue d'entreposage...

J'évalue les conséquences du manquement **mineur sans facteur aggravant**

#### 6. Recommandations

Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Je recommande également que l'analyste au dossier apporte une attention particulière en ce qui concerne la superficie de l'aire d'exploitation et en ce qui concerne le niveau de la nappe phréatique dans ce secteur étant donné la présence d'eau dans le fond de l'aire d'extraction dans le traitement de la nouvelle demande de CA.

Signature :  53-54

Date de rédaction : 2012-05-24

#### 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marie jr. Dion

Fonction : coordonnateur secteurs industriel et agricole

Signature : 53-54

Date : 2012/05/25

Commentaires :

JE SUIS D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS  
- TRANSMETTRE UN AVIS DE NON CONFORMITÉ.  
- EFFECTUER LE SUIVI AFIN DE S'ASSURER DU RETOUR À LA CONFORMITÉ.

## 8. Photos et croquis

Lieu : Lots 479, 480 et 481 Cadastre du Canton de Chatham, Sintra inc.

Photo 1 : 0778

Description: Affiche à l'entrée du site



photo 2: 0792

Description: Il y a présence d'eau dans le fond de l'excavation du secteur dynamitée. L'eau semble provenir principalement des parois de l'excavation (eau de surface) et s'écoule en ruissellent sur les parois rocheuses.



Photo 3 : 0794

Description: Amas de résidu de béton



**Photo 4 : 0793**

**Description:** Amas de résidus  
d'asphalte



**Photos prises par : Mélanie Dupuis**

**Date : 2012-05-08**

**Photo 5 :** fusion 0779 et 0780

**Description:** Vue d'ensemble du secteur d'entreposage des agrégats.

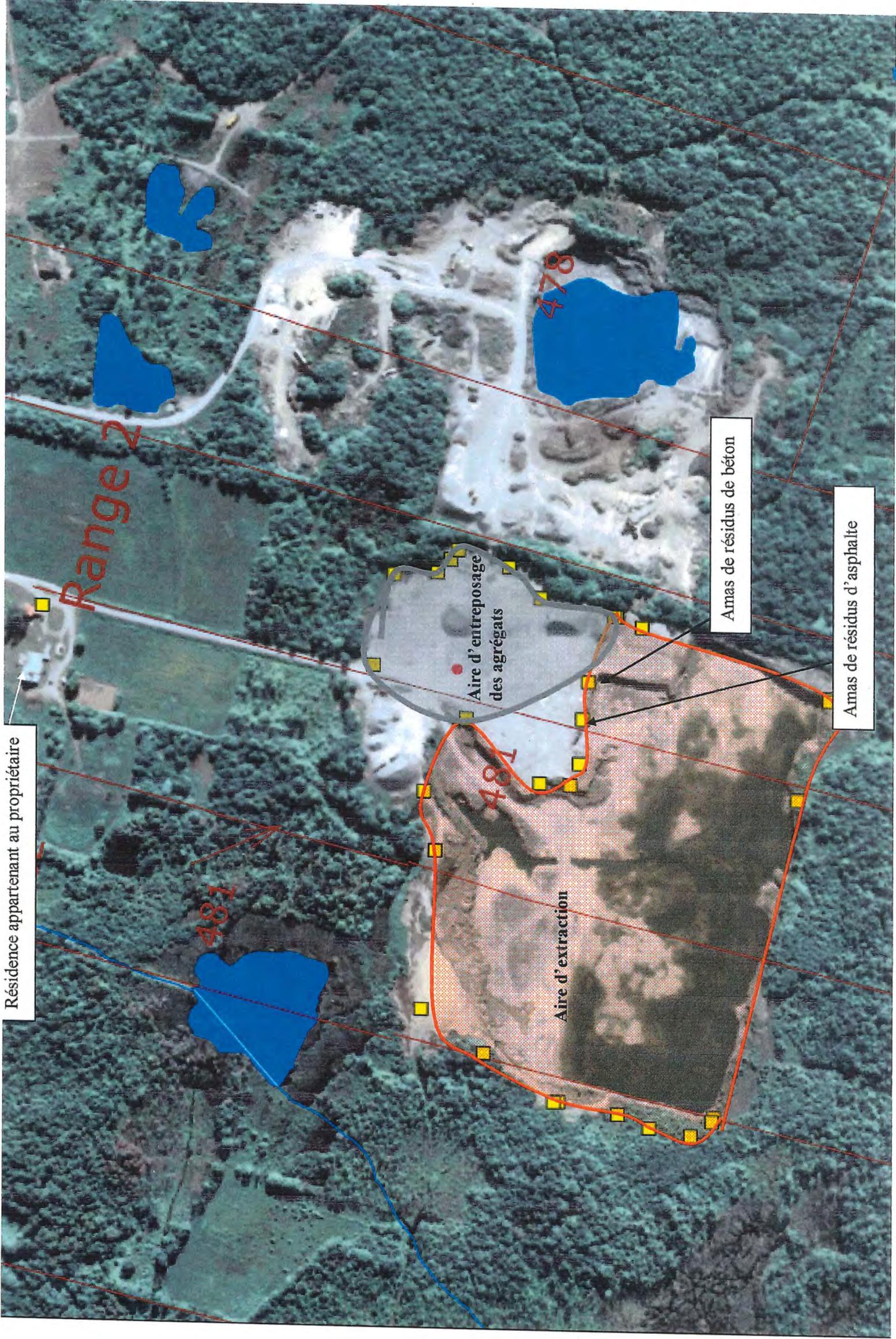


**photo 6:** fusion 0790, 0791 et 0792

**Description:** Vue d'ensemble de la carrière. zone d'extraction.



Résidence appartenant au propriétaire



Range 2

Aire d'entreposage  
des agrégats

Aire d'extraction

Amas de résidus de béton

Amas de résidus d'asphalte

481

481

478

Sainte-Thérèse, le 24 mai 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Sintra inc.  
475, chemin Forest  
Saint-Paul (Québec) J0K 3E0

N/Réf. : 7610-15-01-01006-03  
400926182

**Objet : Entreposage de matières résiduelles dans une carrière localisée sur les lots 479, 480 et 481 rang 2 Canton de Chatham.**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 8 mai 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir déposé, rejeté ou permis le dépôt ou le rejet de matières résiduelles dans un endroit autre qu'un lieu où leur stockage, leur traitement ou leur élimination est autorisé par le ministre ou le gouvernement.

Loi sur la qualité de l'environnement,  
article 66 al. 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre **d'ici le 20 juin 2012**, un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mélanie Dupuis au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 323.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

53-54

MD/JMD

Jean-Marie Jr. Dion  
coordonnateur,  
secteurs industriel et agricole

**RAPPORT D'INSPECTION**

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-11-28

Heure d'arrivée : 15 h 42

Heure de départ : 15 h 59

Inspecteur : Mélanie Dupuis

Accompagné de :

N° intervention : 300739145

Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement

N° gestion documentaire : 7610-15-01-01006-03

N° du rapport d'inspection : 400990356

N° demande : 200265923

Type de demande : Programme de contrôle

But de l'inspection : Faire le suivi de l'avis de non-conformité daté du 24 mai 2012 en assurer la réception d'un plan des correctifs et prévoir une inspection afin de vérifier les correctifs apportés.

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Sintra inc.

Nom usuel du lieu :

N° du lieu : 90337734

Type de lieu : carrière

**Localisation du lieu inspecté :**

Adresse du lieu : 455, route du Canton  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1P9

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,624769444400;-74,498227777800

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Sintra inc.		4984, place de la Savane Montréal (Québec) H4P 2M9	90492620

**Conditions météo**

Faibles neiges

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune		

**Mode d'identification**

But expliqué :  oui  non  s. o.

Mode d'identification :  verbale  preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de :

**Plainte**

Plaignant rencontré :  oui  non  s. o.

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 3

Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mélanie Dupuis avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : m

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

**Autres pièces annexées au rapport**

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Reportage photo

Date de l'inspection : 2012-11-28	No de gestion documentaire : 7610-15-01-01006-03
-----------------------------------	--

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis :  oui  non  s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport :  oui  non  s. o.

**2. Mise en contexte (facultatif)**

**Certificat d'autorisation :**  
 Le 16 juin 1995, un certificat d'autorisation est émis à l'entreprise Sintra inc. pour l'exploitation d'une carrière sur les lots 479, 480 et 481, rang 2 à Brownsburg-Chatham. Le CA est valide pour une durée de 10 ans. Il prévoit que l'exploitation s'effectuera sur une superficie de 10 hectares, pour une profondeur moyenne et maximale de 9 mètres, au dessus de la nappe phréatique incluant également des activités de concassage et de tamisage. Puisque le CA pour l'exploitation de la carrière est actuellement échu, une nouvelle demande de CA a été transmise au ministère le 10 février 2012. Actuellement, aucun certificat d'autorisation n'a été délivré. Une lettre datée du 15 novembre 2012 a été transmise à la cie. lui demandant de l'information supplémentaire concernant certaines exigences règlementaires.

Également, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, un CA a été émis pour la relocalisation d'une usine de béton bitumineux dans la carrière.

**Inspection :**  
 Une inspection a été réalisée le 25 septembre 2002. Suite à cette inspection, une lettre a été transmise à l'entreprise concernant la note d'instruction 98-02 informant l'entreprise de la déclaration sur le lieu d'entreposage, la provenance des résidus, la durée prévue d'entreposage... Le 4 octobre 2002, l'avocat de l'entreprise informe le ministère qu'il s'agit d'une note d'instruction, donc une directive interne du ministère qui mentionne que la production de la déclaration s'effectue sur une base volontaire.

Une seconde inspection a été réalisée le 8 mai 2012 dans el but d'assurer le respect de la LQE et des certificats d'autorisations qui ont été délivrés pour l'exploitation de la carrière et de l'usine de béton bitumineux. Suite à cette inspection, un avis de non-conformité a été transmis à l'entreprise pour avoir déposé ou permis le dépôt ou le rejet de matières résiduelles (résidus de béton) dans un lieu non autorisé.

**Plan des correctifs :**  
 L'entreprise répond à l'avis de non-conformité. Toutefois, cette lettre ne rencontre pas les exigences du ministère. Ainsi, le 11 juin 2012, le ministère transmet une lettre informative à la cie. à cet effet.

Le 27 juin 2012 le ministère est informé par écrit que les matières résiduelles (résidus de béton) entreposés sur le site seront enlevées le 15 août 2012.

**3. Description de l'inspection**

À mon arrivée sur le lieu, la barrière pour accéder à la carrière est fermée et cadenassée. Il n'y a personne sur le site. Je procède donc à l'inspection du lieu seule et je constate :

Les matières résiduelles (résidus de béton) observés lors de la dernière inspection ont été retirés du lieu.

Je prends quelques photographies et je quitte le lieu.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

De retour au bureau je communique avec l'entreprise. Celle-ci me confirme que les résidus de béton ont été vendus à un client et qu'ils ont enlevés ce produit de leurs listes de prix. Dans le futur, l'entreprise a l'intention de présenter au ministère une nouvelle demande d'autorisation pour pouvoir entreposer des résidus de béton sur le site de la carrière.

**5. Conclusion**

L'inspection a permis de constater que l'entreprise c'est conformée à l'article 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**6. Recommandations**

Classer le dossier

Signature :  Date de rédaction :

Date de l'inspection : 2012-11-28

No de gestion documentaire : 7610-15-01-01006-03

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean-Marie jr. Dion

Fonction : coordonnateur  
Secteurs industriel et agricole

Signature : 53-54

Date : 2012/12/07

**Commentaires**

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité

D'ACCORD.

**Annexe photos**

[Ouvrir l'application pour faire le montage photos en cliquant 2 fois sur le lien suivant :  Une fois les photos montées et bien identifiées, exporter en Word et cocher « Ajouter au document suivant déjà ouvert ».]

## 8. Photos et croquis

Lieu : Lots 479, 480 et 481 Cadastre du Canton de Chatham, Sintra inc.

Photo 1 : 2109

**Description:** Barrière fermée et cadenassée à l'entrée de la carrière.



photo 2: 2110

**Description:** Le cercle indique l'ancien emplacement des matières résiduelles



Photo 3 : 0794

**Description:** Amas de résidu de béton

**Photographie prise lors de l'inspection réalisée le 8 mai 2012**



**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02301-03

DATE DE RÉDACTION : 2010-06-30

SAGIR N/INTERVENTION :

300595114

N/LIEU

X2099437

N/INTERVENANT

Y2069153

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 2010-04-21

ARRIVÉE : 15h 14

INSPECTEUR : Mélanie Dupuis

DÉPART : 15h 24

LIEU INSPECTÉ

**Himax inc.**  
**Monsieur Jean Massarotto**  
Lot P-474  
441 route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec  
J8G 3B4

ADRESSE POSTALE (si différente)

**Himax inc.**  
**Monsieur Jean Massarotto**  
3132, Avenue des Gouverneurs  
Laval, Québec  
H7E 5L7

PERSONNE(S) RENCONTRÉ(S)/NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

Aucune

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) 0

CROQUIS 0

PLAN(S) 0

CARTE(S) 0

BUTS : Pour faire suite à une demande interne, réaliser une inspection sur le site afin d'assurer qu'il n'y a pas d'activité de carrière et ou sablière.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

**Inspection :** À mon arrivée, personne n'est présent sur le site. Il n'y a aucune activité sur le site. Également, l'état du site (relief, amas de sable) semble similaire à celui-ci observé lors de la dernière inspection réalisée le 28 octobre 2009. Ainsi, aucune modification ne semble avoir été apportée sur le site.

**3. CONCLUSION**

Aucune activité de carrière et ou sablière n'est exercée sur le site.

**4. RECOMMANDATION**

Classer le dossier

**5. VÉRIFICATION**

RÉDIGÉ PAR : Mélanie Dupuis

53-54

2010-06-30

VÉRIFIÉ PAR : Jean-Marie Jr. Dion

2010/07/07

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

## 1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2009 07 22	Heure d'arrivée : 15 h 53	Heure de départ : 16 h 39
Date de rédaction : année mois jour	2009 07 27	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02301-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300520353		No document (SAGO) (facultatif) : 400620054	

### Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant les activités d'extraction de sable et de tamisage sans certificat d'autorisation.

### Plainte

No de demande (SAGO) : 200248103

No de dossier :

Plaignant rencontré :  oui  non

Rétroinformation :  oui  non

### Coordonnées du lieu

#### Adresse du lieu inspecté :

Himax inc.  
Monsieur Jean Massarotto  
Lot P-474  
441 route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec  
J8G3B4

#### Adresse postale (si différente) :

Himax inc.  
Monsieur Jean Massarotto  
3132, Avenue des Gouverneurs  
Laval, Québec  
H7E 5L7

No du lieu (SAGO) : X2099437

Type de lieu : industriel (carrière)

Responsable du lieu : Monsieur Jean-Massarotto

No intervenant (SAGO) : Y2069153

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
53-54	53-54 route du Canton	
Monsieur 53-54	Opérateur de pelle hydraulique	

### Pièces annexées

### Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	6	Nos. 001 ; 008 ; 019 ; 021 ; 037 et fusion 019, 020 et 021	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	2	orthophotos	<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 2009-07-22

No dossier : 76100-15-01-02301-03

## 2. Description de l'inspection

**Mise en contexte :** L'entreprise Himax inc. a présenté une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le site. L'autorisation de la CPTAQ n'a pas été reçu ainsi aucun certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière n'a été délivré à l'entreprise à ce jour. En ce qui concerne l'exploitation d'une sablière sur le site, il y a eu autorisation de la CPTAQ mais aucune demande de certificat d'autorisation n'a été présentée à notre ministère à cet effet.

Le 9 avril 2009, une inspection a été réalisée et n'a pas permis de constater l'exploitation d'une sablière sur le lot P-474, Canton de Chatham.

Le 17 juillet 2009, réception d'une plainte concernant des travaux d'extraction et de tamisage de sable dans un lieu non autorisé par le ministère de l'environnement.

**2009-07-22 :** Afin d'accéder au lot à inspecté, j'emprunte le chemin privée de la résidence identifiée par l'adresse civique 441, route du Canton. Des voitures stationnées près de la résidence ainsi qu'un chargeur sur roue font en sorte que je ne peux accéder à la sablière. Le locataire de la résidence vient à ma rencontre et dégage les véhicules afin de me donner accès à la sablière. Il mentionne qu'aucune activité n'a lieu sur le site de la sablière actuellement.

Sur le site de la sablière, une pelle hydraulique ( 23-24 , est en opération ( 23-24 précision 6m). Je rencontre Monsieur 53-54 , l'opérateur de la pelle hydraulique. Présentation faite, celui-ci m'informe qu'il procède à la séparation des grosses pierres présentes dans l'amas de terre (lot 476) et que celle-ci devrait être tamisée par le tamiseur présent sur la portion Est de la sablière (lot 474). Toutefois, toujours selon Monsieur 53-54 , le tamiseur devrait être déplacé et emmené sur cette portion ci de la sablière (lot 476) pour les opérations de tamisage. La raison serait que l'entreprise aurait le droit d'effectuer des activités de tamisage qu'à cet endroit. À ma demande, il mentionne qu'il n'y a pas d'extraction de sable et de vente de sable actuellement.

J'emprunte le chemin d'accès menant à la portion Est de la sablière (lot 474). Un tamiseur ( 23-24 y est présent art. 23-24 Aucune activité n'a lieu.

Quelques mètres plus loin, il y a eu des activités d'excavation (présence d'amas de sable). De l'eau est présente dans le fond de l'excavation. Toutefois, je n'ai pu statuer sur la provenance de celle-ci ; eau de surface versus eau souterraine.

Je mesure à l'aide d'un appareil télémètre 75 mètres du chemin présent dans la sablière et la résidence le plus près de celui-ci.

Alors que je m'apprêtais à quitter les lieux, le locataire de la résidence (441, route du Canton), Monsieur 53-54 vient à ma rencontre (lors de la dernière inspection, celui-ci portait le nom de 53-54 avec son chargeur sur roue. Puisque Monsieur travail avec Monsieur Masseroto, propriétaire des lieux, je l'informe de la réglementation en vigueur (aucun certificat d'autorisation n'a été émis pour l'exploitation de la sablière).

Plusieurs photographies ont été prises lors de l'inspection.  
Je quitte le lieu.

De retour au bureau, à plusieurs reprises j'essaie de communiquer avec le propriétaire des lieux mais en vain.

**2009-07-27 (Rétro-information) :** Je communique avec le plaignant afin de l'informer des suites que le ministère a donné à sa plainte. Celui-ci confirme qu'une entente pour l'arrêt de tout travaux sur les lots 474 et 476 a été établie entre la ville de Brownsburg-Chatham et l'entreprise Himax inc. jusqu'au jugement de cours à venir.

*Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière à l'exception des photos 019, 020 et 021 qui ont été assemblées en panoramique pour en faciliter la lecture à l'aide du logiciel Canon photostitch3.1.*

## 3. Conclusion

L'inspection n'a pas permis de constater l'exploitation d'une sablière incluant les travaux de tamisage sur les lots P-474, Canton de Chatham.

## 4. Recommandations

Envoyer une lettre explicative à l'exploitant l'informant de l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières et l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Rédigé par : Mélanie Dupuis	Secteur : industriel / agricole
Signature :	Date : 2009-07-27

## 5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION	Secteur :
Signature : 53-54	Date : 2009/07/28

Commentaires du vérificateur :  DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS.

**Date de l'inspection : 2009-07-22**

**No dossier : 76100-15-01-02301-03**

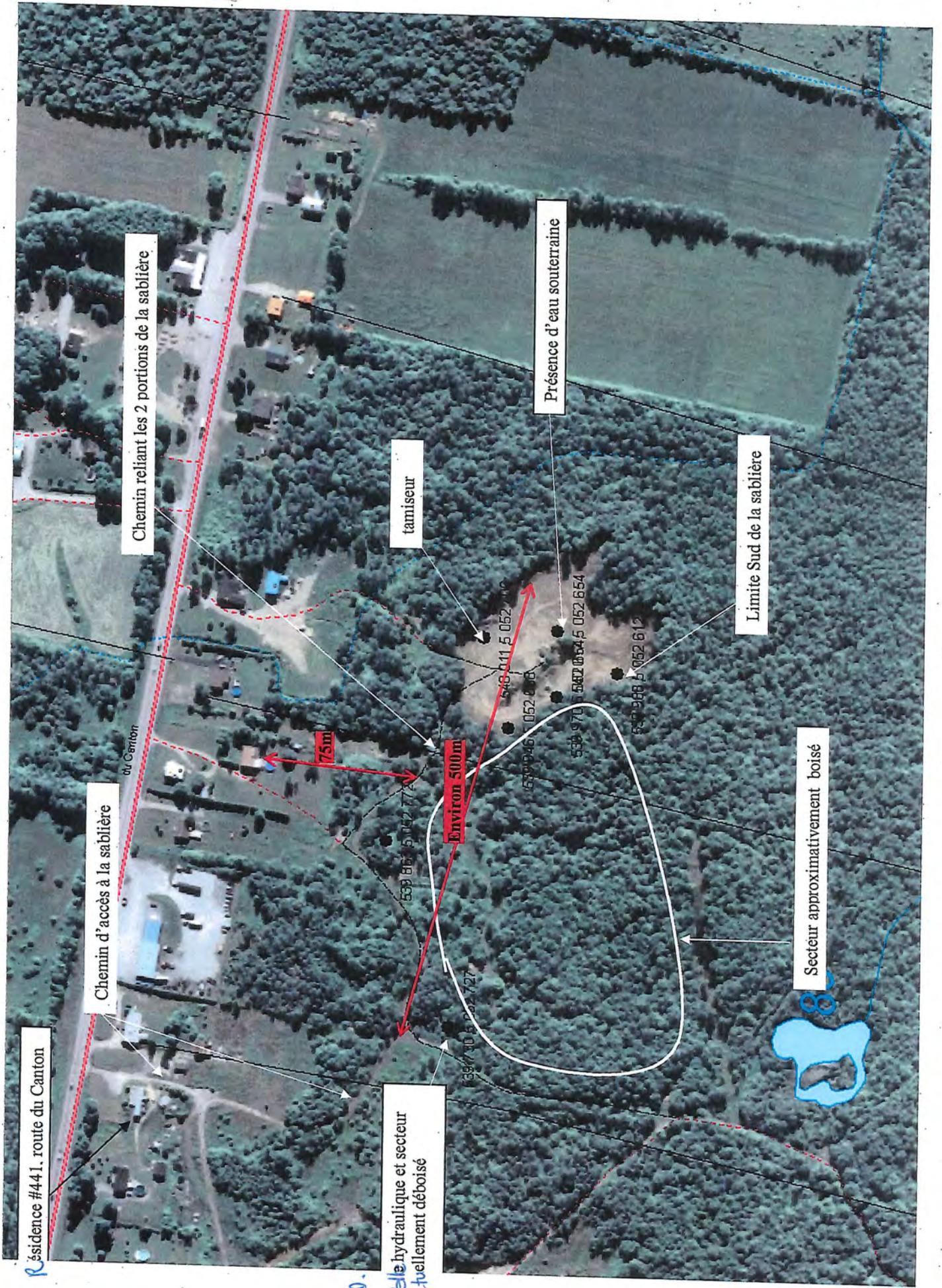
**Photo #6** : inspection, 2009-07-22, fusion 019, 020 et 021. JPG

**Description:** Vue d'ensemble du lot P'tie 474 où il y a accumulation d'eau et présence de sol remanié.



**Photos prises par : Mélanie Dupuis**

**Date : 2009-07-22**



Résidence #441, route du Canton

Chemin d'accès à la sablière

Chemin reliant les 2 portions de la sablière

Pelle hydraulique et secteur  
Actuellement déboisé

tamiseur

Environ 500m

Présence d'eau souterraine

Limite Sud de la sablière

Secteur approximativement boisé

40.

8

539 665 5 052 772  
539 946 5 052 008  
548 011 5 052 210  
539 970 5 052 054  
539 988 5 052 612

Date de l'inspection : 2009-07-22

No dossier : 76100-15-01-02301-03

6. Photos et croquis

Lieu : Lots ptie 474 et 476, Canton de Chatham

Photo #1 : inspection, 2009-07-22, 001.JPG

Description: Entrée de la sablière.



Photo #2 : inspection, 2009-07-22, 037.JPG

Description: Pelle hydraulique séparant les grosses pierres de l'amas de terre sur le lot Ptie 476.



Photo #3 : inspection, 2009-07-22, 008. JPG

Description: Tamiseur présent sur le lot Ptie 474.



**Photo #4** : inspection, 2009-07-22, 021. JPG

**Description:** Présence d'eau dans le fond de l'excavation.



**Photo #5** : inspection, 2009-07-22. 019JPG

**Description:** idem



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2009 <i>année</i>	04 <i>mois</i>	09 <i>jour</i>	Heure d'arrivée : 8 h 30	Heure de départ : 9 h 05
Date de rédaction : 2009 <i>année</i>	04 <i>mois</i>	16 <i>jour</i>	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02301-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis			Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300495774			No document (SAGO) (facultatif): 400	

**Motif de l'inspection**

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant l'exploitation d'une sablière. Une demande de certificat d'autorisation est présentement à l'analyse.

**Plainte**

No de demande (SAGO) : 200237568

No de dossier :

Plaignant rencontré :  oui  non

Rétroinformation :  oui  non

**Coordonnées du lieu**

Adresse du lieu inspecté :

*Himax inc.*  
Monsieur Jean Massarotto  
Lot P-474  
441 route du Canton  
Brownsburg-Chatham, Québec  
J8G3B4

Adresse postale (si différente) :

*Himax inc.*  
Monsieur Jean Massarotto  
3132, Avenue des Gouverneurs  
Laval, Québec  
H7E 5L7

No du lieu (SAGO): X2099437

Type de lieu : industriel (carrière)

Responsable du lieu : Monsieur Jean-Massarotto

No intervenant (SAGO) : Y2069153

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur 53-54	441 route du Canton	-----
Monsieur Jean Massarotto	propriétaire	450-664-4010 514-999-7743

**Pièces annexées**

**Échantillons**

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	2	#111 et #115	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 2009-04-09

No dossier : 7610-15-01-02301-03

## 2. Description de l'inspection

### Mise en contexte :

L'entreprise Himax inc. a présenté une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le site. L'autorisation de la CPTAQ n'a pas été reçue ainsi aucun certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière n'a été délivré à l'entreprise à ce jour. En ce qui concerne l'exploitation d'une sablière sur le site, il y a eu autorisation de la CPTAQ mais aucune demande de certificat d'autorisation n'a été présentée à notre ministère à cet effet.

### 2009-04-09 :

Afin d'accéder au lot à inspecté, j'emprunte le chemin privée de la résidence identifiée par l'adresse civique 441, route du Canton. À mon arrivée, je rencontre Monsieur [redacted] au 441 route du Canton. Présentation faite, j'informe Monsieur [redacted] du but de mon inspection. Monsieur [redacted] m'informe qu'aucune activité sur le site de la sablière n'a été réalisée. Au même moment, il prend son téléphone et communique avec Monsieur Massarotto qui se présente sur le site quelques minutes plus tard.

Entre-temps j'inspecte les lieux. Des traces de camion sont présentes à l'entrée de la «sablière, carrière». Je prends quelques photographies et localise le lieu à l'aide d'un GPS *Garmin* (18T 0539552 5052853, précision 9.8m). Aucune activité n'a lieu lors de l'inspection et aucun indice ne permet de confirmer qu'il y a eu exploitation.

Je rencontre Monsieur Massarotto. Présentation faite, j'informe celui-ci du but de mon inspection. Monsieur Massarotto mentionne qu'aucune activité n'a lieu sur le site. Selon celui-ci, il s'agirait plutôt d'une guerre politique en raison des élections futures.

Je quitte le lieu.

*Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.*

## 3. Conclusion

L'inspection na' pas permis de constater l'exploitation d'une carrière ou sablière sur le lot P-474, Canton de Chatham.

## 4. Recommandations

Classer le dossier.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : Industriel / agricole

Signature : 

Date : 2009-04-16

## 5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION

Secteur :

Signature : 

53-54

Date : 2009/04/17

Commentaires du vérificateur :

Date de l'inspection : 2009-04-09

No dossier : 7610-15-01-02301-03

6. Photos et croquis

Lieu : Lot 9-474 Canton de Chatham, Brownsburg-Chatham

Photo #1: inspection, 2009-04-09, 115.JPG

Description: Vue d'ensemble de la «sablère, carrière». Les flèches indiquent les traces de véhicules lourds.



Photo #2 : inspection, 2009-04-09, 111.JPG

Description: Seconde vue d'ensemble de la «sablère, carrière».



Photos prises par : Mélanie Dupuis

Date : 2009-04-09

NOTE AU DOSSIER

N/D : P 7610-15-01-02301-03

DATE : 17 juillet 2009

Heure : 9h24

**IDENTIFICATION ET LOCALISATION**

Himax inc.  
Carrière et sablière  
441, route du Canton  
Brownsburg-Chatham (Québec)

ÉVÉNEMENT :

- |                                     |                           |                          |                          |
|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Conversation téléphonique | <input type="checkbox"/> | Rencontre à notre bureau |
| <input type="checkbox"/>            | Rencontre sur les lieux   | <input type="checkbox"/> | Autre                    |

*NOM DES PERSONNES*

▪ Éric Généreux

*FONCTION*

Inspecteur, municipalité de  
Brownsburg-Chatham

*TÉLÉPHONE*

(450) 533-6687 #234

RÉSUMÉ ET REMARQUES :

L'inspecteur de la municipalité appel pour se plaindre du fait que les travaux d'extraction et de tamisage ont débutés, malgré la fait que l'exploitant n'a toujours obtenu de certificat d'autorisation pour ses activités. Il demande donc une intervention du MDDEP.

J'informe l'inspecteur qu'une inspection sera effectuée dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de sa plainte. De plus, nous communiquerons avec lui dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de sa plainte, afin de l'informer des suites que le Ministère donnera à ce dossier.

53-54

Jean-Marie jr Dion  
Coordonnateur  
Secteur industriel et agricole

**RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ**

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-02301-03

DATE DE RÉDACTION : 2009-10-28

SAGIR N/INTERVENTION :  
300543469

N/LIEU  
X2099437

N/INTERVENANT  
Y2069153

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 2009-10-21

ARRIVÉE : 13h 54

INSPECTEUR : Mélanie Dupuis

DÉPART : 14h 19

LIEU INSPECTÉ

*Himax inc.*

**Monsieur Jean Massarotto**

Lot P-474

441 route du Canton

Brownsburg-Chatham, Québec

J8G 3B4

ADRESSE POSTALE (si différente)

*Himax inc.*

**Monsieur Jean Massarotto**

3132, Avenue des Gouverneurs

Laval, Québec

H7E 5L7

PERSONNE(S) RENCONTRÉ(S)/NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

Monsieur 53-54

au 441 route du Canton

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) 2

CROQUIS 0

PLAN(S) 0

CARTE(S) 0

BUTS : Pour faire suite à une demande interne, réaliser une inspection sur le site.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

**Mise en contexte :** L'entreprise *Himax* a présenté une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le site. L'autorisation de la CPTAQ n'a pas été reçue ainsi aucun certificat d'autorisation pour l'Exploitation d'une carrière n'a été délivré à l'entreprise. En ce qui concerne l'exploitation d'une sablière sur le site, il y a eu autorisation de la CPTAQ mais aucune demande de certificat d'autorisation n'a été présentée à notre ministère à cet effet.

Le 9 avril 2009, une inspection a été réalisé et n'a pas permis de constater l'exploitation d'une sablière sur le lot P-474, Canton de Chatham.

Le 17 avril 2009, réception d'une plainte concernant des travaux d'extraction et de tamisage de sable dans un lieu non autorisé par le ministère de l'environnement. Ainsi, le 22 juillet 2009, une seconde inspection a été réalisée ne permettant pas de constater l'exploitation d'une sablière et carrière et d'activité de concassage et de tamisage. Toutefois, un tamiseur était présent sur le site et une lettre explicative de la réglementation a donc été envoyée à l'entreprise.

Le 22 juillet 2009, le ministère ferme la demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière en raison de plusieurs documents et renseignements manquants et dont l'entreprise n'a pas donnée suite.

**Inspection : 2009-10-21 :** À mon arrivée, je rencontre monsieur Michel 53-54 (441 route du canton) qui affirme qu'aucune activité n'a été réalisé sur le site. Monsieur déplace son véhicule afin que je puisse avoir accès au site à inspecter.

J'observe que le tamiseur observé lors de la dernière inspection (22 juillet 2009), n'est plus présent. À l'exception du tamiseur, aucune modification ne semble avoir été apportée sur le site.

Je prends quelques photographies et quitte le lieu.

**3. CONCLUSION**

Aucune activité ne semble pratiquée sur le site.

**4. RECOMMANDATION**

Classer le dossier

**5. VÉRIFICATION**

RÉDIGÉ PAR : Mélanie Dupuis

2009-11-02

VÉRIFIÉ PAR : Jean-Marie Jr. Dion

53-54

2009/11/04

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

**Nom :** Himax inc.

**Municipalité :** Brownsburg-Chatham

**Date :** 2009-10-21

**N/D :** 7610-15-01-02301-03

**Photo # 1:**

**Référence Photo :** inspection, 2009-10-21, fusion 145, 146 et 147.JPG

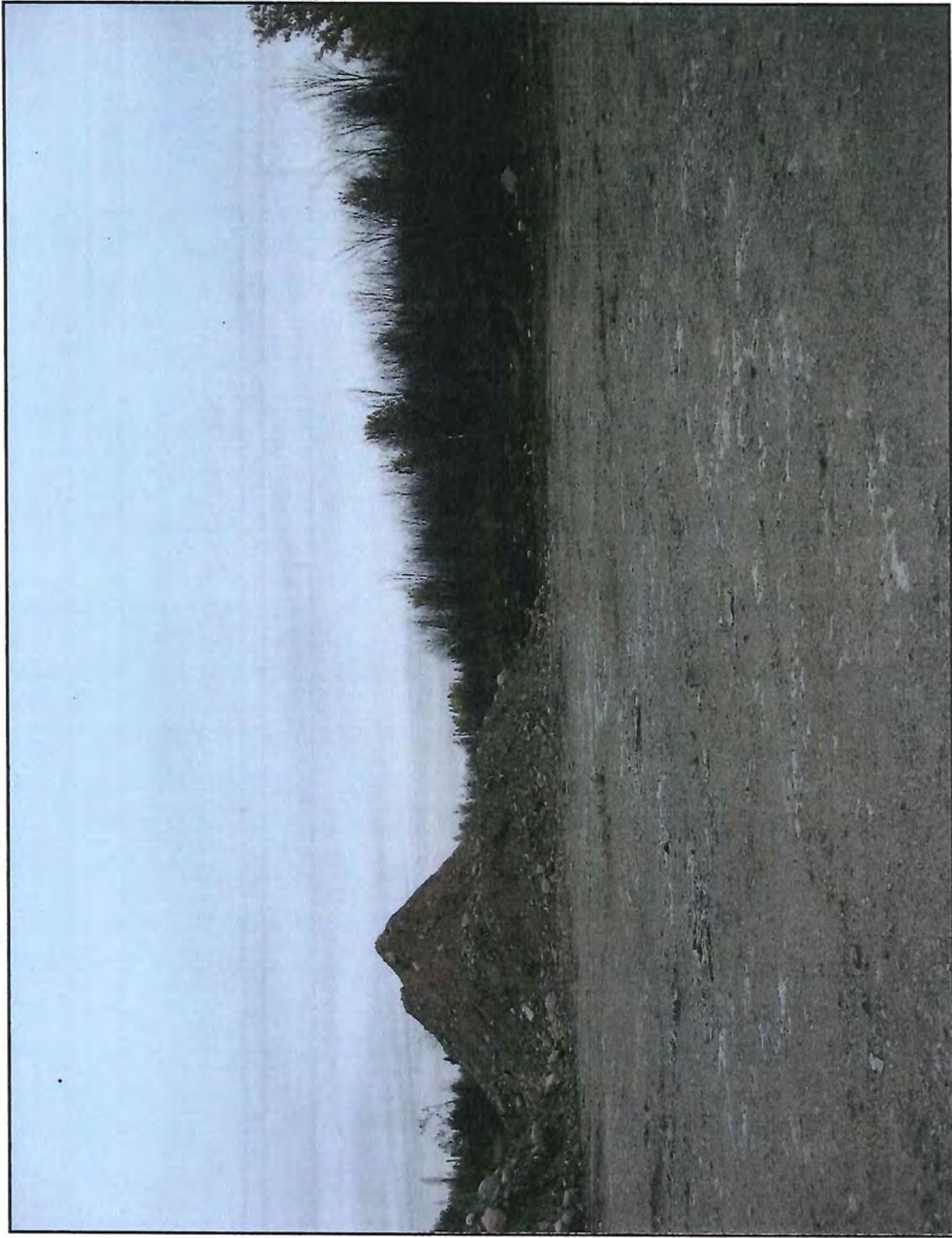
**Note :** Vue de la portion Est du site. La flèche indique l'endroit où le tamiseur avait été observé lors de la dernière inspection.



**Photo # 2:**

**Référence Photo :** inspection, 2009-10-21, 149.JPG

**Note :** Vue sur la portion Ouest du site.



**Photographié par :** Mélanie Dupuis

## 1. Identification

Date de l'inspection : année mois jour	2011 08 16	Heure d'arrivée : 14 h 58	Heure de départ : 15 h 22
Date de rédaction : année mois jour	2011 08 29	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02301-03	
Technicien, technicienne : Mélanie Dupuis		Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300678500		No document (SAGO) (facultatif) : 400	

## Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant la reprise des activités d'extraction et de vente d'agrégats. Exploitation sans certificat d'autorisation.

## Plainte

No de demande (SAGO) : 200314696	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

## Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : <b>Himax inc.</b> Monsieur Jean Massarotto Lot P-474 441 route du Canton Brownsburg-Chatham, Québec J8G3B4	Adresse postale (si différente) : <b>Himax inc.</b> Monsieur Jean Massarotto 3132, Avenue des Gouverneurs Laval, Québec H7E 5L7
No du lieu (SAGO): X2099437	Type de lieu : industriel (carrière)
Responsable du lieu : Monsieur Jean-Massarotto	No intervenant (SAGO) : Y2069153

## Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur 53-54	Canton 141 route du	

## Pièces annexées

## Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	3	Nos. 9354 ; 9358 et 9356	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1	Orthophoto détaillée	<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

**2. Description de l'inspection****Mise en contexte :**

L'entreprise Himax inc. a présenté une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le site. L'autorisation de la CPTAQ n'a pas été reçue ainsi aucun certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière n'a été délivré à l'entreprise à ce jour. En ce qui concerne l'exploitation d'une sablière sur le site, il y a eu autorisation de la CPTAQ mais aucune demande de certificat d'autorisation n'a été présentée à notre ministère à cet effet.

**2009-04-09 :**

Afin d'accéder au lot à inspecté, tout comme lors des inspection précédente, j'emprunte le chemin privée de la résidence identifiée par l'adresse civique 441, route du Canton. À mon arrivée, les véhicules stationnés près de la résidence résidences m'empêchent d'accéder au site.

Je rencontre Monsieur 53-54 Présentation faite, j'informe Monsieur du but de l'inspection. Monsieur m'indique que sa conjointe, madame 53-54 a acheter l'immeuble (reprise de finance) identifié par l'adresse civique 441 route du Canton quelle loue à sa fille madame . La superficie de cette propriété est de 55 000 pied<sup>2</sup>. Il m'indique qu'il n'y a aucun droit de passage comme le prétend Monsieur Masseroto et que depuis, les camions pour accéder au site emprunte un second chemin d'accès, localisé à quelques mètres sur la route 148, près de l'entreprise *Les services hydrauliques Argenteuil inc.* Il m'indique avoir vue régulièrement des camions à benne identifiés 23-24 venir charger ses camions à benne sur la propriété de Monsieur Masseroto. Il ne peut me confirmer le type de matériel chargé dans les camions. Je l'informe que l'entreprise n'ait pas autorisée à exploiter de sablière ni de carrière. Je quitte ce lieu.

J'accède au site par le chemin longeant l'entreprise *Les services hydrauliques Argenteuil inc.*. Une barrière cadenassée empêche l'accès au site avec mon véhicule. Il y a des traces de pneus de camions visibles sur le sol. J'effectue l'inspection seule et j'observe que le site est similaire à celui observé lors des inspections précédentes. Également, il n'y a pas de machinerie stationnée.

Je prends quelques photographies et je quitte le lieu.

*Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A580. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.*

**3. Conclusion**

L'inspection na' pas permis de constater l'exploitation d'une carrière ou sablière sur le lot P-474, Canton de Chatham.

**4. Recommandations**

Envoyer une lettre rappelant à l'exploitant certaines obligations en vertu de l'article 2 du règlement sur les carrières et sablières.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Secteur : Industriel / agricole

Signature : 53-54

Date : 2011-08-29

**5. Vérification**

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION

Secteur :

Signature : 53-54

Date : 2011/09/02

Commentaires du vérificateur : D'ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS.

6. Photos et croquis

Lieu : Lot 9-474 Canton de Chatham, Brownsburg-Chatham

Photo 1 : 9354

Description: Nouvel accès au site



Photo 2 : 9358

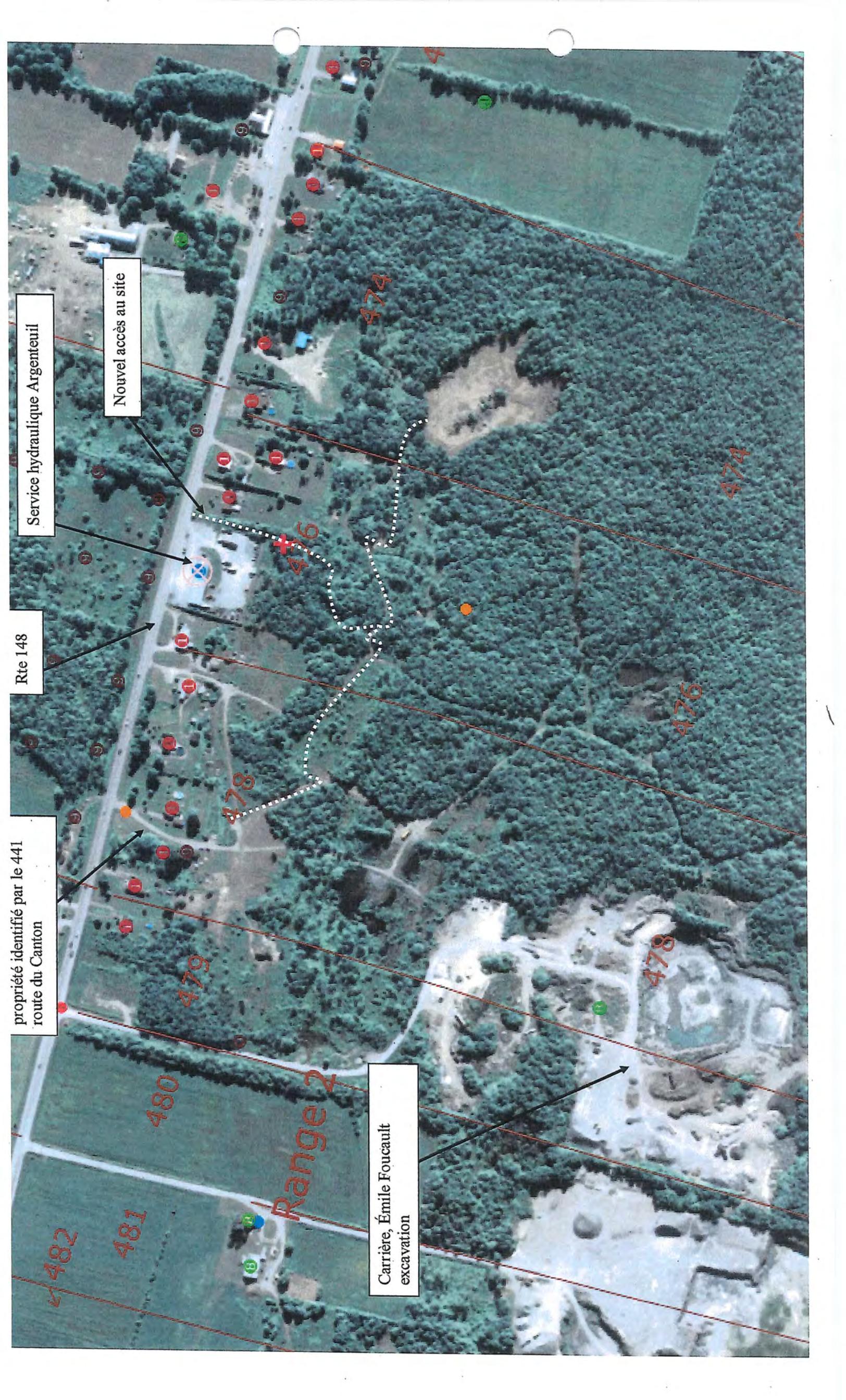
Description: Vue d'ensemble du site.



Photo 3 : 9356

Description: Petite zone d'extraction déjà présente lors de l'inspection précédente..





Service hydraulique Argenteuil

Nouvel accès au site

Rte 148

propriété identifié par le 441 route du Canton

Carrière, Émile Foucault excavation

Range 2

474

474

476

478

478

479

480

481

482

Sainte-Thérèse, le 29 août 2011

*Himax inc.*

Monsieur Jean Massarotto, président  
3132, avenue des Gouverneurs  
Laval, Québec  
H7E 5L7

No/Réf. : 7610-15-01-02301-03  
400852799

Objet : Lots 474 et 476, canton de Chatham à Brownsburg-Chatham

---

Monsieur Massarotto,

Suite à l'inspection effectuée le 16 août 2011 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous tenons à vous rappeler certaines modalités de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement sur les carrières et sablières*.

Il est interdit d'entreprendre l'exercice d'une activité s'il est susceptible d'en résulter une émission de contaminant dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement un certificat d'autorisation à cet effet (article 22, *Loi sur la qualité de l'environnement*).

Également selon l'article 2 du *règlement sur les carrières et sablières*, nul ne peut entreprendre l'exploitation ou l'utilisation d'un procédé de concassage ou de tamisage dans une carrière à moins d'avoir obtenu du ministère de l'environnement, un certificat d'autorisation au préalable.

À ce jour, nos dossiers indiquent qu'aucun certificat d'autorisation n'a été émis pour l'objet cité précédemment. Toutefois, si vous désirez exploiter une carrière ou une sablière sur les dits lots, entreprendre l'exploitation ou l'utilisation d'un procédé de concassage et ou tamisage, vous devrez déposer une demande de certificat d'autorisation à cet effet au ministère de l'environnement et obtenir au préalable les autorisations nécessaires pour leurs réalisations.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Mélanie Dupuis au (450) 433-2220 (poste 323),

Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

JMD/MD

Jean-Marie J. Dion  
Coordonnateur  
Secteurs industriel et agricole

300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 433-2220  
Télécopieur : (450) 433-1315

## 1. Identification

Date de l'inspection : année : 2009    mois : 03    jour : 17	Heure d'arrivée : 10 h 35	Heure de départ : 11 h 00
Date de rédaction : année : 2000    mois : 03    jour : 25	No dossier (gestion documentaire) : 7510-15-01-00475	
Technicien, technicienne : Dominic Bélanger		Accompagné, accompagnée de :
No intervention (SAGO) : 300486469		No document (SAGO) (facultatif) : 400568098

### Motif de l'inspection

Secteur :  industriel  municipal  agricole  pesticides  hydrique  naturel

Type d'inspection :  plainte (remplir section Plainte)  suivi d'avis d'infraction  suivi autorisation  
 programme de contrôle  suivi d'urgence  interne  autre (préciser)

But : Brownsburgh-Chatham/ 2863-9987 Québec inc., à la suite d'une plainte, vérifier s'il y a entreposage ou élimination de matières résiduelles dans une carrière.

### Plainte

No de demande (SAGO) : 200232991	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

### Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 2863-9987 Québec inc. (carrière Foucault) Lot 479, rang II cadastre du canton de Chatham	Adresse postale (si différente) : 616, route du Canton Brownsburgh-Chatham (Québec) J8G 1P8
No du lieu (SAGO) : X2062712	Type de lieu : carrière
Responsable du lieu : Colette Foucault-Morissette	No intervenant (SAGO) : 28639987

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone

### Pièces annexées

### Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	6		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	1		<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection : 2009-03-17

No dossier : 7510-15-01-

## 2. Description de l'inspection

J'arrive sur le site qui fait l'objet de la plainte. Il n'y a personne. Je me déplace en voiture sur tout le site pour trouver d'éventuelles matières résiduelles, qui sont en fait des débris de démolition. Je ne trouve rien. Par contre, au bout de la carrière, il y a un gros amas de béton et briques qui est entreposé, et un concasseur est à proximité de l'amas. J'évalue la grosseur de l'amas à environ 1000m<sup>3</sup>. Je prends quelques photos.

Je continue ma prospection sur le site, mais aucune trace de débris de démolition. Je quitte l'endroit.

De retour au bureau, je vérifie le dossier de la carrière en question. Beaucoup de points semblent non-conforme à la réglementation :

La carrière opère sans certificat d'autorisation depuis 2002. Une demande de renouvellement de CA a été déposée à nos bureaux en 2004, mais fermée en mai 2008, car la demande est incomplète ;

Selon la demande de CA initiale, l'exploitation du site aurait dû être sur les lots 476 et 477, rang II cadastre du canton de Chatham. Des points GPS pris sur place montrent que l'exploitation se fait sur les lots 477 et 479, rang II cadastre du canton de Chatham ;

Il y a concassage de béton et briques sur le site ;

Il y a encore exploitation sur le site, malgré le CA échu ; il y a un amas de gravier d'environ 1000 m<sup>3</sup> qui est prêt à être vendu. L'enseigne à l'entrée du site prouve que c'est présentement ouvert au public.

## 3. Conclusion

Aucun débris de construction n'a été observé sur le site ;

Un amas de béton et briques est sur le site pour être éventuellement concassé ;

Il y a des activités à la carrière qui semblent non-conforme à la réglementation ;

## 4. Recommandations

Classer le dossier volet matières résiduelles ;

Faire une demande d'inspection à cette exploitation par le département carrière/sablière pour vérifier la conformité du site.

Rédigé par : Dominic Bélanger

Secteur : municipal

Signature :

Date : 2009-03-25

## 5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault

Secteur : municipal et hydrique

Signature :

Date : 2009-3-30

Commentaires du vérificateur :

6. Photos et croquis

Lieu : Brownsburgh-Chatham/ 2863-9987 Québec inc.

No photo : 2009-03-17-001

**Description:** Au bout de la carrière, entreposage d'amas de béton et de briques.



No photo : 2009-03-17-002

**Description:** Concasseur à proximité de l'amas de béton.



No photo : 2009-03-17-006

**Description:** Amas de béton et de briques sur le site.



Date de l'inspection : 2009-03-17

No dossier : 7510-15-01-

No photo : 2009-03-17-007

Description: Autre vue de l'amas de béton et de briques.



No photo : 2009-03-17-009

Description: Amas de ferraille sur le site, près de l'entrée.



No photo : 2009-03-17-011

Description: Enseigne à l'entrée du site.



Photos prises par : Dominic Bélanger

Date : 2009-03-17

### 2863-9987 Québec inc. (carrière Foucault)

Brownsburgh-Chatham



100 m

**Lieux sélectionnés**

- Milieu hydrique
- Lieu d'élevage
- Exploitation des ressources
- Immeuble
- Industrie
- Lieu de traitement
- Lieu d'entreposage
- Matières résiduelles
- Autres lieux
- Lieu inactif

**Composantes - Lieux sélectionnés**

- Composante

**Cadastres et rangs**

- Cadastre
- Rang
- Lots
- Lot
- Lots non actualisés

**Orthos actuelles 1996-2007**

*⊗ = photo et direction*

Source(s) des données :

Développement durable,  
Environnement  
et Forêt

CCÉQ Laurentides

Préparé par :  
Dominic Bélanger  
2009-03-25

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2009

# 2863-9987 Québec inc. (carrière Foucault)

Brownsburgh-Chatham



- Lieux sélectionnés**
- Milieu hydrique
  - Lieu d'élevage
  - Exploitation des ressources
  - Immeuble
  - Industrie
  - Lieu de traitement
  - Lieu d'entreposage
  - Matières résiduelles
  - Autres lieux
  - Lieu inactif

- Composantes - Lieux sélectionnés**
- Composante
- Cadastres et rangs**
- Cadastre
  - Rang
  - Lots
  - Lot
  - Lots non actualisés

**Orthos actuelles 1996-2007**



Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2009

Développement durable,  
Environnement  
et Forêts

CCÉQ Laurentides

Préparé par :  
Dominic Bélanger  
2009-03-25